

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 janvier 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Stephan Lavoie, Daniel Dubuc et Aldée Langlois, le pro-maire, Monsieur Daniel Dubuc dirigeant l'assemblée en l'absence de Mme Huguette Saucier, mairesse. Était également présent à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2012
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 2012 portant sur l'adoption du budget 2013
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 2012 portant sur les modifications apportées à la programmation des travaux routiers (taxe d'accise)
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Comptes à payer
8. Plan de sécurité civile
9. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et tarifs
10. Avis de motion pour l'adoption du règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Projet de résolution concernant le projet de la table de compostage
12. Projet d'autorisation de dépenses et de suivi budgétaire concernant le service incendie
13. Autorisation au directeur général pour préparer un cahier de charges concernant la planification des travaux routiers prévus au printemps/été 2013
14. Révision salariale des élus et des employés de la municipalité
15. Révision du taux d'allocation des frais de déplacement
16. Don du directeur général pour la fabrique St-Raphaël-de-Preissac
17. Demande de dérogation mineure pour madame Johanne Hébert du 27, chemin Doré
18. Appui à monsieur Gérard Banville pour l'achat du lot 44, rang A, canton de Bousquet
19. Dépôt des responsabilités confiées aux élus
20. Varia : Cotisation annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques
21. Période de questions réservée à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le pro-maire Daniel Dubuc ouvre la réunion. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le Varia ouvert, à l'exception du point 19 « Dépôt des responsabilités confiées aux élus », ce sujet étant reporté à une assemblée ultérieure, le dépôt des responsabilités confiées aux élus devant être fait par M^{me} la mairesse Huguette Saucier.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2012

02-01-2013

3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2012 tel que présenté.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2012 PORTANT SUR LE BUDGET

03-01-2013

4. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2012 portant sur le budget

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 18 décembre 2012 portant sur le budget tel que présenté.

Adoptée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2012 PORTANT SUR LA TAXE D'ACCISE

04-01-2013

5. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2012 portant sur la taxe d'accise

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 18 décembre 2012 portant sur la taxe d'accise tel que présenté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Une question est posée concernant le compte à payer du journal L'Alliance.

COMPTES À PAYER

05-01-2013

7. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le conseiller Fernand Béland ainsi que par monsieur le conseiller Aldée Langlois.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous, à l'exception du Journal l'Alliance de Preissac.

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u># CHÈQUE</u>	<u>MONTANT</u>
Educepert inc.	Ajustement TVQ de 8.5% à 9.5%	C1200553	9,45 \$
Agritibi R.H. Inc.	Réparation vitre du tracteur	C1200554	236,83 \$
CLÉMENCE AUDET	Entretien 6,rue des Rapides	C1200555	120,00 \$
Cablevision	câble int. Biblio Sud	C1200556	62,03 \$
Combeq	Adhésion pour année 2013	C1200557	327,68 \$
La Coop Val-Nord	Achat d'amploues	C1200558	15,45 \$
Jeannot Côté	Location 4 roues, déc. 2012	C1200559	375,00 \$
Céline Doyon	Frais déplacement déc.2012	C1200560	63,00 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1200561	60,00 \$
Deshaies, Grossiste	Achat d'eau embouteiller	C1200562	79,50 \$
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence camion SI	C1200563	17,94 \$
9169-7516 Québec Inc Exvavation Val D'Or	Concassage de 20 000 tonnes	C1200564	84 621,60 \$
Les Éditions Juridiques FD	Mise à jour des éditions jurid	C1200565	77,70 \$
Ferblanterie L.M. Bertrand	Plaque alum. pour biblio sud	C1200566	17,25 \$
Filtration Nord-Ouest Enr.	Rép. réaccordement sys. filtre	C1200567	2 535,20 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas lors d'une formation SI	C1200568	64,44 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas de Noël	C1200568	435,49 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime d'épargne retraite	C1200569	40,00 \$
France Galarneau	Après location (ent. fait)	C1200570	50,00 \$
Gaston Miljours	Stabiliser toile sur calcium	C1200571	93,59 \$
Gaston Miljours	Réparer ponceau ch Montagne	C1200571	264,44 \$
Gaston Miljours	Sablage pour déc. 2012	C1200571	1 657,60 \$
Gaston Miljours	Sablage pour déc. 2012	C1200571	333,20 \$
Gaston Miljours	Déneigement 2012-2013 1/5	C1200571	24 799,78 \$
Gaston Miljours	Déneigement côté sud déc 2012	C1200571	1 149,75 \$
Gestomega INC.	Honoraires du 1 au 11 déc.	C1200572	1 862,59 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200573	121,61 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1200573	14,71 \$
Gérard Sylvain	Centre de transbordement 22 décembre	C1200574	100,00 \$
Hamel Arpentage inc.	Mesurer banc gravier	C1200575	574,88 \$
Image Harricana INC.	Calendriers de cueillettes ord	C1200576	563,38 \$
Receveur Général du Canada	Frais du réseau, gouvernement	C1200577	33,60 \$
Jacques Thibault (Pierreville)	Vérification camion SI	C1200578	878,02 \$
Guillaume Langlois	Formation pour zamboni	C1200579	144,00 \$
Noël Langlois	travaux pour chemin+form.	C1200580	703,50 \$
Magny Électrique 9190-5778 Québec Inc.	Réparation des lampadaires	C1200581	1 000,94 \$
Magny Électrique 9190-5778 Québec Inc.	Mat. + rép. lampadaire	C1200581	1 225,32 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200582	248,71 \$
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1200582	80,61 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1200582	291,48 \$
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1200582	193,40 \$
Mario Brunet	Honoraire de déplacement	C1200583	112,11 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1200584	22,99 \$
François Perron	Frais de déplacement 2012	C1200585	115,92 \$

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u># CHÈQUE</u>	<u>MONTANT</u>
Petite Caisse	Frais de poste + mat.entretien	C1200586	182,16 \$
Pierre Goyette	Frais de déplacement	C1200587	56,70 \$
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplis. bonbonnes SI	C1200588	32,00 \$
Publicité MB	Plaque pour CRJM (subvention)	C1200589	52,83 \$
Roland Caron	Entretien fait (location CRJM)	C1200590	50,00 \$
Signotech inc.	Achat de panneaux signalis.	C1200591	40,53 \$
Télédistribution Amos inc.	Ajust. 16, rue des Rapides	C1200592	86,18 \$
Ville d'Amos	Util. lieu enfouissement Amos	C1200593	500,24 \$
Sous-total			126 795,33 \$

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u># CHÈQUE</u>	<u>MONTANT</u>
Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel pour cellulaires	L1200021	124,30 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel éclair. public	L1200022	556,80 \$
Hydro-Québec	Frais électr. 707 ave du Lac	L1200022	47,83 \$
Hydro-Québec	Frais électricité garage 707	L1200022	374,05 \$
Hydro-Québec	Frais électr. bât. 18 ave Lac	L1200022	330,39 \$
Hydro-Québec	Frais électr. 16 des Rapides	L1200022	489,37 \$
Hydro-Québec	Frais électr. 6 rue Rapides	L1200022	1 019,34 \$
Hydro-Québec	Frais électr.186 ave du Lac	L1200022	584,72 \$
Hydro-Québec	Frais électr. parc Tancrede	L1200022	31,67 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone Biblio sud	L1200023	118,70 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone bureau mun.	L1200023	379,89 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone CRJM	L1200023	103,79 \$
Sous-total			4 160,85 \$

Montant total salaire	23 098,16 \$
D.A.S. Provinciale	5 956,80 \$
D.A.S. Fédérale	2 401,13 \$

GRAND TOTAL **162 412,27 \$**

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u># CHÈQUE</u>	<u>MONTANT</u>
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité janvier 2013	C1300001	500,00 \$
Martin Campeau	Montant forfaitaire annuel	C1300002	500,00 \$
Corporation informatique Bellechasse	Frais annuel soutien technique	C1300003	3 725,19 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance collective janvier	C1300004	785,01 \$
Fabrique paroisse St-Raphaël de Preissac	Dons provenant d'un salaire	C1300005	1 584,00 \$
Fabrique paroisse St-Raphaël de Preissac	Subv. pour install. fournaise	C1300005	5 000,00 \$
Ministre des Finances	Bail lots grève municipal	C1300006	70,13 \$
Ghislaine Cadotte	Achats pour restauration CRJM	C1300007	126,41 \$
Ghislaine Cadotte	Entretien du CRJM	C1300007	50,00 \$
Gérard Sylvain	Centre transbordement 12 janv	C1300008	100,00 \$
Logiciels Première Ligne	Contrat annuel système SI	C1300009	565,18 \$
Maurice Couture	Déneigement côté nord 2/5	C1300010	900,00 \$
Premier Tech Environnement	Abonnement du 6, rue Rapides	C1300011	97,73 \$
Premier Tech Environnement	Abonnement pour 186, ave Lac	C1300011	97,73 \$
Réseau Biblio de A.T.N.Q	Cotisation annuel bibliothèque	C1300012	6 527,27 \$
Télédistribution Amos inc.	Cotisation annuel internet	C1300013	1 310,03 \$

Montant total **21938.68\$**

Grand total du mois **184 350.95\$**

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

06-01-2013

8. Plan de sécurité civile

Monsieur le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan de sécurité civile de la Municipalité de Preissac tel que présenté et d'en faire parvenir une copie au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS

07-01-2013

9. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2013

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session spéciale tenue le 18 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement no 229-2013 déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2013 soit adopté.

SECTION I - PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II - TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0.7922 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2013, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

SECTION III - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Article 3 : Que le coût annuel par unité de logement de l'année fiscale 2013 pour tous les bénéficiaires de ces services offerts sur une base annuelle ou saisonnière soit absorbé à même la taxe générale résiduelle sur la valeur foncière;

Article 4 : Qu'un tarif annuel de 250.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2013 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base hebdomadaire;

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 125.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2013 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base bihebdomadaire;

Article 6 : Qu'un tarif annuel de 62.50 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2013 pour tous les bénéficiaires de ces services,

propriétaire de commerces ou de petites entreprises opérant de façon saisonnière;

Article 7 : Que le coût de ces services pour les industries minières suivantes soit :

Mine Agnico-Eagle Itée, Division complexe Bousquet : l'année fiscale 2013, une tarification de 275 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

Mine Agnico-Eagle Itée, Division Laronde : l'année fiscale 2013, une tarification de 250 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

SECTION IV — TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 8 : Qu'une taxe de 1.7922 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2013;

SECTION V — TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 9 : Qu'une taxe de 1.9422 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2013;

SECTION VI - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 10 : Qu'un tarif annuel de 105.27 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2013 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VI - TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 11 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 12 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION VII - MODE DE PAIEMENT

Article 13 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION VIII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 14 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

08-01-2013

10. Avis de motion pour l'adoption du règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland à l'effet qu'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA TABLE DE COMPOSTAGE

09-01-2013

11. Résolution concernant la table de compostage

ATTENDU QUE le 5 juillet 2012, le Comité plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi a invité les municipalités à adhérer à un projet territorial de plateforme de compostage et que la municipalité de Preissac ne souhaitait alors pas y adhérer;

ATTENDU QUE le Comité a sollicité une rencontre avec le conseil municipal de Preissac l'automne dernier afin mieux comprendre la position du Conseil et de permettre à la Municipalité de Preissac d'avoir l'information entre les mains pour prendre une décision éclairée;

ATTENDU QUE le Comité plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi n'a pas répondu aux attentes de la municipalité en termes d'informations et de coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac ne désire pas participer à un tel projet advenant que les coûts soient établis en fonction de la richesse foncière uniformisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu:

D'INFORMER la MRC Abitibi qu'avant de se prononcer de façon définitive à l'égard de la plateforme de compostage, la municipalité de Preissac désire avoir plus d'informations, connaître les coûts réels d'un tel projet et si les coûts seront établis au prorata de la population, selon un mode de calcul acceptable, ou selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

Adoptée

AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE CONCERNANT LE SERVICE INCENDIE

10-01-2013

12. Autorisation de dépenses et de suivi budgétaire concernant le service incendie.

Monsieur le conseiller Stephan Lavoie déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est membre du service des incendies de Preissac.

Monsieur le conseiller David Bolduc déclare son apparence de conflit d'intérêt puisque sa conjointe est membre du service des incendies de Preissac.

ATTENDU QUE le budget 2013 du service d'incendie de Preissac a été approuvé lors d'une assemblée spéciale tenue le 18 décembre 2012.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost est chef pompier à la municipalité de Preissac depuis plus de 10 ans et qu'il a toujours agi de façon consciencieuse à l'égard de la gestion du budget.

ATTENDU QUE des autorisations d'achat sont requises pour tout achat incluant les dépenses essentielles et les achats d'urgence et que les procédures d'autorisation d'achat sont devenues de plus en plus complexes au fil du temps.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost requiert une marge de manœuvre minimale afin d'assurer que les dépenses essentielles et les achats d'urgence soient faits en temps opportun.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu :

- de remettre une liste de numéros préautorisés de bons de commande au chef pompier, monsieur Gilles Prévost, afin de simplifier la procédure d'achat du service incendie pour des dépenses essentielles déjà budgétées et inférieures à 300 \$ ainsi que pour des achats d'urgence non budgétés qui ne pourraient attendre une décision du conseil municipal sans mettre en danger la sécurité publique;
- que monsieur Gilles Prévost soit le seul officier autorisé à utiliser et à signer lesdits bons de commande et que celui-ci s'engage à faire parvenir, lors de chaque utilisation, une copie du bon de commande utilisé à madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, dans les meilleurs délais;
- que toute dépense non essentielle, ou supérieure à 300 \$, ou achat d'urgence pouvant attendre une décision du conseil sans mettre en danger la sécurité publique, doive obtenir un numéro de bon de commande non préautorisé et soit traitée selon la procédure d'achat en vigueur à la Municipalité.
- qu'un suivi budgétaire et que les vérifications appropriées soit faits de façon trimestrielle en collaboration avec Mme Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Adoptée

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR PRÉPARER UN CAHIER DE CHARGES CONCERNANT LA PLANIFICATION DES TRAVAUX ROUTIERS PRÉVUS AU PRINTEMPS/ÉTÉ

11-01-2013

13. Autorisation au directeur général pour préparer un cahier de charges concernant la planification des travaux routiers prévus au printemps/été.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu que soit préparé un cahier de charges à l'égard de la planification des travaux routiers prévus en 2013 et d'autoriser monsieur Pierre Goyette à déposer un appel d'offres sur le site Web des appels d'offres du gouvernement du Québec aussitôt que le ministère des Affaires municipales (MAMROT) aura accepté les modifications apportées à la programmation des travaux.

Adoptée

RÉVISION SALARIAL DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

12-01-2013

14. Révision salariale des élus et des employés de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut procéder à l'indexation des salaires de certains employés et des élus;

ATTENDU QUE l'IPC (indice du prix à la consommation) a été établi à 2% pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'INDEXER, de 2% représentant l'IPC, le salaire des personnes suivantes :

Mairesse
Conseillers
Directrice générale adjointe
Secrétaire-réceptionniste, administrative.

Adoptée

RÉVISION DU TAUX D'ALLOCATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

13-01-2013

15. Révision du taux d'allocation des frais de déplacement

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

Que le taux d'allocation pour les frais de déplacement des élus municipaux et des employés, lorsque requis, soit établi à 0,53 \$ / km, tel que déterminé en 2012 à titre d'allocation raisonnable par le gouvernement du Québec.

Adoptée

DON DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA FABRIQUE ST-RAPHAËL-DE-PREISSAC

14-01-2013

16. Don du directeur général pour la fabrique St-Raphaël-dePreissac.

ATTENDU QUE monsieur Pierre Goyette est directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Preissac depuis le 11 décembre 2012 au terme d'une résolution adoptée par le conseil municipal le 11 décembre dernier, et devient par conséquent un employé salarié de la municipalité;

ATTENDU QUE les bureaux municipaux sont fermés du 22 décembre au 3 janvier;

ATTENDU QUE monsieur Goyette, désire faire don à la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac du salaire que celui-ci aurait reçu durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

À la demande expresse de monsieur Pierre Goyette, de ne pas lui verser de salaire pour la période concernée mais de faire don à la Fabrique St-Raphaël-de-Preissac, d'un montant équivalent au salaire brut que celui-ci aurait perçu entre le 22 décembre 2012 et le 3 janvier 2013.

Adoptée

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR MADAME JOHANNE HÉBERT DU 27, CHEMIN DORÉ

15-01-2013

17. Demande de dérogation mineure pour madame Johanne Hébert du 27, chemin Doré.

ATTENDU QUE madame Johanne Hébert a produit une demande de dérogation mineure, au règlement de zonage 89-92 concernant un immeuble projeté au 27, chemin Doré, Preissac, sur le lot 35, rang A, canton de Bousquet dans la circonscription foncière de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QU'ILS ont présenté en date du 24 octobre 2012 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 ayant pour but de régulariser l'implantation d'une remise en cour avant en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été distribuée par le journal Alliance à tous les résidents;

ATTENDU QUE la mairesse a permis à toute personne souhaitant s'exprimer sur ladite demande, de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 89-92 sur le lot 35, rang A, canton de Bousquet, circonscription foncière de Rouyn-Noranda (27, chemin Doré).

D'AUTORISER l'implantation d'une remise en cour avant en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 situé au 27, chemin Doré de Preissac.

Adoptée

APPUI À MONSIEUR GÉRARD BANVILLE POUR L'ACHAT DU LOT 44, RANG A, CANTON DE BOUSQUET

16-01-2013

18. Appui à monsieur Gérard Banville pour l'achat du lot 44, rang A, du canton de Bousquet.

ATTENDU QUE monsieur Gérard Banville a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de Rouyn-Noranda (MRNF) pour acquérir le lot 44, rang A, canton de Bousquet;

ATTENDU QUE le MRNF requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage actuel du terrain est un usage résidentiel muni d'une installation septique et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE ce terrain est déjà loué par le demandeur auprès du MRNF;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Gérard Banville pour l'acquisition du lot 44, rang A, canton de Bousquet auprès du MRNF et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

VARIA.

17-01-2013

19. Cotisation annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2013 au Centre régional de services aux bibliothèques au montant de 6 527,27 \$.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

20. Période de questions réservée à l'assistance

Des questions sont posées et des commentaires formulés par l'assemblée concernant les sujets suivants :

- Formation de l'employé municipal à l'égard de l'arrosage et de l'entretien de la patinoire
- Disponibilité du règlement fixant les taux de taxes et tarifs

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-01-2013

21. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 15.

Adoptée

DANIEL DUBUC
PRO-MAIRE

PIERRE GOYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 17 janvier 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Daniel Dubuc, Fernand Béland, David Bolduc et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Pierre Goyette, agissant à titre de secrétaire-trésorier.

Absent : Monsieur le conseiller Stéphan Lavoie.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification à la résolution 245-12-2012 adoptée le 18 décembre 2012 lors d'une assemblée spéciale concernant la programmation des travaux routiers
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18.1-01-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

19-01-2013

3. Modification à la résolution 245-12-2012, adoptée le 18 décembre lors d'une assemblée spéciale concernant la programmation des travaux routiers.

Attendu que :

La municipalité de Preissac a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, secondé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et **résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée

4. Période de questions réservée à l'assistance

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-01-2013

5. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19h45.

Huguette Saucier
Mairesse

Pierre Goyette
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 février 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absents : monsieur le conseiller Stephan Lavoie.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2013
4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale 17 janvier 2013
5. Modification apportée à la résolution 205-11-12
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Déclaration des intérêts pécuniaires
8. Comptes à payer
9. Responsabilité des élus
10. Signataires pour le compte de banque
11. Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
12. Renouvellement du contrat de service pour le télécopieur
13. Engagement de madame Ghislaine Cadotte, responsable à l'entretien et à la surveillance du complexe récréatif Jacques Massé
14. Engagement de monsieur Pierre Veilleux, aide à la responsable à l'entretien et à la surveillance du complexe récréatif Jacques Massé
15. Demande du Cercle des fermières
16. Reconduction du contrat de M. Marco Genese pour la saison 2013
17. Interdiction d'enregistrement lors d'assemblées et rencontres non ouvertes au public
18. Demande de subvention pour l'amélioration du réseau local
19. Varia :

19.1 _____

19.2 _____

19.3 _____

20. Période de questions réservée à l'assistance.

21. Clôture et levée de l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-02-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 8 JANVIER

22-02-2013

3. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2013, tel que rédigé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 JANVIER 2013

23-02-2013

4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 janvier 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 17 janvier 2013, tel que rédigé.

MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION 205-11-12

24-02-2013

5. Modification apportée à la résolution 205-11-12

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de sa réunion régulière du 13 novembre 2012 la résolution suivante sous le numéro 205-11-12 concernant les dates de service du centre de transbordement :

"ATTENDU la demande de M. Gérard Sylvain concernant des modifications au calendrier de service du centre de transbordement;

ATTENDU QUE les modifications demandées sont justifiées par la fréquence d'utilisation du site;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture du site de transbordement les jours fériés et d'offrir le service d'utilisation du site du 1^{er} avril au 30 novembre."

ATTENDU QUE le libellé de la résolution 205-11-12 pourrait porter à confusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement de remplacer la dernière partie du libellé de la résolution 205-11-12 par le texte suivant :

"**QUE** le site de transbordement soit accessible au public les 2e et 4e samedis du mois de 9 h à 12 h du 1er décembre au 31 mars; et tous les samedis de 8 h 30 à 16 h 30 du 1er avril au 30 novembre. Le site de transbordement ne sera pas ouvert les jours fériés."

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question n'est posée.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

7. Déclaration des intérêts pécuniaires.

Madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller David Bolduc ayant complété et remis leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires respectif, madame la directrice générale adjointe Nicole Labrecque procède au dépôt desdites déclarations aux présentes.

COMPTES À PAYER

25-02-2013

8. Comptes à payer

Vérifiés par madame Huguette Saucier, mairesse, et monsieur le conseiller Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement que tous les comptes à payer, à l'exception des frais de déplacement de monsieur Jeannot Côté, soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous:

Compte à payer année 2012

Nom	Description	# chèque	Montant
Association Coop. Aqueduc	Cotisation 2012 (6, Rapides)	C1200594	1 107,00 \$
Association Coop. Aqueduc	Cotisation 2012(16 Rapides)	C1200594	1 107,00 \$
Benoît Curadeau	Travaux de débrous. ch Pointe	C1200595	900,00 \$
Envirobi	Location & levée contener	C1200596	390,92 \$
Noël Langlois	Montant payé en trop d'ass.	C1200597	15,10 \$
Sanitri	Collecte commercial novembre	C1200598	1 257,20 \$
Sanitri	Collecte commercial décembre	C1200598	887,37 \$
Sanitri	Contrat décembre 2012	C1200598	5 627,80 \$
Sanitri	Collecte résidentiel juillet	C1200598	1 492,10 \$
Sanitri	Contrat novembre 2012	C1200598	5 627,80 \$
Ministre des Finances	Redevances oct.-nov.-déc.2012	C1300016	12 583,44 \$
Journal l'Alliance de Preissac	Subvention 2012	C1300017	3 200,00 \$

Total pour l'année 2012

34 195,73 \$

Nom	Description	# Chèque	Montant
Ministre des Finances	Bail annuel débarc. riv. Kino.	C1300014	70,13 \$
Qualitas	Test pour concassé	C1300015	693,30 \$
Aecom consultants inc.	Plan d'urbanisme (50% - 1/2)	C1300018	6 208,65 \$
Agritibi R.H. Inc.	Inspection + rép. tracteur	C1300019	1 324,88 \$
Association Coop. Aqueduc	Cotisation 2013, 6 des Rapides	C1300020	1 107,00 \$
Association Coop. Aqueduc	Cotisation 2013, 16 des Rapide	C1300020	1 107,00 \$
CLÉMENCE AUDET	Ent. 6 des Rapides janvier	C1300021	120,00 \$
Aréo-Feu	Achat de mousses (50%)	C1300022	1 725,20 \$
Cablevision	Câble int. Biblio sud	C1300023	62,03 \$
Imprimerie CCL	imprimer cpte taxes- enveloppe	C1300024	339,10 \$
La Coop Val-Nord	Matériaux rép. CRJM+CLSC	C1300025	33,77 \$
La Coop Val-Nord	Mat. pour garage+entretien	C1300025	43,60 \$
La Coop Val-Nord	Mat.entretien garage+CLSC	C1300025	54,67 \$
Jeannot Côté	Location de tout-terrain	C1300026	300,00 \$
Jeannot Côté	Frais de déplacement	C1300026	41,34 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1300027	60,00 \$
Deshaias, Grossiste	Achat de sacs à poubelles	C1300028	24,17 \$
Envirobi	Location&levée contener	C1300029	390,92 \$
Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement tech+pratique	C1300030	77,70 \$
Fontaine Descôteaux, Avocats	Frais juridique 20%	C1300031	2 706,38 \$
Fédération québécoise des municipalités	Mise à jour règlement mun.	C1300032	204,75 \$
Fédération québécoise des municipalités	Transport panneaux signal.	C1300032	22,59 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime retraite FTQ	C1300033	40,00 \$
Gaston Miljours	Déneigement janv.1/5 ret. (5%)	C1300034	24 799,78 \$
Gaston Miljours	Déneigement secteur sud	C1300034	1 149,75 \$
Gaston Miljours	sable pour janvier 2013	C1300034	1 533,13 \$
Gaston Miljours	Sabl epour janvier 2013	C1300034	888,30 \$
Ghislaine Cadotte	Service de janvier 2013 (CRJM)	C1300035	396,00 \$
Gyva inc.	Papeterie	C1300036	123,25 \$
Gyva inc.	Papeterie	C1300036	47,63 \$
Gyva inc.	Programmer clé bluetooth dir.	C1300036	137,97 \$
Gérard Sylvain	Centre transb. 26 janv.+ 9 f é	C1300037	200,00 \$
Larouche Bureautique	Copies excédentaires 2012	C1300038	332,18 \$
Manoir des Rapides	Essence pour camion & équip.	C1300039	470,60 \$
Manoir des Rapides	Essence pour véhicule SI	C1300039	347,44 \$
Maurice Couture	côté nord	C1300040	900,00 \$
Ministre des Finances	Renouvell. de bail gravières	C1300041	1 000,00 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300042	22,99 \$
Petite Caisse	Dépenses pour janvier 2013	C1300043	393,53 \$
Pierre Goyette	Frais de déplacement janvier	C1300044	108,65 \$
Pompe à eau René Rochefort	Réparer fillage dela pompe	C1300045	651,02 \$

Nom	Description	# Chèque	Montant
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissage de bonbonnes SI	C1300046	28,00 \$
Huguette Saucier	Frais déplacement+repas	C1300047	677,74 \$
Sécuriplus	Inspection extincteurs + rép.	C1300048	371,03 \$
Télédistribution Amos inc.	Loc. antenne 16, des Rapides	C1300049	86,18 \$
Télédistribution Amos inc.	Changement du routeur CRJM	C1300049	79,33 \$
Pierre Veilleux	Ent. & surveillance CRJM	C1300050	336,00 \$
Ville d'Amos	Util. lieux enfouissement	C1300051	782,19 \$
Ville d'Amos	Frais d'intérêt janvier 2013	C1300051	1,24 \$
Total du mois de février 2013			52 621,11 \$
Nom	Description	# Chèque	Montant
Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel pour cellulaires	L1300001	118,72 \$
Hydro-Québec	Élect. panneau d'accueil	L1300002	17,73 \$
Hydro-Québec	Éclairage Publique	L1300002	575,36 \$
Télébec Ltée	Frais bureau municipal	L1300003	377,94 \$
Télébec Ltée	Frais téléphonique CRJM	L1300003	118,96 \$
Télébec Ltée	Frais téléphonique biblio Sud	L1300003	118,67 \$
Total paiement direct février 2013			1 327,38 \$
Total des comptes à payer			88 144,22 \$
Total des salaires			10 865,11 \$
Remise d.a.s. provincial			3 355,62 \$
Remise d.a.s. fédéral			1 420,53 \$
<u>Grand total du mois</u>			<u>103 785,48 \$</u>

RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

26-02-2013

9. Responsabilité confiée aux élus

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité du bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU QUE la mairesse et chaque conseiller doivent se partager chaque tâche.

EN CONSÉQUENCE, Madame la mairesse procède au dépôt du tableau suivant concernant la responsabilité confiée aux élus :

PERSONNE-RESSOURCE	RESPONSABILITÉ CONFIEE
Huguette Saucier	<ul style="list-style-type: none"> - Maire et cosignataire des chèques - Gestion du personnel - Service incendie en collaboration avec Daniel Dubuc - Réseau routier local en collaboration avec Fernand Béland - Vérification des comptes - CACI

	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du CCU - Gestion des matières résiduelles en collaboration avec Aldée langlois - Tourisme en collaboration avec Stephan Lavoie - Politique familiale en collaboration avec Stephan Lavoie
Fernand Béland	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau routier local (incluant enlèvement de la neige, circulation et stationnement, éclairage public) en collaboration avec Huguette Saucier - Forêt en collaboration avec Aldée Langlois
Aldée Langlois	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt en collaboration avec Fernand Béland - Gestion des matières résiduelles en collaboration avec Huguette Saucier - Entretien des infrastructures en collaboration avec Daniel Dubuc
David Bolduc	<p>Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité civile et mesures d'urgence
Daniel Dubuc	<ul style="list-style-type: none"> - Pro-maire - Service incendie en collaboration avec Huguette Saucier - Entretien des infrastructures en collaboration avec Aldée Langlois
Stephan Lavoie	<ul style="list-style-type: none"> - Politique familiale en collaboration avec Huguette Saucier - Ville et village en santé - Bon voisin – Bon œil - Protection du patrimoine - Tourisme en collaboration avec Huguette Saucier

27-02-2013

10. Signataires pour les effets bancaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et unanimement résolu que madame la mairesse Huguette Saucier, monsieur le pro-maire Daniel Dubuc et madame la directrice générale adjointe Nicole Labrecque soient autorisés, sous la signature de deux (2) d'entre elles :

À émettre, endosser, accepter, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change et autre effet négociable;

À signer ou approuver tout document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la corporation auprès de la Caisse;

À signer tout document ou convention utile pour donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

28-02-2013

11. Résolution adoptant le projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement devant être adopté par résolution ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement devra être publié ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Preissac ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 8 janvier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'adopter le projet règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT
EN VUE DE L'ADOPTION DU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

Le présent code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est adopté en vertu de la

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27).

L'objet de la loi est d'assurer l'adhésion explicite des élus et des employés d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques pour les élus et les employés municipaux et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1° l'intégrité;

2° l'honneur rattaché aux fonctions;

3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;

4° le respect envers les élus, les collègues et les citoyens;

5° la loyauté envers la municipalité;

6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 284 et 285 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2 – Travail partisan des fonctionnaires et des employés de la municipalité);

3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I - TITRE ET INTERPRÉTATION

SECTION I

CHAMP D'APPLICATION BUTS DU CODE

SECTION II DÉFINITIONS SECTION III PRÉSÉANCE

CHAPITRE II - ÉTHIQUE – VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

CHAPITRE III - RÈGLES DE CONDUITE – APPLICATION - OBJECTIFS

SECTION I

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

SECTION II

ASSIDUITÉ, EFFICACITÉ ET EFFICIENCE AU TRAVAIL

SECTION III

RESPECT DES PERSONNES ET NÉPOTISME

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ

SECTION V

CONFLIT D'INTÉRÊTS MÉCANISME DE PRÉVENTION AVANTAGE

SECTION VI

CONSOMMATION D'ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES

SECTION VII

RESPECT DES BIENS DE LA MUNICIPALITÉ

SECTION VIII

TRAVAIL DE NATURE PARTISANE

SECTION IX

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET PUBLICATIONS

SECTION X

TENUE VESTIMENTAIRE

SECTION XI

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SECTION XII

ENVIRONNEMENT

SECTION XIII

L'APRÈS-MANDAT

SECTION XIV

RESPECT DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

SECTION XVI

NON-FAVORITISME DANS L'EMBAUCHE DU PERSONNEL

CHAPITRE IV - MANQUEMENT ET SANCTION ET AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

CHAPITRE V - ATTESTATION DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE

CHAPITRE VI - DISPOSITIONS ABROGATIVES ET FINALE

CHAPITRE I

TITRE ET INTERPRÉTATION

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Preissac.

SECTION I

CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique à tout employé de la Municipalité de Preissac. Il énonce les valeurs qui guident l'action des employés en matière d'éthique et certaines

règles de conduite auxquelles ils sont assujettis. Ces règles ne sont donc pas exhaustives et elles n'ont pas pour effet de limiter les droits de gérance et de gestion de la Municipalité de Preissac.

Ce règlement ne se substitue pas non plus à une obligation liée à la conduite d'un employé contenue dans un autre règlement ou une politique de la Municipalité ou dans une loi d'application générale et à toute règle de déontologie qui s'applique à un employé en raison de son appartenance à un ordre professionnel ou à un groupe d'employés.

BUTS DU CODE

2. Le présent code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

SECTION II

DÉFINITIONS

3. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **avantage** » : comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« **bien de la Municipalité** » : un bien appartenant à la Municipalité ou dont elle a l'usage ou la possession tels que outils, équipements, meubles, immeubles, matériaux, véhicules, téléphones ou ordinateurs;

« **conflit d'intérêts** » : une situation dans laquelle l'employé favorise ou peut favoriser son intérêt personnel ou celui d'un tiers sans égard à ses obligations envers la Municipalité et au détriment des intérêts de cette dernière;

« **conjoint** » : sont des conjoints :

- 1° les personnes liées par un mariage ou une union civile qui cohabitent;
- 2° les personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent maritalement.

« **discrimination** » : un traitement, un geste une parole qui produit une distinction, une exclusion ou une préférence fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la grossesse, la langue, la condition sociale, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, l'état civil ou une déficience physique ou mentale qui prive une personne du droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés de la personne;

« **efficience** » : qualité d'une personne qui établit une correspondance étroite entre les moyens qu'elle utilise et les résultats qu'elle recherche pour obtenir un rendement optimal;

« **employé** » : une personne liée à la Municipalité de Preissac par un contrat de travail, incluant ses gestionnaires;

« **employeur** » : la Municipalité de Preissac;

« **information confidentielle** » : un renseignement verbal ou écrit détenu par la Municipalité, qui n'est pas rendu public et dont le caractère confidentiel est conféré par une loi, par une directive administrative ou par les pratiques et les usages en vigueur dans l'organisation;

« **intérêt personnel** » : l'intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« **Intérêt des proches** » : intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« **lieu de travail** » : un bâtiment, un véhicule ou un autre lieu où un employé se présente pour accomplir son travail;

« **Organisme municipal** » :

- un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

« **Municipalité** » : la Municipalité de Preissac

« **proche** » : le conjoint, le père, la mère, le fils, le petit-fils 2e degré, la fille, la petite-fille

2e degré, le frère, la sœur et les grands-parents d'un employé, de même que le frère, la sœur, le père, la mère, le fils, la fille et les grands-parents du conjoint d'une employé;

« **supérieur immédiat** » : cadre hiérarchique qui représente le premier niveau d'autorité au-dessus d'un salarié et qui exerce un contrôle du travail.

SECTION III

PRÉSEANCE

4. En cas de conflit entre l'une des règles mentionnées dans le présent règlement et une disposition d'une loi, d'une convention collective, d'une entente établissant les conditions de travail d'un groupe d'employés non syndiqués, d'une politique de la Municipalité, d'un autre règlement ou de tout autre document de la Municipalité établissant des règles de conduite applicables à un groupe déterminé d'employés ou d'un code de déontologie applicable à un employé en raison de son appartenance à un ordre professionnel, cette dernière a préséance.

CHAPITRE II

ÉTHIQUE – VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

5. Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

CHAPITRE III

RÈGLES DE CONDUITE APPLICATION

6. Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la Municipalité.

OBJECTIFS

7. Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

SECTION I

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

8. L'employé doit exécuter le travail inhérent à ses fonctions, et ce, avec diligence.
9. L'employé doit respecter les politiques, les règles et les directives de l'employeur.
10. L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.
11. L'employé ne doit pas porter atteinte à la dignité ou à la réputation de son employeur. Il doit respecter son devoir de réserve envers la Municipalité dans la manifestation publique de ses opinions.
12. L'employé doit agir avec honnêteté et intégrité.

SECTION II

ASSIDUITÉ, EFFICACITÉ ET EFFICIENCE AU TRAVAIL

13. L'employé doit être assidu.
14. Bénéficiant des moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions, l'employé doit exécuter son travail avec efficacité et efficience.
15. Durant ses heures de travail, à l'exclusion des périodes de pause prévues dans une entente qui régit ses conditions de travail, l'employé doit utiliser son temps à l'exécution de son travail. Il ne doit pas effectuer de travaux pour son propre compte ou celui d'un tiers.

SECTION III

RESPECT DES PERSONNES ET NÉPOTISME

16. Les rapports de l'employé avec un citoyen, un collègue de travail ou toute autre personne doivent se fonder sur le respect, la considération et la civilité. Ils ne doivent pas être empreints de discrimination.
17. L'employé doit éviter de tenir des propos injurieux ou de harceler une personne par

des attitudes, des paroles ou des gestes pouvant porter atteinte à sa dignité ou à son intégrité. Il doit utiliser un langage correct et professionnel dans ses communications verbales ou écrites.

18. Un supérieur immédiat ou un autre cadre hiérarchique ne doit pas exiger d'un employé qu'il déroge aux règles de déontologie du présent code.

19. Dans la mesure du possible, il faut éviter qu'un employé soit placé ou maintenu sous l'autorité directe d'un proche.

L'employé doit porter à la connaissance de son supérieur immédiat le fait qu'il exerce une autorité directe sur un proche.

20. Dans l'exécution de ses fonctions, l'employé doit agir de manière équitable et ne doit pas accorder un traitement préférentiel à une personne au détriment des autres.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ

21. L'employé doit s'abstenir de divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Il ne doit pas utiliser une telle information à son profit ou au profit de tiers.

22. L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle qui lui est transmise ou qu'il transmet.

23. L'employé doit prendre toute mesure raisonnable lors de l'utilisation d'outils technologiques pour éviter de dévoiler une information à caractère confidentiel.

24. En cas de doute, l'employé doit s'adresser au responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

SECTION V

CONFLIT D'INTÉRÊTS

25. L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent avec l'employeur.

26. L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour s'assurer que l'occupation d'un autre emploi que celui qu'il occupe à la Municipalité ne le place pas en situation de conflit d'intérêts et ne nuise pas à l'accomplissement de ses fonctions.

27. Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

28. Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

29. Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

30. Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

MÉCANISME DE PRÉVENTION

31. L'employé doit aviser son supérieur immédiat de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dans laquelle il se trouve et prendre toute mesure raisonnable pour éviter cette situation ou s'en retirer.

En cas de doute sur l'existence d'une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, l'employé doit consulter son supérieur immédiat. Dans le cas du directeur général et secrétaire-trésorier, il doit en aviser le maire

AVANTAGE

32. Il est interdit à toute personne :

1. d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question, un sujet ou un dossier dont elle peut être saisie;

2. d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par les points 1 et 2 du présent article doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

SECTION VI

CONSOMMATION D'ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES

33. L'employé ne doit pas consommer, sur son lieu de travail, une boisson alcoolisée ou une drogue illicite. Il en est de même d'une substance susceptible d'affecter son jugement ou de nuire à l'exécution sécuritaire de son travail.

Malgré le premier alinéa, un membre de la direction générale ou un directeur de service peut autoriser, de façon exceptionnelle, la consommation d'alcool sur un lieu de travail.

Cette autorisation ne doit pas être accordée lorsque cela peut avoir pour effet de nuire au maintien ou à la qualité des services à la clientèle.

Cette disposition ne vise pas le cas d'un employé qui accepte une boisson alcoolisée lors d'une réception offerte par ou pour les autorités de la Municipalité.

34. L'employé ne doit pas travailler, ni même se trouver sur son lieu de travail, alors que ses facultés sont affaiblies par l'alcool ou une drogue illicite. Il en est de même pour une substance susceptible d'altérer son jugement ou de nuire à l'exécution sécuritaire de son travail.

SECTION VII

RESPECT DES BIENS DE LA MUNICIPALITÉ

35. L'employé doit utiliser un bien de la Municipalité avec soin et rigueur. Il doit en faire usage pour l'exécution de son travail en se conformant aux politiques, règles et directives relatives à l'utilisation du matériel et des biens de l'employeur.

36. L'employé qui utilise un véhicule de la Municipalité doit s'assurer d'obtenir et de maintenir les autorisations et les permis de conduire appropriés.

37. L'employé ne doit pas utiliser un bien de la Municipalité ou son lieu de travail à des fins personnelles. Il lui est interdit de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la Municipalité.

Une exception à la règle établie au premier alinéa prévue dans une politique sur l'utilisation des biens de la Municipalité a préséance sur celle-ci.

Elle ne vise pas non plus le cas d'un employé en disponibilité, autorisé à effectuer ses déplacements personnels avec un véhicule de la Municipalité de manière à pouvoir se rendre directement sur les lieux où il est appelé aux fins de son travail, dans le délai requis par l'employeur.

SECTION VIII

TRAVAIL DE NATURE PARTISANE

38. L'employé ne doit pas se livrer à une activité ou un travail de nature partisane lors de la tenue d'une élection à un poste de membre du conseil de la municipalité, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

SECTION IX

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET PUBLICATIONS

39. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'employé qui reçoit une demande de commentaires ou d'entrevue d'un journaliste doit diriger ce dernier vers la direction générale ou, s'il y a lieu, vers son supérieur immédiat.

Cette disposition ne s'applique pas à un employé autorisé à répondre à ce type de demandes.

40. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'employé doit obtenir préalablement l'autorisation de son supérieur immédiat ou d'un autre cadre hiérarchique pour publier un document ou diffuser autrement son contenu.

SECTION X

TENUE VESTIMENTAIRE

41. L'employé doit se présenter à son lieu de travail vêtu de manière convenant à la nature de ses fonctions et de ses relations avec les citoyens ou une autre clientèle.

SECTION XI

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

42. Dans l'exécution de son travail, l'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ainsi que la santé, la sécurité et l'intégrité physique d'un collègue, d'un citoyen ou d'une autre personne.

SECTION XII

ENVIRONNEMENT

43. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'employé doit respecter les politiques et normes environnementales adoptées par la Municipalité.

SECTION XIII

L'APRÈS-MANDAT

44. Dans les douze mois qui suivent la fin de l'emploi au sein de la Municipalité, l'employé ne peut se comporter de façon à tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures.

SECTION XIV

RESPECT DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

45. Tout employé doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

SECTION XVI

NON-FAVORITISME DANS L'EMBAUCHE DU PERSONNEL

46. Tout employé ne peut participer et ne doit influencer quiconque lors de l'embauche, de la supervision, de la promotion ou de l'évaluation du rendement d'un membre de leur parenté ou d'une personne à laquelle il est légalement ou personnellement redevable.

L'employé membre d'un comité de sélection du personnel doit divulguer tout lien de parenté ou d'affiliation sociale envers les candidats retenus pouvant affecter leur crédibilité et leur jugement et conséquemment se retirer du comité si nécessaire.

CHAPITRE IV

MANQUEMENT ET SANCTION

47. Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision du Conseil municipal ou de la direction générale et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité de ce manquement.

Dans le cas d'un manquement à une obligation qui s'applique après la fin du contrat de travail, la Municipalité de Preissac peut, selon les circonstances, s'adresser aux tribunaux pour obtenir réparation ou, de façon générale, protéger ses droits.

La Municipalité de Preissac reconnaît l'aspect rectificatif véhiculé par la discipline en milieu de travail. Aussi, elle reconnaît que toute mesure disciplinaire imposée doit être juste, raisonnable, et proportionnelle à la gravité de la faute reprochée.

L'APPLICATION ET LE CONTRÔLE

48. Toute plainte de citoyen au regard du présent code doit :

1. être déposée sous pli confidentiel au directeur général qui verra, le cas échéant, à déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie ;
2. être complète, être écrite, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif, et provenir de toute personne ayant connaissance d'un manquement au Code d'éthique et de déontologie.

À l'égard du directeur général, toute plainte doit être déposée au maire de la Municipalité. Les paragraphes 1° et 2° de l'alinéa précédent s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

Aucune sanction ne peut être imposée à un employé sans que ce dernier :

1. ait été informé du reproche qui lui est adressé ;
2. ait eu l'occasion d'être entendu.

AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

49. Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnel, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

CHAPITRE V

ATTESTATION DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE

50. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement est remis à chacun des employés de la Municipalité de Preissac au cours d'une rencontre formelle de groupe préalablement convoquée par chacun des directeurs de service; rencontre à laquelle chaque employé devra assister obligatoirement.

Par la suite, le directeur de service atteste avoir reçu un exemplaire du « **Code d'éthique et de déontologie des employés de Municipalité de Preissac** », en avoir remis une copie à chacun des employés municipaux sous sa responsabilité et en avoir présenté le contenu. Aussi, il devra attester avoir répondu de façon satisfaisante à toutes leurs

interrogations et qu'ils ont été informés qu'ils sont tenus de respecter ledit code, qu'ils ont été informés également que le code est nécessairement appelé à évoluer et à être modifié et qu'il est donc possible que les changements apportés puissent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes du code. Ces changements leur seront communiqués par la direction générale au moyen d'un avis officiel.

Le nouveau personnel municipal reçoit également un exemplaire de ce code et de tout règlement qui le modifie. Il doit attester en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance lors de son accueil soit par la direction générale, soit par son unité administrative, selon sa catégorie d'emplois.

Une copie des attestations mentionnées aux alinéas précédents est acheminée à la direction générale et conservée au dossier de l'employé.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS ABROGATIVES ET FINALES

51. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE TÉLÉCOPIEUR

29-02-2013

12. Renouvellement du contrat de service pour le télécopieur

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE RENOUVELLER le contrat de service 2013 pour le télécopieur du bureau municipal avec Larouche bureautique au montant annuel de 1 693,60 \$.

ENGAGEMENT DE MADAME GHISLAINE CADOTTE, RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

30-02-2013

13. Engagement de madame Ghislaine Cadotte, responsable de l'entretien et de la surveillance du Complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ouverture du Complexe récréatif Jacques Massé pour les activités hivernales;

ATTENDU QUE madame Ghislaine Cadotte est disposée à assurer le bon fonctionnement du Complexe récréatif.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ATTRIBUER à madame Ghislaine Cadotte le contrat de service pour la gestion des activités du Complexe récréatif Jacques Massé et ce, pour un tarif horaire de 12.00\$ de l'heure, selon la période et l'horaire qui conviendront aux besoins.

ENGAGEMENT DE MONSIEUR PIERRE VEILLEUX, AIDE À LA RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

31-02-2013

14. Engagement de monsieur Pierre Veilleux, aide à la responsable de l'entretien et de la surveillance du Complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE madame Ghislaine Cadotte, est disponible une semaine sur deux pour l'ouverture du Complexe récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Veilleux est disposé à assurer le bon fonctionnement du Complexe récréatif Jacques Massé et ce en étroite collaboration avec madame Ghislaine Cadotte.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ATTRIBUER à monsieur Pierre Veilleux le contrat de service pour aide à la responsable de l'entretien et de la surveillance des activités du Complexe récréatif Jacques Massé et ce, pour un tarif horaire de 12.00\$ de l'heure, selon la période et l'horaire qui conviendront aux besoins.

DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES

32-02-2013

15. Demande du Cercle des Fermières

ATTENDU QUE Madame Yvonne Gonthier a présenté une demande d'aide financière de 150 \$ afin que le Cercle des fermières de Preissac reçoive les membres de la Fédération le 6 avril prochain.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER une aide financière de 150 \$ au Cercle des fermières de Preissac afin de recevoir la Fédération des Cercles de fermière dans le cadre d'une réception "Journée de printemps" le 6 avril 2013.

RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC LES ENTREPRISES MARCO GENESSE POUR LA SAISON 2013

33-02-2013

16. Reconduction du contrat avec Les Entreprises Marco Genese pour la saison 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac et Les Entreprises Marco Genesse ont signé un contrat relatif aux travaux de grattage des chemins le 30 septembre 2008;

ATTENDU QUE ledit contrat prévoit l'entretien du réseau routier pour les années 2009, 2010 et 2011 ainsi qu'une possibilité de prolongation de 12 mois et ce, à 2 reprises, telle qu'édictée à la clause 1.2 dudit contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac s'est prévalu de l'option de prolongation en 2012 et désire se prévaloir de la même option pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'INFORMER Les Entreprises Marco Genesse que la Municipalité de Preissac désire se prévaloir de son option de prolongation du contrat relatif aux travaux de grattage des chemins, telle qu'édictée dans la clause 1.2 du Contrat d'entretien d'été du réseau routier 2009, 2010 et 2011.

INTERDICTION D'ENREGISTREMENT(S) LORS D'ASSEMBLÉES ET RENCONTRES NON OUVERTES AU PUBLIC

34-02-2013

17. Interdiction d'enregistrement(s) lors d'assemblées et rencontres non ouvertes au public

ATTENDU que la mairesse, les officiers et les conseillers municipaux participent de temps à autre, au bureau municipal ou ailleurs et dans le cadre de leurs fonctions, à diverses rencontres non publiques, incluant les réunions du caucus municipal, de personne à personne, et en comité.

ATTENDU que l'information circulant lors de rencontres non publiques peut parfois être de nature délicate et qu'il est dans l'intérêt public qu'en soit protégé le contenu et que soient sauvegardés la dignité, l'honneur et la réputation de chaque individu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'INTERDIRE lors d'assemblées ou de rencontres non publiques auxquelles participent de temps à autre la mairesse, les officiers et les conseillers municipaux, au bureau municipal ou ailleurs et dans le cadre de leurs fonctions, toute forme d'enregistrement audio ou vidéo sous peine de sanctions, pouvant inclure mais sans s'y limiter, amendes sévères et poursuites pénales.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

35-02-2013

18. Demande de subvention pour l'amélioration du réseau local

ATTENDU que la municipalité de Preissac a dressé la liste des travaux à réaliser sur son réseau routier local en 2013;

ATTENDU que l'exécution de ces travaux totalise une dépense de l'ordre de 445 000.00\$ dont 230 000.00\$ admissibles au programme TECQ et 194 000.00\$ versés par la municipalité;

ATTENDU que pour réaliser la totalité des travaux envisagés par la Municipalité, subsiste un manque à gagner de l'ordre de 21 000.00\$;

ATTENDU que des demandes ont déjà été faites par le passé auprès de Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, pour l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, secondé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu:

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, pour les travaux d'amélioration du réseau routier local de la municipalité de Preissac.

VARIA.

Aucun sujet n'est ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

Les sujets suivants son abordés :

- Accumulation de neige aux abords du pont des Rapides risquant de provoquer des accidents.
- Possibilité d'avoir le défibrillateur au complexe récréatif Jacques Massé lors de la tenue d'activités.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

36-02-2013

21. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h15.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 20 février 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc et Aldée Langlois. Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Absent : Monsieur le conseiller Stéphan Lavoie.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Forêt de proximité
4. Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la MRC d'Abitibi (TLGIRT)
5. Période de questions réservée à l'assistance portant exclusivement sur les sujets du présent ordre du jour
6. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

37-02-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

38-02-2013**3. Forêts de proximité.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac fait actuellement partie intégrante de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE cette convention d'aménagement forestier prendra fin le 31 mars 2013;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, une municipalité a toujours la possibilité d'obtenir la gestion de ses lots intramunicipaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier au ministère des Ressources Naturelles et à la MRC d'Abitibi que la Municipalité de Preissac officialise son intention de se retirer de la convention d'aménagement actuelle qui prend fin le 31 mars 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier au ministère des Ressources Naturelles et à la MRC d'Abitibi que la municipalité Preissac se retire du projet de forêt de proximité déposé par la MRC d'Abitibi;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Aldée Langlois, appuyé par le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Preissac informe le Ministère des Ressources naturelles et la MRC d'Abitibi de sa décision de se dissocier de la convention d'aménagement et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi, d'accomplir la gestion de son territoire d'aménagement prévu à la convention et de conclure à cette fin une entente lui déléguant la gestion de ce territoire conformément à la sous-section 3 de la section II.2 de la LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE;

QUE la municipalité de Preissac demande au Ministère des Ressources naturelles l'arrêt immédiat des travaux de planification, des travaux de programmation et des travaux de récolte sur son territoire.

TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT) DE LA MRC D'ABITIBI
39-02-2013**4. Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi.**

ATTENDU QUE la TLGIRT a pour but d'intégrer dans *Le plan d'aménagement forestier intégré par le MRNF (PAFI)* les intérêts et préoccupations des personnes concernées par les activités d'aménagement forestier, les objectifs et enjeux locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que les mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QUE « La gestion intégrée des ressources et du territoire du milieu forestier est un processus de gestion coopératif et de **concertation** qui réunit l'ensemble des acteurs et gestionnaires du milieu, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour un territoire donné;

ATTENDU QUE ce processus vise à intégrer, dès le début de la planification, leur vision du développement du territoire qui s'appuie sur la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources et fonctions du milieu;

ATTENDU QU'il en résultera notamment une planification et une mise en oeuvre intégrées et concertées de l'aménagement du territoire et des ressources du milieu forestier;

ATTENDU QU'elle concourra à accroître les bénéfices et les retombées pour la collectivité et à optimiser l'utilisation du territoire et des ressources;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac possède plusieurs sites d'intérêt qu'elle souhaite protéger;

***EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement que la municipalité de Preissac accorde son appui à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

5. Période de questions réservée à l'assistance

Un citoyen s'informe à savoir quand aura lieu la rencontre publique planifiée par la TLGIRT et de quelle façon l'invitation sera publiée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40-02-2013

6. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19h50.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 mars 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie. Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 février 2013
4. Adoption du procès-verbal de la session spécial du 20 février 2013
5. Engagement du directeur général secrétaire trésorier monsieur Gérard Pétrin
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Comptes à payer
8. Règlement relatif au traitement des élus municipaux (règlement #137-13)
9. Autorisation d'exposer les œuvres d'art « Les oiseaux » dans la salle du conseil du 8 au 26 avril 2013
10. Demande de commandite des élèves de 3^e et 4^e années de l'école St-Paul pour le voyage à Toronto de juin 2013
11. Demande de subvention de la Biblio-sud de Preissac
12. Reconnaissance aux bénévoles – Biblio
13. Demande d'appui de la télé-communautaire d'Amos Région
14. Demande de fonds pour la Croix-Rouge canadienne du Québec
15. Renouvellement annuel de l'hébergement www.preissac.com
16. Assurances MMQ – évaluation (règle proportionnelle – valeur à neuf – 80 % de la valeur de construction)
17. Modification de zonage concernant les maisons mobiles
18. Adoption du règlement concernant le Code de déontologie et éthique des employés municipaux
19. Défibrillateur automatique pour le complexe récréatif
20. Autorisation de demander des soumissions aux entrepreneurs pour l'aménagement du bureau municipal
21. Système de charge – service incendie

22. Demande de monsieur Gilles Prévost – congrès des chefs pompiers du Québec à Malbaie

23. Varia :

- a. _____
- b. _____
- c. _____

24. Période de questions réservée à l'assistance

25. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

41-03-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point 23.1 Dérogation mineure pour Jean-Yves Gingras et 23.2 le point Garage commerciaux versus résidentielle (avis de motion).

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2013

42-03-2013

3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 février 2013 tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 20 FÉVRIER 2013.

43-03-2013

4. Adoption du procès-verbal du 20 février 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 février 2013 tel que rédigé.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE-TRÉSORIER MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN

44-03-2013

5. Engagement du directeur général, secrétaire-trésorier monsieur Gérard Pétrin.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut combler le poste de directeur général de façon plus permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'étape des entrevues et que la candidature de monsieur Gérard Pétrin a été retenue ;

ATTENDU QUE M. Pétrin est d'accord avec l'offre qui lui a été faite de la part de la municipalité, soit de trente-deux (32) heures / semaine et une probation de soixante-deux (62) jours de travail au taux horaire de 25.00\$.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Gérard Pétrin au poste de directeur général de la municipalité de Preissac.

D'AUTORISER la mairesse, madame Huguette Saucier à signer les documents nécessaires pour l'embauche de M. Pétrin après la période de probation.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE.

6. Période de question

Un citoyen demande s'il y a du développement dans le dossier des riverains.

Un citoyen demande s'il y a du nouveau dans le dossier de la forêt de proximité.

La mairesse a donné une réponse aux demandes formulées.

COMPTES À PAYER

45-03-2013

7. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller Fernand Béland et monsieur le conseiller Aldée Langlois.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrits ci-dessous, à l'exception du chèque #1300083 pour la MRC d'Abitibi qui sera retenu tant et aussi longtemps que le montant sur les matières résiduelles sur la quote-part ne sera pas examiné.

NOM	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
Cercle des fermières de Preissac	Aide financière réception 6-04	C1300052	150,00 \$
Jeannot Côté	Location de tout-terrain	C1300053	300,00 \$
Manoir des Rapides	700 timbres de 0.63\$ taxation	C1300054	507,04 \$
ADTEX enr.	Mise à jour site web février	C1300055	195,40 \$
CLÉMENCE AUDET	Entretien février 6, des Rapid	C1300056	160,00 \$
Aréo-Feu	Sac porte-équipement SI	C1300057	118,42 \$
Cablevision	câble internet biblio sud	C1300058	62,03 \$
Corporation informatique Bellechasse	Inst. et suivi relevé électro.	C1300059	339,18 \$
Croix-Rouge Canadienne	Contribution pour 2013	C1300060	150,00 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement (dépôt)	C1300061	159,00 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1300062	60,00 \$
Desjardins sécurité financière	Primes payées en trop ass.	C1300063	-122,25 \$
Desjardins sécurité financière	Ass. collective mars 2013	C1300063	313,12 \$
Envirobi	Location et levée contener	C1300064	390,92 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêt-emprunt & bâtiment	C1300065	6 118,13 \$
Resto-Bar Flamingo	Frais de représentation SI	C1300066	79,42 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime d'épargne retraite	C1300067	40,00 \$

NOM	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
Gaston Miljours	Sable tamisé 1 au 20 fév.	C1300068	416,49 \$
Gaston Miljours	Sable tamisés 23 au 28 fév.	C1300068	142,80 \$
Gaston Miljours	Déneigement contener 23 fév.	C1300068	45,99 \$
Gaston Miljours	Déneiger porte côté est CRJM	C1300068	137,97 \$
NOM	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
Gaston Miljours	Déneigement 1/5- retenue 5%	C1300068	24 799,78 \$
Gaston Miljours	Déneigement côté sud 4/5	C1300068	1 149,75 \$
Ghislaine Cadotte	Entretien CRJM mars 2013	C1300069	288,00 \$
Ghislaine Cadotte	Entretien CRJM février 2013	C1300069	768,00 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300070	350,11 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1300070	85,03 \$
Gérard Sylvain	Centre transb. 23 fév.-9 mars	C1300071	200,00 \$
Detekta solutions / 2547-0956 Québec inc	Entretien annuel détect. gaz	C1300072	975,22 \$
Detekta solutions / 2547-0956 Québec inc	Contrat annuel détect. gaz SI	C1300072	648,17 \$
Receveur Général du Canada	Licence radio SI	C1300073	299,00 \$
Jacques Thibault (Pierreville)	Frais de transport pièce SI	C1300074	24,73 \$
Ghislain Langlois	Entretien + déneig. fév-mars	C1300075	437,40 \$
Noël Langlois	Entretien - formation fév.-mar	C1300076	1 092,00 \$
Larouche Bureautique	Contrat entretien photocopieur	C1300077	1 947,22 \$
Le groupe Sport-Inter plus	Boules de billard avec blanche	C1300078	114,93 \$
Manoir des Rapides	Essence pour camion & équip	C1300079	126,08 \$
Maurice Couture	Déneigement côté nord 4/5	C1300080	900,00 \$
Ministre des Finances	Redevances gravières avril-mai	C1300081	4 006,44 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300082	22,99 \$
M.R.C. D'Abitibi	Quotes-parts 2013 (50%)	C1300083	87 273,00 \$
Nicole Labrecque	Frais de déplacement	C1300084	48,76 \$
Petite Caisse	Frais de poste et ent. CRJM	C1300085	425,64 \$
Pierre Goyette	Frais de déplacement	C1300086	84,80 \$
Orizon Mobile	Note de crédit de l'entreprise	C1300087	-75,00 \$
Orizon Mobile	Achat de téléavertisseur SI	C1300087	8 111,49 \$
Société de l'Assurance Automobile Québec	Plaques des véhicules mun.&SI	C1300088	3 547,40 \$
Sanitri	Contrat janvier 2013	C1300089	5 740,36 \$
Sanitri	Collecte comm. 2 au 29 janvier	C1300089	951,14 \$
Sanitri	Ordure résidentiel 1 au 28 nov	C1300089	2 807,86 \$
Huguette Saucier	Frais de déplacement février	C1300090	190,80 \$
Serrurier Deschênes enr.	Réparer serrure porte garage	C1300091	66,51 \$
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne 16, des Rapides	C1300092	86,18 \$
Pierre Veilleux	Entretien CRJM février 2013	C1300093	672,00 \$
Ville d'Amos	Entraide interven. 29 janv.SI	C1300094	3 842,52 \$
Ville d'Amos	Util. lieux enfouis. 01 au 31	C1300094	1 498,26 \$
Ville d'Amos	Util. lieux enfouis. 1au 28 fév	C1300094	1 852,62 \$
Total factures du mois			165 122,85 \$
Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel des cellulaires	L1300004	116,80 \$
Hydro-Québec	Élect. 186, avenue du Lac	L1300005	989,34 \$
Hydro-Québec	Élect. 707 avenue du Lac	L1300005	255,42 \$
Hydro-Québec	Mun. 6, rue des Rapides	L1300005	2 754,73 \$
Hydro-Québec	Élect. 16, rue des Rapides	L1300005	1 293,30 \$
Hydro-Québec	Électricité public	L1300005	575,36 \$
Hydro-Québec	Électr. Parc Tancrede	L1300005	29,77 \$
Hydro-Québec	Électricité 780, avenue du Lac	L1300005	491,29 \$
Hydro-Québec	Électricité 707-A ave du Lac	L1300005	756,30 \$
Télébec Ltée	Frais téléphonique CRJM	L1300006	111,20 \$
Télébec Ltée	Frais télép. bureau municipal	L1300006	378,63 \$
Télébec Ltée	Frais télép. Biblio sud	L1300006	120,50 \$
Total paiement direct			7 872,64 \$
Total des salaires			10 681,19 \$
Remise d.a.s. provincial			2 880,46 \$
Remise d.a.s. fédéral			1 226,88 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER			<u>187 784,02 \$</u>

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #137-13)

8. Règlement relatif au traitement des élus municipaux (avis de motion pour le règlement #137-13)

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Daniel Dubuc qu'un règlement sur la rémunération des élus sera présenté dans une séance ultérieure.

AUTORISATION D'EXPOSER LES ŒUVRES D'ART « LES OISEAUX » DANS LA SALLE DU CONSEIL DU 8 AU 26 AVRIL 2013

46-03-2013

9. Autorisation d'exposer les œuvres d'art « les oiseaux » dans la salle du conseil du 8 au 26 avril 2013.

ATTENDU QUE madame Huguette Béland, responsable de la Biblio des Rapides, demande l'autorisation d'exposer les œuvres d'art « Les Oiseaux » dans la salle du conseil municipal pour la période du 8 au 26 avril 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec ledit projet de madame Béland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement;

D'AUTORISER madame Huguette Béland, responsable de la Biblio des Rapides, à exposer les œuvres d'art « Les Oiseaux » dans la salle du conseil municipal au cours de la période du 8 au 26 avril 2013.

DEMANDE DE COMMANDITE DES ÉLÈVES DE 3^E ET 4^E ANNÉES DE L'ÉCOLE ST-PAUL POUR LE VOYAGE À TORONTO DE JUIN 2013

47-03-2013

10. Demande de commandite des élèves de 3^e et 4^e années de l'école St-Paul pour le voyage à Toronto de juin 2013.

ATTENDU QUE les organisateurs du voyage à Toronto pour les élèves de 3^e et 4^e années de l'école St-Paul, qui aura lieu en juin 2013, demandent du financement;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut venir en aide aux enfants de la municipalité pour ledit projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE REMETTRE la somme de 200.00\$ pour le voyage à Toronto, qui aura lieu en juin 2013, aux élèves de 3^e et 4^e années de l'école St-Paul de Preissac.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIO SUD DE PREISSAC

48-03-2013

11. Demande de subvention de la Biblio sud de Preissac.

ATTENDU QUE madame Yolande Gagné, responsable de la Biblio sud de Preissac demande une subvention pour l'année 2013;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à ladite subvention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Yolande Gagné un montant de 2000.00\$ pour une subvention demandée de la Biblio sud de Preissac pour l'année 2013.

RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES - BIBLIO

49-03-2013

12. Reconnaissance aux bénévoles - Biblio.

ATTENDU QUE le réseau Biblio d'Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec veut profiter de la semaine de l'action bénévole 2013 (du 21 au 27 avril 2013) pour remettre des médaillons en or (2) des épinglettes et d'autres cadeaux aux bénévoles pour souligner l'anniversaire d'entrée en service (5,10,15 et 20 ans).

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE PRODUIRE un chèque au montant de 215.00\$ au réseau Biblio d'Abitibi-Témiscamingue-Nord pour la remise des cadeaux aux bénévoles afin de souligner l'anniversaire d'entrée en service (65.00\$ pour Biblio-Nord et 150.00\$ pour Biblio-Sud).

DEMANDE D'APPUI DE LA TÉLÉ-COMMUNAUTAIRE D'AMOS RÉGION

50-03-2013

13. Demande d'appui de la télé-communautaire d'Amos région.

ATTENDU QUE le Télé communautaire d'Amos région (Tvc7) veut produire des capsules promotionnelles pour les différentes municipalités de l'Abitibi et veut présenter une demande d'aide financière au pacte rural de la MRC Abitibi et sollicite une demande d'appui à la municipalité de Preissac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Dubuc et secondé par Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RÉDIGER une lettre d'appui de la télé-communautaire d'Amos région à la MRC d'Abitibi.

DEMANDE DE FONDS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE DU QUÉBEC

51-03-2013

14. Demande de fonds de la Croix-Rouge canadienne du Québec.

ATTENDU QUE l'organisme de la Croix-Rouge a fait la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE l'organisme prend soin d'aider les gens de notre région qui sont dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE REMETTRE un montant de 150.00\$ à la campagne de financement de la Croix-Rouge canadienne du Québec.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'HÉBERGEMENT WWW.PREISSAC.COM

52-03-2013

15. Renouvellement annuel de l'hébergement www.preissac.com.

ATTENDU QUE le renouvellement pour l'hébergement du site internet de la municipalité est à échéance et que la municipalité veut, plus que jamais, exploiter son site et le maintenir à jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE RENOUVELLER l'hébergement du site internet au montant annuel de 119.00\$ plus taxes applicables et de payer un montant de 25.00\$ plus taxes applicables par mois pour transmettre les procès verbaux de façon à maintenir les informations les plus pertinentes pour les citoyens de Preissac.

ASSURANCE MMQ – ÉVALUATION (RÈGLE PROPORTIONNEL-VALEUR À NEUF-80% DE LA VALEUR DE CONSTRUCTION

53-03-2013

16. Assurance MMQ – évaluation (règle proportionnel-valeur à neuf-80% de la valeur de construction.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac n'a pas fait d'exercice approfondi depuis quelques années sur le montant des valeurs assurées des édifices municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle recommande d'assurer les bâtiments à leur valeur du coût de reconstruction.

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de demander une évaluation par une personne qualifiée.

DE DEMANDER des soumissions à deux évaluateurs que le directeur général choisira et informera le conseil de ses choix seulement lorsqu'ils seront de nature publique.

MODIFICATION DE ZONAGE CONCERNANT LES MAISONS MOBILES (AVIS DE MOTION)

54-03-2013-1

17. a) Modification de zonage concernant les maisons mobiles (avis de motion).

Le conseiller monsieur Daniel Dubuc dépose un avis de motion sur un règlement modifiant le zonage dans la zone RC-7.

ADOPTION DU PREMIER DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR UNE MODIFICATION DE ZONAGE CONCERNANT LES MAISONS MOBILES

54-03-2013-2

17. b) Adoption du premier projet de règlement pour une modification de règlement de zonage concernant les maisons mobiles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement d'adopter le présent projet de loi pour une consultation publique qui se tiendra le 9 avril 2013 au 6, rue des Rapides, à 19 h 00. Les discussions porteront sur les sujets de modification.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 172-13

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art.110.6 LAU) le conseil d'une municipalité peut modifier de sa propre initiative ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction ;

ATTENDU QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU) recommande cette modification;

ATTENDU QUE la modification doit être soumise à l'approbation par la MRC aux fins de conformité au schéma (art.137.1 à 137.5, LAU).

ATTENDU QUE le projet de modification au règlement de zonage # 231-13 doit être soumis à la consultation publique et au processus de demande d'approbation référendaire (art. 124 à 137, LAU).

ATTENDU QUE l'approbation de la MRC Abitibi aux fins de conformité au schéma (art. 137.1 à 137.5, LAU)

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 12 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis à la population via une assemblée publique tenue le 9 avril 2013 à 19.00 heures dans la salle publique du conseil de l'Hôtel de ville de la municipalité de Preissac située au 6, Rue des Rapides à Preissac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M.----- et secondé par -----résolu que le présent règlement # 232-13 modifiant le règlement de zonage # 172-2002 soit adopté, séance tenante et qui statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 OBJET

L'objet de la présente modification est d'inclure "**usage autorisé sans restriction**" dans le sous groupe #11 , du groupe 16.3 dans la zone ou groupe de zone **RC-7** (annexe A , tableau 17.1 : usages autorisés par zone ou groupe de zone V1-5)

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

55-03-2013

18. Adoption du règlement concernant le code de déontologie et d'éthique des employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement concernant le code de déontologie et d'éthique des employés de la municipalité de Preissac.

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF

56-03-2013

19. Défibrillateur automatique pour le complexe récréatif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACQUÉRIR un défibrillateur automatique pour le complexe récréatif au montant de 500.00\$ plus taxes applicables.

AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS AUX ENTREPRENEURS POUR L'AMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

57-03-2013

20. Autorisation de demander des soumissions aux entrepreneurs pour l'aménagement du bureau municipal.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des travaux dans le bureau municipal pour le confort et l'efficacité des employés.

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront moins de 100,000.00\$.

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut avoir trois estimations.

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle s'applique dans ce type d'appel d'offres et que le conseil ne peut stipuler qu'ils doivent inviter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DEMANDER au directeur général de faire un croquis, ainsi qu'un cahier de charge et de le soumettre au conseil pour l'acceptation.

D'AUTORISER le directeur général ainsi que madame la mairesse d'inviter trois entrepreneurs à faire une soumission dudit projet pour l'aménagement du bureau municipal.

SYSTÈME DE CHARGE – SERVICE INCENDIE

21. Système de charge – service incendie.

Le sujet sera discuté ultérieurement.

DEMANDE DE MONSIEUR GILLES PRÉVOST – CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS DU QUÉBEC À MALBAIE

58-03-2013

22. Demande de monsieur Gilles Prévost – congrès des chefs pompiers du Québec à Malbaie

ATTENDU QUE monsieur Gilles Prévost, chef pompier, a demandé au conseil municipal de défrayer les coûts pour sa participation au congrès annuel qui se tiendra à la Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le chef pompier, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers du Québec à la Malbaie et de défrayer les coûts s'y rattachant.

VARIA

59-03-2013

23.1 Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Yves Gingras.

ATTENDU QUE monsieur Jean-Yves Gingras a fait une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Preissac (CCU).

ATTENDU QUE la décision du CCU, recommande d'accepter la demande de monsieur Jean-Yves Gingras.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et secondé par le conseiller monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement d'accepter cette demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

24. Période de questions réservée à l'assistance

- Un citoyen se demande quand le poste de responsable de l'entretien sera comblé.
- Un citoyen pose des questions sur l'entretien du pont sur la rivière.
- Un citoyen se demande s'il y aura des intérêts sur le compte de taxe, à cause de la date d'envoi.
- Un citoyen se demande pourquoi sa demande de dérogation a été refusée et que le conseil a accepté celle de ce soir.
- Un citoyen se demande si la municipalité a un plan B pour le temps que le poste d'homme d'entretien soit comblé.
- La mairesse, madame Huguette Saucier et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin ont répondu aux questions de l'assistance.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

60-03-2013

25. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 40.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 avril 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie. Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2013
4. Compte rendu des soumissions pour l'appel d'offres sur les travaux d'infrastructures routières 2013 lancées sur SAEO
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
7. Règlement relatif au traitement des élus municipaux (règlement #231-13)
8. Résolution pour achat de chaise de bureau
9. Résolution pour accepter soumission pour évaluateur agréé
10. Demande pour un défibrillateur à la régie régionale
11. Résolution pour sablière
12. Résolution pour achat d'un système de charge pour camion incendie
13. Demande dans le journal pour trouver une personne pour s'occuper du bottin téléphonique
14. Renouvellement annuel de la cotisation ADMQ
15. Adoption du deuxième projet de règlement # 232-13
16. Autorisation pour faire une demande au MRN dans le dossier du prolongement de la ligne électrique dans le chemin de la Pointe
17. Acceptation de l'offre Aecom pour les règlements d'urbanisme
18. Présentation du croquis pour aménagement du bureau
19. Soumission pour marche pied, back rack et marche d'accès pour le camion de service
20. Adhésion annuelle pour loisir et sport Abitibi-Témiscaminque
21. Dossier borne sèche (comité ad hoc)
22. Étudiant d'été (combien)
23. Engagement de monsieur Yvan Lachance au poste d'homme d'entretien
24. Redéfinition du titre et statut de l'emploi de madame Céline Doyon

25. Résolution pour fin de contrat avec monsieur Jeannot Côté
26. Résolution pour définir le mandat de monsieur Pierre Goyette
27. Varia :
 - 27.1 Option de fax sur le photocopieur
 - 27.2 Abat poussière
 - 27.3 Proposition de surveillance des travaux routiers
28. Période de questions réservée à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

62-04-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les points inscrits aux varia.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2013

63-04-2013

3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu majoritairement

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2013 tel que présenté. Messieurs Fernand Béland et Aldée Langlois sont contre la proposition et veulent que leur opposition soit mentionnée aux délibérations.

COMPTE RENDU DES SOUMISSIONS POUR L'APPEL D'OFFRES SUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2013 LANC. SUR SAEO

64-04-2013

4. Compte rendu des soumissions pour l'appel d'offres sur les travaux d'infrastructures routières 2013 lancé sur SAEO

ATTENDU QUE la municipalité à présenter un projet majeure d'investissement de rechargement de chaussé, dans le cadre du programme quadriennale de la taxe d'accise 2010-2013 (TECQ);

ATTENDU QUE la municipalité veut réaliser ses travaux d'envergures le plus tôt possible et même qu'il soit complétés pour le trente et un juillet 2013, tel que mentionné dans le document d'appel d'offre;

ATTENDU QUE la municipalité doit aller en appel d'offre publique (SAEO et journaux) pour tout contrat supérieur à cent mille dollars (100,000.00\$) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour réaliser des travaux majeurs sur les infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions c'est faites le 4 avril 2013 conformément à l'appel d'offre. La municipalité demandait aux soumissionnaires de faire deux prix, soit le premier (1 et 2a) qui utilisait du sable provenant de la sablière dans le chemin des cyprès et un deuxième prix (1 et 2b) qui demandait à l'entrepreneur de fournir le concassé de type MG20;

ATTENDU QUE la municipalité considérait uniquement le prix inscrit dans la colonne (1 et 2a) pour déterminer le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE six soumissionnaires ont déposés des offres et le résultat est le suivant:

Entrepreneurs	Montant 1 et 2a)	Montant 1 et 2b)
Excavation Val d'Or	418,062.21\$	430,295.04\$
Les entreprise Roy & Frères	427,037.05\$	402,135.04\$
Construction Lamiro inc.	400,563.35\$	539,370.94\$
Lamothe, division Sintra inc.	370,366.55\$	482,432.90\$
Béton D.M. de Val d'Or	387,370.90\$	376,670.39\$
Construction Norascon	395,316.93\$	637,573.18\$

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a vérifié la conformité du plus bas soumissionnaire et que tout est conforme à l'appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Aldée Langlois, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaires dans la colonne (1 et 2a) de Lamothe ,division Sintra inc. au montant de 370,366.55\$.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Gérard Pétrin et la mairesse madame Huguette Saucier à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

5. Période de questions

Les sujets suivant sont discutés

- Permis de construction
- Entretien des chemins
- Dérogation

La mairesse a donné une réponse aux demandes formulées.

COMPTES À PAYER

65-04-2013

6. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrit ci-dessous.

Nom	Description	No. Chèque	Montant
Desjardins sécurité financière	Primes ass. payées en trop	C1300095	-\$122,25
Desjardins sécurité financière	Ass. collectif mars 2013	C1300095	\$435,37
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat de matériel garage+biblio	C1300096	\$42,95
Ass. Directeurs municipaux Québec	Abonnement annuel (Gérard)	C1300097	\$454,15
Agritibi R.H. Inc.	Pièces pour tracteur	C1300098	\$21,97
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité mai 2013	C1300099	\$500,00
Ass. Chefs en sécurité incendies Québec	Inscription du membre congrès	C1300100	\$592,12
Ass. Chefs en sécurité incendies Québec	Cotisation membre actif 2013	C1300100	\$252,95
CLÉMENCE AUDET	Entretien 6, des Rapides mars	C1300101	\$160,00
Municipalité de Barraute	Formation sys. mousse SI	C1300102	\$225,00
Animalerie Benji	Capture d'un chien errant	C1300103	\$243,58

Biblio-sud de Preissac	Subvention pour l'année 2013	C1300104	\$2 000,00
Bigué & Bigué	Ent. ville d'Amos plainte péna	C1300105	\$78,18
Boivin et Gauvin inc.	Vérifi. &ent. machine resp.SI	C1300106	\$683,59
Boivin et Gauvin inc.	Vérif.&ent. machine resp. SI	C1300106	\$677,66
Bertrand Bolduc	Participation CCU 2013-02-27	C1300107	\$10,00
Me Chantal Boyer	Dossier CSST/RA138495262-1	C1300108	\$1 682,23
Fernand Béland	Déplacements entretien rout.	C1300109	\$65,99
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300110	\$62,03
Centre travailleur plus Pronature	Habillement sécuritaire empl.	C1300111	\$90,80
CSST	Frais annuel CSST 2013	C1300112	\$1 133,19
Céline Doyon	Frais déplacement dépôt	C1300113	\$164,30
Madame Denise Massé Nantel	Ent. 186,Ave du Lac mars 2013	C1300114	\$60,00
Desjardins sécurité financière	Ass.collective pour avril 2013	C1300115	\$435,37
Jean-Jacques Dupuis	Participation CCU 2013-02-27	C1300116	\$10,00
Dépanneur 4 saisons enr.	Achat de piles SI	C1300117	\$9,18
Fontaine Descôteaux, Avocats	Frais juridique 20%	C1300118	\$1 762,82
Fédération québécoise des municipalités	Dicom (intérêts pécuniaires)	C1300119	\$10,34
Françoise Raby	Participation CCU 2013-02-27	C1300120	\$10,00
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300121	\$40,00
Gaston Miljours	Indexation 2012-2013 déneig.	C1300122	\$2 610,51
Gaston Miljours	Déneigement 1/5-retenu 5%	C1300122	\$24 799,78
Gaston Miljours	Déneigement stat. sud 5/5	C1300122	\$1 149,75
Gaston Miljours	Sable tamisé du 2 au 13 mars	C1300122	\$1 485,53
Gaston Miljours	Sable tamisé 15 au 21 mars	C1300122	\$365,68
Gaston Miljours	Sable tamisés 22 au 27 mars	C1300122	\$433,86
Gaston Miljours	Remboursement dépôt soumission	C1300122	\$3 000,00
Gaston Miljours	Retenu saison 2012-13 de 5%	C1300122	\$6 526,25
Gaston Miljours	Réparer chemin ponceaux gelés	C1300122	\$712,85
Gaston Miljours	Ajout. au contrat de déneige.	C1300122	\$2 874,38
Gyva inc.	Achat d'ameublement bureau	C1300123	\$401,26
Gyva inc.	Fourniture de bureau (garage)	C1300123	\$38,15
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300123	\$7,41
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300123	\$53,26
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300123	\$42,50
Gérard Sylvain	Déneigement bureau-Biblio sud	C1300124	\$46,61
Gérard Sylvain	Déneigement bureau-Biblio sud	C1300124	\$82,61
Gérard Sylvain	Centr. transbordement 23 et 6	C1300124	\$200,00
Gérard Sylvain	Déneigement du 20 ai 22 mars	C1300124	\$139,83
Inspections Karl Gagnon	Inspection camions SI	C1300125	\$258,69
Aldée Langlois	Frais de déplacement	C1300126	\$42,40
Aurélien Langlois	Participation CCU 2013-02-27	C1300127	\$10,00
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	Cotisation annuelle 2013	C1300128	\$75,00
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1300129	\$126,00
Manoir des Rapides	Essence pour véhicule SI	C1300129	\$226,12
Millaire & Godbout inc.	Achat pièce pour camion	C1300130	\$13,76
Millaire & Godbout inc.	Achat adaptateur pour camion	C1300130	\$92,38
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300131	\$22,99
Petite Caisse	Frais de poste- fourn. bureau	C1300132	\$228,66
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissage de bonbonnes SI	C1300133	\$12,00
Orizon Mobile	Vérif., program. téléavert. SI	C1300134	\$80,48
Orizon Mobile	Pièces téléavertisseur SI	C1300134	\$189,60
Le Routier 117	Diesel pour camion SI	C1300135	\$84,90
Réseau Biblio de A.T.N.Q	Soulignement année serv. biblio	C1300136	\$215,00
Sanitri	Collecte commercial février	C1300137	\$523,89
Sanitri	Collecte (contrat) février	C1300137	\$5 740,36
Huguette Saucier	Frais déplacement-repas	C1300138	\$456,27
Huguette Saucier	Participation CCU 2013-02-27	C1300138	\$10,00
Municipalité de Ste-Gertrude Manneville	Dégel de 2 ponceaux	C1300139	\$200,00
Corporation Sun Média-Services Financier	Appel d'offre travaux rout.	C1300140	\$372,52
Corporation Sun Média-Services Financier	Appel d'offre travaux rout.	C1300140	\$372,52
Télédistribution Amos inc.	Location antenne CRJM	C1300141	\$86,18
Total des factures du mois			\$66 201,46

Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel des cellulaires	L1300007	\$138,54
Hydro-Québec	Frais panneau d'accueil	L1300008	\$17,17
Hydro-Québec	Frais éclairage publique	L1300008	\$519,68
Télébec Ltée	Frais mensuel CRJM	L1300009	\$108,42
Télébec Ltée	Frais mensuel du bureau	L1300009	\$382,74
Télébec Ltée	Frais mensuel pour Biblio sud	L1300009	\$119,81
Total paiement direct			\$1 286,36
Total des salaires:			\$11 724,39
Remise D.A.S. provincial:			\$4 065,07
Remise D.A.S. fédéral:			\$1 754,88
<u>Grand total des comptes à payer</u>			<u>\$85 032,16</u>

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (ADOPTION DU RÈGLEMENT #231-13)

66-04-2013

7. Règlement relatif au traitement des élus municipaux (adoption du règlement #231-13)

Canada

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 231-13

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux 9T-11.001) le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des conseillers;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 136-98** ou tout autre règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 12 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 12 mars 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et monsieur Stephan Lavoie résolu que le présent règlement soit adopté :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 OBJET

L'objet du présent règlement est de fixer, tel que prévu dans la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des membres du conseil municipal. Le présent règlement remplace le règlement numéro 136-98 ainsi que tous autres règlements ou amendements se rapportant au traitement des élus municipaux et autorisant le versement.

Article 3 RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4863.24\$ et celle de chaque conseiller sont fixés à 1621.08\$. Le montant sera divisé en 12 versements soit un à chaque mois. Pour recevoir le montant mensuellement, le Maire ou les conseillers devront être présents à l'assemblée ordinaire prévue au calendrier des séances du conseil ou avoir une raison valable tels que maladie, hospitalisation, décès dans sa famille, etc. Toutefois les membres du Conseil pourront être absents à une séance par année sans perte de rémunération.

Article 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle de 75\$ est accordée si le maire suppléant remplace le maire comme président d'assemblée lors d'une séance régulière ou spéciale et que ce remplacement dure plus de quinze jours.

Article 5 **MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6 **ALLOCATION DE DÉPENSES**

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu des articles 20 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux jusqu'à concurrence du maximum prévu de cette même loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du Maire prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui sera versé à titre de rémunération plutôt qu'allocation de dépenses.

Article 7 **L'INDEXATION**

La rémunération de base telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada du mois d'octobre de chaque année.

Article 8 **RÉTROACTIVITÉ**

Le présent règlement a effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2013.

Article 9 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

RÉSOLUTION POUR ACHAT DE CHAISE DE BUREAU

67-04-2013

8. Résolution pour achat de chaise de bureau

ENTENDU QUE la chaise de la secrétaire réceptionniste est défectueuse et qu'il y a lieu de la remplacée, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement;

D'AUTORISER l'achat d'une chaise de bureau chez Gyva au cout de 401.26 \$ taxe incluses.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER SOUMISSION POUR ÉVALUATEUR AGRÉÉ

68-04-2013

9. Résolution pour accepter soumission pour évaluateur agréé

ATTENDU QU'aucune évaluation avait été faite depuis plus de dix ans;

ATTENDU QUE notre assureur recommande une évaluation de nos bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la clause du 80% peut causer des surprises si un sinistre se produit;

ATTENDU QU'une évaluation des couts de reconstruction est un outil important dans une police d'assurance, qui aide à déterminer la juste valeur d'un bien;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé des soumissions à trois bureaux d'évaluateur agréé et il y a eu deux soumissions de déposées et le résultat est :

Nom du soumissionnaire	Prix incluant les taxes
René Collard	6,208.65\$
Rémy Auclair	7,839.83\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de 6,208.65\$ qui est la plus basse et conforme de René Collard, évaluateur agréé.

DEMANDE POUR UN DÉFIBRILLATEUR À LA RÉGIE DE LA SANTÉ

69-04-2013

10. Demande pour un défibrillateur à la régie de la santé

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire acquérir un défibrillateur pour son centre communautaire;

ATTENDU QUE le centre de santé et des services sociaux (CSSS) achète chaque année une vingtaine de défibrillateurs pour donner à des organismes qui en font la demande;

ATTENDU QUE le conseil trouve onéreux d'acheter un défibrillateur (+2,000.00\$) pour le centre communautaire qui inclut la patinoire couverte, qui est utilisé seulement quelques semaines par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ENVOYER une lettre à centre de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et de faire une demande en bonne et du forme.

RÉSOLUTION POUR SABLIERE

70-04-2013

11. Résolution pour sablière

ATTENDU QUE le ministère des Transports possède un droit exclusif dans la gravière située dans le Chemin des Noisetiers # BNE 24294 sur le territoire de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE des rumeurs circulent sur la possibilité que le ministère cède, vende ou se départisse en tout et en partie de quelque façon que ce soit, de l'une, l'autre ou la totalité de ses gravières/fond de terrain/exploitation situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

ATTENDU le bien-fondé ou non de ces rumeurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu d'informer le gouvernement du Québec, mais plus particulièrement les ministères concernés de l'intérêt de la municipalité de Preissac à utiliser les gravières existantes pour ses propres besoins :

DE DEMANDER au ministère des Transports d'accorder à la municipalité de Preissac un droit de premier refus de se porter acquéreur d'une partie ou de la totalité des gravières et/ou de leur exploitation advenant la cession, la vente ou toute autre forme de départie que pourrait envisager le ministère au fil du temps.

D'INFORMER le député d'Abitibi-Ouest, vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, l'honorable François Gendron des présentes.

RÉSOLUTION POUR ACHAT D'UN SYSTÈME DE CHARGE POUR CAMION INCENDIE

71-04-2013

12. Résolution pour achat d'un système de charge pour camion incendie

ATTENDU QUE le camion d'incendie de la municipalité a besoin d'être muni d'un système de charge en cas de perte de puissance des batteries pour un démarrage sûr;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Béland et secondé par Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE FAIRE INSTALLER un système de charge sur le camion incendie au cout approximatif de 1200.00\$ selon les informations du chef pompier, monsieur Gilles Prévost.

DEMANDE DANS LE JOURNAL POUR TROUVER UNE PERSONNE POUR S'OCCUPER DU BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

72-04-2013

13. Demande dans le journal pour trouver une personne pour s'occuper du bottin téléphonique

ATTENDU QUE la municipalité c'est doté d'un logiciel pour produire son bottin téléphonique;

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre à jour son bottin téléphonique;

ATTENDU QUE Madame Céline Doyon a avisé le directeur général qu'elle n'avait pas le temps pour mettre à jour le bottin;

ATTENDU QUE le directeur général a essayé de trouver quelqu'un, mais sans succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement:

DE FAIRE paraître une annonce dans le journal Alliance et aussi de mentionné que la municipalité dispose d'un budget 500.00\$ pour faire la mise à jour.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA COTISATION ADMQ

73-04-2013

14. Renouvellement annuel de la cotisation ADMQ

ATTENDU QUE la cotisation de l'ADMQ (association des directeurs municipaux de Québec) est échue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

DE RENOUVELLER la cotisation annuelle pour l'association des directeurs municipaux du Québec au cout de 390.00\$ pour l'année 2013.

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 232-13

74-04-2013

15. Adoption du deuxième projet de règlement # 232-13

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NUMÉRO # 232-13

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 172-2002

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art.110.6 LAU) Le conseil d'une municipalité peut modifier de sa propre initiative ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction ;

ATTENDU QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU) recommande cette modification;

ATTENDU QUE la modification doit être soumise à l'approbation par la MRC aux fins de conformité au schéma (art.137.1 à 137.5, LAU);

ATTENDU QUE le projet de modification au règlement de zonage # 231-13 doit être soumis à la consultation publique au processus de demande d'approbation référendaire (art. 124 à 137, LAU);

ATTENDU QUE l'approbation de la MRC Abitibi aux fins de conformité au schéma (art. 137.1 à 137.5, LAU);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 12 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis à la population via une assemblée publique tenue le 9 avril 2013 à 19.00 heures dans la salle publique du conseil de l'Hôtel de ville de la municipalité de Preissac située au 6, Rue de Rapides à Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu que le présent règlement # 232-13 modifiant le règlement de zonage # 172-2002 soit adopté, séance tenante et qui statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 OBJET

L'objet de la présente modification est d'inclure "**usage autorisé sans restriction**" dans le sous groupe #11, du groupe 16.3 dans la zone ou groupe de zone **RC-7** (annexe A, tableau 17.1 : usages autorisés par zone ou groupe de zone V1-5)

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

AUTORISATION POUR FAIRE UNE DEMANDE AU MRN DANS LE DOSSIER DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE DANS LE CHEMIN DE LA POINTE

75-04-2013

16. Autorisation de faire une demande au MRN dans le dossier du prolongement de la ligne électrique dans le Chemin de la Pointe

ATTENDU QUE des résidents du Chemin de la Pointe ont manifestés un besoin d'avoir l'électricité dans leur secteur;

ATTENDU QUE la municipalité est le porteur du dossier pour le prolongement de la ligne électrique dans le secteur du Chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE certains travaux se feront sur les terres du MRN et qu'il faut une autorisation de ces derniers pour les réaliser;

ATTENDU QUE des frais d'ouverture de dossier de 31.21\$ sont exigés pour toute demande d'autorisation de travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire une demande d'intervention auprès du MRN et de payer les frais d'ouverture de dossier de 31.21\$.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE AECOM POUR LES RÈGLEMENTS D'URBANISMES

76-04-2013

17. Acceptation de l'offre de service de Aecom pour les règlements d'urbanismes

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée dans un processus de mise à jour de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la prochaine étape est celle de la préparation des règlements d'urbanismes (construction, zonage et lotissement);

ATTENDU QUE le coût n'était pas prévu au budget 2013, les sommes seront pris à même le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Aecom (étape de 1 à 13) pour un montant de 17 332.49\$ (taxes comprises).

PRÉSENTATION DU CROQUIS POUR AMÉNAGEMENT DU BUREAU

18. Présentation du croquis pour aménagement du bureau

Le directeur général dépose le croquis d'aménagement des bureaux au conseil.

SOUSSION POUR MARCHÉ PIED, BACK RACK ET MARCHÉ D'ACCÈS POUR LE CAMION DE SERVICE

77-04-2013

19. Soumission pour marché pied, back rack et marché d'accès pour le camion de service

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire installer des équipements pour rendre le camion de service plus accessible et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement:

D'AUTORISER l'achat de marché pied, d'un back rack et d'une marche d'accès pour le camion de service.

ADHÉSION ANNUELLE POUR LOISIR ET SPORT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

78-04-2013

20. Adhésion annuelle pour loisir et sport d'Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QUE la cotisation annuelle est échue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement:

DE RENOUVELLER la cotisation annuelle pour l'association loisir et sport d'Abitibi-Témiscamingue au coût de 75.00\$.

DOSSIER DES BORNES SÈCHES ET FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC

79-04-2013

21. Dossier des bornes sèches et formation d'un comité ad hoc

ATTENDU QUE le dossier de l'installation de trois bornes sèche prévu dans le schéma de couverture de risque que la MRC Abitibi a adopté pour se conformer à la loi sur la sécurité publique en matière d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de se conformer et une demande de prolongation a déjà été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE FORMER un comité ad hoc qui sera composé avec le chef pompier (Gilles Prévost), la mairesse (Huguette Saucier), le conseiller responsable (Daniel Dubuc), du directeur général (Gérard Pétrin), le coordonnateur prévention incendie (Étienne Bordeleau), le chargé de projet chez Dessau (Patrick Leblanc-DiStefano) le consultant (Pierre Goyette) et d'autres représentants s'il y a lieu.

ÉTUDIANTS D'ÉTÉ (COMBIEN?)

80-04-2013

22. Étudiants d'été (combien?)

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un programme de prêt d'étudiant avec la mine Agnico-Eagle;

ATTENDU QUE la décision de fournir des étudiants n'est pas encore connue et que la municipalité veut avoir des étudiants pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et secondé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement d'attendre la réponse de la mine Agnico-Eagle et si la réponse est négative, alors la municipalité postera un publipostage pour annoncer l'appel des candidatures et le salaire offert est de 12.00\$/heure et 35 heures /semaine.

ENGAGEMENT DE MONSIEUR YVAN LACHANCE AU POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN

81-04-2013

23. Engagement de monsieur Yvan Lachance au poste d'homme d'entretien

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel de candidature pour combler le poste de préposé à l'entretien;

ENTENDU QUE la municipalité a retenu la candidature de monsieur Yvan Lachance et qu'il y eu une entente au niveau des conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer un contrat d'emploi avec monsieur Yvan Lachance avec les conditions usuelles, soit une probation de trois mois, ainsi qu'une augmentation de deux dollars/ heure après la probation.

REDÉFINITION DU TITRE ET DU STATUT DE L'EMPLOI DE MADAME CÉLINE DOYON

82-04-2013

24. Redéfinition du titre et du statut de l'emploi de madame Céline Doyon

ATTENDU QUE madame Céline Doyon demande au conseil municipal de modifier son statut d'employée contractuelle (contrat renouvelable annuellement) à employée permanente;

ATTENDU QUE toutes les tâches que madame Doyon effectue sont, selon la description de tâches interne, celle de secrétaire réceptionniste et administrative. De ce fait, elle demande le titre de secrétaire réceptionniste administrative;

ATTENDU QU'une résolution portant le numéro 169-10-2011 adoptée le 11 octobre 2011, qui dit que tout nouvel employé sera engagé de façon contractuelle;

ATTENDU QUE madame Céline Doyon a été engagée après l'adoption de cette résolution;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne voit aucune contrainte à ladite demande au fait que madame Céline Doyon est à notre emploi depuis près de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement:

D'ENGAGER madame Céline Doyon comme employé permanent en tant que secrétaire réceptionniste administrative.

RÉSOLUTION POUR FIN DE CONTRAT AVEC MONSIEUR JEANNOT CÔTÉ

83-04-2013

25. Résolution pour fin du contrat avec monsieur Jeannot Côté

ATTENDU QUE le 12 octobre 2012, le conseil par la résolution portant le # 153-09-2012, d'autoriser l'embauche de Jeannot Côté comme employé responsable des travaux publics et des infrastructures par intérim;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Paquin a quitté de façon définitive son emploi à la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE monsieur Jeannot Côté était engagé de façon intérimaire, jusqu'au retour de monsieur Gilles Paquin;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a affiché le poste d'homme d'entretien ET a procédé à la sélection de candidats en vue de faire les entrevues d'usage;

ATTENDU QUE la municipalité a retenu la candidature d'une personne et considère que le poste est comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement:

DE METTRE FIN AU CONTRAT DE TRAVAIL de monsieur Jeannot Côté avec la municipalité de Preissac et de lui payer les sommes qui lui sont dues d'une part et de lui faire signer une quittance d'autre part, que le directeur général, monsieur Gérard Pétrin est dûment autorisé à contresigner au nom de la municipalité de Preissac.

RÉSOLUTION POUR DÉFINIR LE MANDAT DE MONSIEUR PIERRE GOYETTE

84-04-2013

26. Résolution pour définir le mandat de monsieur Pierre Goyette

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac tient à clarifier l'entente avec monsieur Pierre Goyette;

ATTENDU QUE le poste de directeur général qu'occupait monsieur Pierre Goyette a été comblé par monsieur Gérard Pétrin;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a donné une probation à monsieur Gérard Pétrin et que monsieur Pierre Goyette accomplit un mandat de mentorat jusqu'à la fin de la probation;

ATTENDU QUE la municipalité Preissac veut conserver les services de monsieur Pierre Goyette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement;

DE METTRE FIN à l'emploi de monsieur Pierre Goyette comme directeur général secrétaire-trésorier à compter du 5 mars 2013 et de confirmer ses services de consultant auprès de la municipalité selon les mandats jugés pertinents par le conseil.

VARIA

85-04-2013

27.1 Option sur télécopieur

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire des travaux pour une meilleure utilisation des espaces à bureau et qu'il existe une option pour installer le télécopieur sur le photocopieur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement;

DE FAIRE installer la fonction ``FAX`` sur le photocopieur au coût de 845.00\$ plus les taxes applicables et allouées une heure pour la main d'œuvre.

27.2 Achat d'abat poussière

Le directeur général informe les élus sur les prix de l'abat poussière:

Quantité	Prix	Total avant taxes
71,800 litres	0.238/litre	17,088.40\$
40 tonnes métriques	450.00\$/tonnes + épandage	18,000.00\$

27.3 Proposition de surveillance de travaux routiers

Le directeur général présente des propositions pour la surveillance des travaux. Le conseil veut en discuter ultérieurement.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

28. Période de questions réservées à l'assistance

Les sujets suivant ont été discuté;

- Terrain de camping
- Le camion de service
- Ponceaux sur la route 395

La mairesse a donné une réponse aux demandes formulées.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

86-04-2013

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 40.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée municipale de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mai 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 avril 2013
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Comptes à payer
6. Compte rendu des soumissions pour l'appel d'offres de l'aménagement du bureau municipal
7. Offre de services de monsieur Daniel Tétreault, CPA inc.
8. Soumission pour l'installation du logiciel des élections, référendums et liste électorale
9. État des dépenses de la municipalité au 31 mars 2013 et T.E.C.Q.
10. Formation sur l'équité salariale
11. Autorisation d'occuper le centre récréatif Jacques Massé par l'organisme de l'Âge d'or de Preissac le 5 juin 2013.
12. Autorisation de signature pour la convention d'aménagement forestière de la MRC d'Abitibi.
13. Séance d'information sur la gestion des cours d'eau et remplacement des ponceaux (le 28 mai à Amos)
14. Embauche de monsieur Gérard Sylvain lors de la cueillette des encombrants du 20 mai prochain
15. Autorisation pour un tournoi de pêche en juin de Moto sport du Cuivre de Rouyn-Noranda
16. Fin de contrat avec monsieur Gaston Miljours (400 tonnes à 15.00 \$/tonnes)
17. Appui à monsieur Hugo Coulombe pour achat des lots 51 et 52 Rang A Canton Bousquet
18. Demande de dérogation mineure de madame Karine Lachance
19. Achat de drapeaux de la Municipalité
20. Résolution pour demande un CA pour l'installation d'une borne sèche au Ministère du Développement durable, environnement, faune et des parcs (MDDEFP)
21. Autorisation d'achat d'outils et appareil photo pour l'employer de l'entretien
22. Achat de piquets d'arpenteur pour travaux routiers
23. Achat de Pneus d'été et jantes pour camion de service
24. Autorisation pour installer une valve pour l'arrêt d'eau au bureau municipal
25. Abat poussière
26. Personne autorisée pour demander des clefs master du serrurier Deschênes enr.
27. Résolution pour Accro-Val d'Or (circuit aller-retour)
28. Embauche de monsieur Raoul Brousseau comme surveillant des travaux routiers
29. Demande de subvention pour la Biblio des Rapides
30. Résolution pour prolongation du délai pour règlement de concordance
31. Autorisation pour engager ingénieur forestier
32. Demande de monsieur Patrick Larivière concernant le chemin des Trembles (40%)
33. Suivi pour parc Tancrède
34. Présentation d'un tableau pour les travaux prévus d'infrastructure et suivi
35. Facturation pour les services de communication des pompiers
36. Varia :
 - a. _____
 - b. _____

c. _____

37. Période de questions réservée à l'assistance

38. Clôture et levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

87-05-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en laissant le varia ouverts.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2013

88-05-2013

3. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc, et résolu unanimement:

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 avril 2013 en modifiant la résolution **#63-04-2013**, en changeant le nom Bolduc par Dubuc, résolution **# 83-04-2013** par la suppression du tableau des votes et le majoritaire par unanimement et la résolution **# 84-04-2013** en changeant le mot requis par les mots jugés pertinent par le conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

4. Période de questions réservées à l'assistance

Les sujets suivants sont discutés;

- Entretien des pelouses au cimetière
- Entrée du Chemin Vautrin
- entretien de la Rue des Rapides

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées

COMPTES À PAYER

89-05-2013

5. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrit ci-dessous.

NOM	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
Télébec Ltée	Installation nouvelle. ligne SI	C1300142	286,64 \$
Ministre des Finances	Frais ouverture compte, MRN	C1300143	31,04 \$
M.R.C. D'Abitibi	Frais demande révision IAMGOLD	C1300144	1 000,00 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat de matériaux (entr.)	C1300145	357,05 \$

Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat outil + entretien Bâti.	C1300145	81,62 \$
Ass. Directeurs municipaux Québec	Formation l'équité salariale	C1300146	149,47 \$
Journal l'Alliance de Preissac	Publicité de avril 2013	C1300147	500,00 \$
CLÉMENCE AUDET	Ent. ménager 5 au 26 avri	C1300148	156,00 \$
Aréo-Feu	Fabrication de tuyaux SI	C1300149	2 424,89 \$
Cablevision	câble internet Biblio sud	C1300150	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Achat d'outils pour garage	C1300151	727,50 \$
Centre travailleur plus Pronature	Achat de botte culotte	C1300152	126,46 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement	C1300153	119,25 \$
Céline Poulin	Remboursement de taxe	C1300154	229,64 \$
Daniel Tétreault CA	Vérif. annuel état financier	C1300155	3 863,16 \$
Danny Lamoureux Entrep. Électricien	Vérif. + réparation lumière	C1300156	211,97 \$
Madame Denise Massé Nantel	Ent. ménager 186 ave Lac	C1300157	60,00 \$
Deshaies, Grossiste	Achat de caisses d'eau	C1300158	79,50 \$
Deshaies, Grossiste	Achat article nettoyage SI	C1300158	119,00 \$
Deshaies, Grossiste	Achat articles de nettoyage SI	C1300158	81,29 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance collective mai 2013	C1300159	451,34 \$
Elcom Radio	Achat de piles SI	C1300160	82,78 \$
Envirobi	Loc. et levée contener avril	C1300161	620,87 \$
Envirobi	Loc. et levée contener mars	C1300161	850,82 \$
Ferabi INC.	Achat tubing spéc. remorque	C1300162	25,69 \$
Ferabi INC.	Fer pour tablette dans garage	C1300162	200,11 \$
Ferabi INC.	Fer pour tablettes dans garage	C1300162	66,60 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas pour formation SI	C1300163	76,00 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300164	40,00 \$
Gaston Miljours	Réparation ch. Vautrin	C1300165	183,96 \$
Gaston Miljours	Épandage sable avril 2013	C1300165	59,50 \$
Gaston Miljours	Épandage sable 7 avril 2013	C1300165	59,50 \$
Gaston Miljours	Rép. chemins du Cap+Pêcheur	C1300165	229,95 \$
Gestomega INC.	Rencontre et suivi de dossier	C1300166	558,78 \$
Gilles Prévost	Frais de déplac. janv à avril	C1300167	249,10 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300168	169,95 \$
Gyva inc.	Article de bureau SI	C1300168	124,01 \$
Gyva inc.	Frais intérêt avril 2013 SI	C1300168	0,66 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300168	147,26 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300168	15,08 \$
Gérard Sylvain	Centre transbord. 13 au 11 mai	C1300169	500,00 \$
Receveur général du Canada	Autorisation de radiocommunic	C1300170	422,40 \$
Larouche Bureautique	Carte fax sur photocopieur	C1300171	971,54 \$
Location Lauzon Amos	Ent. tracteur + coupe herbe	C1300172	159,19 \$
Magasin Général de Cadillac	Matériel formation pompiers	C1300173	76,76 \$
Magasin Général de Cadillac	Achat de matériel entretien SI	C1300173	44,81 \$
Magasin Général de Cadillac	Article de nettoyage SI	C1300173	44,57 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1300174	326,10 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équip	C1300174	410,95 \$
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1300174	189,97 \$
Maurice Couture	Déneigement 2013 (5/5)	C1300175	900,00 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300176	22,99 \$
Denis Morissette	Remboursement de taxes	C1300177	57,06 \$
Petite Caisse	Frais poste et petites dépens.	C1300178	573,45 \$
Pierre Goyette	Frais de déplacement	C1300179	63,60 \$
Prévention Incendie	Recharge extincteur 20 lbs SI	C1300180	56,28 \$
Rachel Prévost	Remboursement de taxe	C1300181	119,01 \$
Gérard Pétrin	Frais de déplacement	C1300182	65,72 \$
Sanitri	Collecte de avril 2013	C1300183	5 740,36 \$
Sanitri	Collecte commercial mars 2013	C1300183	577,49 \$
Sanitri	Collecte de mars 2013	C1300183	5 740,36 \$
Huguette Saucier	Frais de déplacement	C1300184	249,10 \$
Serrurier Deschênes enr.	Achat d'une clé supplém.	C1300185	17,25 \$
Sogitex	Achat de papier hygiénique	C1300186	46,94 \$
SPI Sécurité inc	Achat habillement sécurisé	C1300187	132,29 \$
Municipalité de St-Mathieu-D'Harricana	Repas table des DG 27mars 2013	C1300188	22,00 \$
Stéreo Plus Électronique	Achat d'appareil photo	C1300189	170,13 \$
Garage Tardif Ltée	Achat d'un back rack camion	C1300190	402,40 \$
Garage Tardif Ltée	Achat de marche pied camion	C1300190	546,14 \$
Garage Tardif Ltée	Achat support gyrophare camion	C1300190	55,18 \$
Garage Tardif Ltée	Changement d'huile camion	C1300190	51,47 \$

Garage Tardif Ltée	Achat marche tube alum. camion	C1300190	178,16 \$
Les Entreprises Sous-Marines Tomlin inc.	Inspection, rempl. bonbonne SI	C1300191	117,28 \$
Traction Amos (117)	Achat lumières camion SI	C1300192	89,49 \$
Les Entreprises Transchargex	Creuser + dégag. Vautrin Ouest	C1300193	663,99 \$
Télébec Ltée	Frais nouv. ligne SI 1 mois	C1300194	88,82 \$
Télédistribution Amos inc.	Location antenne CRJM	C1300195	17,25 \$
Télédistribution Amos inc.	Branchement résidence Nicole	C1300195	57,49 \$
Ville d'Amos	Crédit sur intervention mars	C1300196	-616,26 \$
Ville d'Amos	Util. lieux enfouis. mars 2013	C1300196	2 078,55 \$
Ville d'Amos	Demande entraid. 23 mars SI	C1300196	1 128,25 \$
Vitrierie Pomerleau inc.	Achat antenne magnét.camion	C1300197	91,93 \$

Total factures du mois **\$37 528,93**

Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel des cellulaires	L1300020	115,95 \$
Hydro-Québec	Frais garage 707 ave Lac	L1300021	626,05 \$
Hydro-Québec	Frais bâtiment 707 ave Lac	L1300021	197,42 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage public	L1300021	575,36 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage parc Tancrede	L1300021	30,24 \$
Hydro-Québec	Frais 186, avenue du Lac	L1300021	979,78 \$
Hydro-Québec	Frais 180 avenue du Lac	L1300021	466,60 \$
Hydro-Québec	Frais 6 rue des Rapides	L1300021	2 175,19 \$
Hydro-Québec	Frais 16 rue des Rapides	L1300021	1 121,64 \$
Télébec Ltée	Frais mens. 6 rue Rapides	L1300022	383,40 \$
Télébec Ltée	Frais du 16 rue des Rapides	L1300022	111,20 \$
Télébec Ltée	Frais 186, avenue du Lac	L1300022	119,81 \$

Total paiement direct **6 902,64 \$**

Total des salaires **\$13 420,51**
Remise D.A.S. provincial: **3 680,30 \$**
Remise D.A.S. fédéral **1 519,72 \$**

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **\$63 052,10**

COMpte Rendu Des Soumissions Pour L'Appel D'Offres De L'Aménagement Du Bureau Municipal

90-05-2013

6. Compte rendu pour l'appel d'offres de l'aménagement du bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour réaliser des travaux d'aménagement du bureau municipal ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement est estimé à moins de 100 000.00 \$;

ATTENDU QUE la loi permet à une municipalité de demander des soumissions par invitation;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle de la municipalité oblige que la liste des entrepreneurs invités soit seulement connue de la mairesse et du directeur général;

ATTENDU QUE six entrepreneurs étaient invités à soumissionner sur ledit aménagement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le jeudi 9 mai 2013 à 15h05, selon le document d'appel d'offres, et le résultat est le suivant:

Entrepreneurs	Montant
Construction Lemieux Inc.	68 843.48 \$
Blanchette S.A.M.N. Inc.	52 762.03 \$

ATTENDU QUE le directeur général a vérifié la conformité du plus bas soumissionnaire et que tout est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de l'entrepreneur Blanchette S.A.M.N. Inc. au montant de 52, 762.03 \$.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR DANIEL TÉTREULT, CPA INC.

91-05-2013

7. Offre de services de monsieur Daniel Tétreault, CPA inc.

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à monsieur Tétreault une soumission pour la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE le prix donné comprend également des entrées des données sur Sesam pour la préparation budgétaire et des indicateurs de gestion, des rapports spéciaux de la reddition de compte pour les travaux de voirie, les matières recyclables, etc.;

ATTENDU QUE ces honoraires comprennent la préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers pour les membres du conseil;

ATTENDU QUE l'offre de service est de 4835.00\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat à monsieur Daniel Tétreault, CPA inc. pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre, de faire des entrées de données sur Sesam pour la préparation budgétaire et des indicateurs de gestion, des rapports spéciaux de la voirie et des matières recyclables.

D'ÉMETTRE des rapports et de faire la présentation des états financiers pour chaque membre du conseil pour la somme de 4 835.00\$ plus les taxes applicables.

SOUSSION POUR L'INSTALLATION DU LOGICIEL DES ÉLECTIONS, RÉFÉRENDUMS ET LISTES ÉLECTORALES

92-05-2013

8.Soumissions pour l'installation du logiciel des élections, référendums et listes électorales.

ATTENDU QUE le progiciel CIB peut préparer la liste électorale de façon électronique pour les élections générales, partielles et/ou référendum;

ATTENDU QUE la Corporation informatique Bellechasse a fait une offre de service pour l'activation du programme et la formation au coût de 1,839.60\$ et des frais annuels de +- 75.00\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation du programme élection et référendum sur notre progiciel.

ÉTATS DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 MARS 2013 ET T.E.C.Q.

9. États des dépenses de la municipalité au 31 mars 2013 et T.E.C.Q.

Le directeur général, Gérard Pétrin dépose les documents suivants;

- État des dépenses et investissement pour le premier trimestre 2013
- Tableau des dépenses réalisées et engagées sur le programme TECQ

FORMATION SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

93-05-2013

10. Formation sur l'équité salariale

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec propose une formation de type-conférence WEB le 17 mai 2013 sur l'équité salariale au coût de 149.47\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à participer à cette conférence et de payer les coûts d'inscription de 149.47\$.

AUTORISATION D'OCCUPER LE CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ PAR L'ORGANISME DE L'ÂGE D'OR DE PREISSAC LE 5 JUIN 2013

94-05-2013

11. Autorisation d'occuper le centre récréatif Jacques Massé par l'organisme de l'Âge d'Or de Preissac le 5 juin 2013.

ATTENDU QU'une demande pour prolonger l'utilisation du Centre récréatif jusqu'au 5 juin 2013 par le Club de l'âge d'or pour l'organisation d'un pique-nique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande du Club de l'âge d'or de prolonger l'utilisation du centre récréatif Jacques Massé au 5 juin 2013.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIÈRE DE LA MRC D'ABITIBI

95-05-2013

12. Autorisation de signature pour la convention d'aménagement forestière de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la convention d'aménagement forestière est échue depuis le 31 mars 2013;

ATTENDU QU'un comité consultatif a été créé pour offrir une place aux municipalités de faire leurs revendications;

ATTENDU QUE la convention doit être signée par toutes les municipalités pour être valide;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac demande des conditions suivantes pour accorder son autorisation au prolongement de la convention ;

COMPTE TENU qu'il est prévu qu'environ 150 voyages de bois soient transportés en été sur le Chemin des Cyprès, la municipalité demande que le service forêt paie les réparations du chemin occasionnées par ce transport.

La municipalité demande aussi d'avoir un contrôle sur la coupe de bouleau.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire une entente d'une durée maximum un (1) an.

ET que la MRC Abitibi accepte les conditions demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame la mairesse, Huguette Saucier à signer le protocole d'entente proposé par la MRC et la municipalité de Preissac, ainsi que la municipalité de Preissac délègue à la MRC Abitibi, la signature de la délégation proposée par Ministère des richesses naturelles (MRN) # 1056.

SÉANCE D'INFORMATION SUR LA GESTION DES COURS D'EAU ET REMPLACEMENT DES PONCEAUX (28 MAI À AMOS)

96-05-2013

13. Séance d'information sur la gestion des cours d'eau et remplacement des ponceaux (28 mai à Amos)

ATTENDU QU'une formation sur la gestion des cours d'eau à Amos et que cette formation peut être pertinente pour les employés de la municipalité;

ATTENDU QU'aucun frais n'est demandé autre que le kilométrage et le repas du midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général et l'inspecteur municipal à participer à cette formation le 28 mai 2013 à Amos.

EMBAUCHE DE MONSIEUR GÉRARD SYLVAIN LORS DE LA CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS DU 20 MAI 2013

97-05-2013

14. Embauche de monsieur Gérard Sylvain lors de la cueillette des encombrants du 20 mai 2013.

ATTENDU QUE la municipalité fera une cueillette des encombrants et que le responsable des travaux est tout seul et que d'avoir une aide est souhaitable;

ATTENDU QUE monsieur Gérard Sylvain est disponible pour participer à la cueillette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Gérard Sylvain au salaire de 15.00\$/heure pour la cueillette des encombrants qui se tiendra le 20 et 21 mai prochain.

AUTORISATION POUR UN TOURNOI DE PÊCHE EN JUIN DE MOTO SPORT DU CUIVRE DE ROUYN-NORANDA

98-05-2013

15. Autorisation pour un tournoi de pêche en juin de Moto sport du Cuivre de Rouyn-Noranda.

ATTENDU QUE Moto Sport du Cuivre de Rouyn-Noranda désire obtenir l'autorisation de la municipalité pour utiliser le terrain du parc Tancrède pour le tournoi de pêche du 2, 3, 4 août 2013;

ATTENDU QUE la municipalité **exige que les** organisateurs de cet évènement d'établissent une règle, soit de garder le poisson en vie avant et après la pesée, et qu'ils soient relâcher quelques ce soit la grandeur et le poids.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER Moto Sport du Cuivre de Rouyn-Noranda d'utiliser le parc Tancrède pour le tournoi de pêche qui aura lieu le 2, 3 et 4 août 2013 si toutefois il respecte la condition émise par le conseil municipal, **soit de remettre le terrain dans l'état dans lequel ils l'ont pris.**

FIN DU CONTRAT AVEC MONSIEUR GASTON MILJOURS (400 TONNES À 15.00\$/TONNE)

99-05-2013

16. Fin du contrat avec monsieur Gaston Miljours (400 tonnes à 15.00\$/tonne)

ATTENDU QUE le contrat de déneigement est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la réserve de sable avec abrasif est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE la quantité estimée par monsieur Gaston Miljours est de 500 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec cette estimation;

ATTENDU QUE le coût est de 15.00\$/tonne et que la municipalité a payé pour une avance sur la réserve de 100 tonnes/ 10.00\$ en trop;

ATTENDU QUE le solde dû à monsieur Gaston Miljours est donc de 5,000.00\$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du solde dû, soit le montant de 5,748.75\$.

APPUI À MONSIEUR HUGO COULOMBE POUR ACHAT DES LOTS 51 ET 52 RANG A CANTON BOUSQUET

100-05-2013

17. Appui à monsieur Hugo Coulombe pour l'achat des lots 51 et 52 Rang A, canton de Bousquet

ATTENDU QUE monsieur Hugo Coulombe a fait une demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Rouyn-Noranda (MRNF) pour acquérir les lots 51 et 52, rang A, canton de Bousquet;

ATTENDU QUE le MRNF requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE les terrains visés sont des terrains vacants qui n'ont jamais fait l'objet de vente de la part du MRNF;

ATTENDU QUE l'usage projeté des terrains sera un usage résidentiel unifamilial isolé ou un chalet et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Hugo Coulombe pour l'acquisition des **lots 51 et 52**, rang A, canton de Bousquet auprès du MRNF et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain sera conforme à la réglementation municipale.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME KARINE LACHANCE

18. Demande de dérogation mineure de madame Karine Lachance.

Le conseiller monsieur David Bolduc et **le conseiller Stephan Lavoie** se retirent de la discussion.

Le sujet sera discuté ultérieurement, les conseillers demandent plus d'information.

ACHAT DE DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITÉ

101-05-2013

19. Achat de drapeaux de la Municipalité.

ATTENDU QU'il ne reste plus de drapeau avec le logo de la municipalité et que le fournisseur habituel nous offre deux grandeurs, soit 3 X 6 pieds à 141.38\$ pour 5 drapeaux et de 4 X 8 pieds à 184.18\$ pour 5 drapeaux avant taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 5 drapeaux de 3 X 6 pieds au coût de 141.38\$ avant taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN CA POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE, AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)

102-05-2013

20. Résolution pour demander un CA pour l'installation d'une borne sèche, au Ministère du Développement durable, Environnement, faune et des parcs (MDDEFP)

ATTENDU l'opportunité d'installer une borne sèche sur la Route 395 Nord afin d'améliorer la sécurité contre les incendies dans le secteur ;

ATTENDU QUE l'installation de ladite borne sèche implique des travaux dans le littoral d'un cours d'eau ;

ATTENDU QU'il est requis, en vertu de l'article 22 de *Loi sur la qualité de l'environnement*, de demander un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant de procéder à l'installation de la borne sèche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le directeur des services techniques et un représentant de la firme Dessau Inc., à présenter une demande de certificat d'autorisation, pour et au nom de municipalité de Preissac, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à signer la demande accompagnée de tous les documents et renseignements requis relativement à cette demande. Le tout dans le cadre du projet d'installation d'une borne sèche sur la route 395 Nord.

DE CONFIRMER que la Municipalité de Preissac s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés.

DE CONFIRMER que la Municipalité de Preissac s'engage à ce que la borne ne soit utilisée qu'à des fins de protection contre les incendies et à ce que la borne soit munie d'un bouchon lorsqu'elle n'est pas utilisée.

AUTORISATION D'ACHAT D'OUTILS ET APPAREIL PHOTO POUR L'EMPLOYER DE L'ENTRETIEN

103-05-2013

21. Autorisation d'achat d'outils et appareil photo pour l'employé de l'entretien.

ATTENDU QUE l'employé responsable des travaux extérieurs et de l'entretien des infrastructures a dressé une liste d'outil d'atelier dont il a besoin pour effectuer son travail correctement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat des outils d'atelier, ainsi que l'appareil photo pour un montant de plus au moins 1,500.00\$.

ACHAT DE PIQUETS D'ARPEUR POUR TRAVAUX ROUTIERS

104-05-2013

22. Achat de piquets d'arpenteur pour travaux routiers.

ATTENDU QUE pour les travaux projetés sur les nombreux chemins de la municipalité, il y a lieu d'avoir des piquets d'arpentage pour le mesurage et l'identification des lieux des travaux pour une bonne coordination de l'exécution de ceux-ci;

ATTENDU QUE deux prix ont été demandés et que Arpent'Expert de Val-d'Or sont moins chers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 900 piquets d'arpenteur au coût de 311.78\$ chez Arpent'Expert de Val-d'Or.

ACHAT DE PNEUS D'ÉTÉ ET JANTES POUR CAMION DE SERVICE

105-05-2013

23. Achat de pneus d'été et jantes pour camion de service.

ATTENDU QUE le camion de service a besoin de nouveaux pneus d'été et qu'il y a seulement un set de jante et qu'il serait plus pratique d'avoir des jantes pour les pneus d'hiver et d'été;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés et le moins dispendieux est le Canadien Tire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre pneus avec des jantes d'acier au magasin du Canadien Tire au coût 1317.47\$ taxes incluses.

AUTORISATION POUR INSTALLER UNE VALVE POUR L'ARRÊT D'EAU AU BUREAU MUNICIPAL

106-05-2013

24. Autorisation pour installer une valve pour l'arrêt d'eau au bureau municipal.

ATTENDU QUE la municipalité a donné un contrat pour l'aménagement du bureau municipal et que des travaux sur la plomberie seront nécessaires pour l'exécution de ceux-ci et que selon les informations, il n'y aurait pas de valve pour couper l'entrée d'eau de l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation d'une valve sur la conduite d'eau au coût de plus ou moins 1,000.00\$.

ABAT POUSSIÈRE

107-05-2013

25. Abat poussière

ATTENDU QUE la venue de la période estivale est à nos portes et que la municipalité épand de l'abat poussière sur ses routes;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà son calcium en flocon et qu'il est nécessaire d'engager un forfaitaire pour épandre le calcium et que l'entreprise Roy & frères est équipée pour exécuter cette tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'entreprise Roy & Frères à épandre le calcium sur les routes prédéterminées par le conseil au coût et condition de l'année passée plus indexation.

PERSONNE AUTORISÉE POUR DEMANDER DES CLEFS MASTER DE SERRURIER DESCHÊNES ENR.

108-05-2013

26. Personne autorisée pour demander des clefs master de Serrurier Deschênes enr.

ATTENDU QUE la municipalité tient un registre rigoureux de la circulation des clefs pour ses locaux;

ATTENDU QUE pour faire des duplicatas de ses clefs, il faut une autorisation du conseil;

ATTENDU QUE les personnes dument autorisées sont plus à l'emploi de la municipalité et qu'il y a lieu de faire une mise à jour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Stefan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ABROGER toutes résolutions antérieures.

D'AUTORISER madame Céline Doyon et Madame Nicole Labrecque pour commander des copies de clef, lorsque requises.

RÉSOLUTION POUR ACCRO-VÉLO DE VAL D'OR (CIRCUIT ALLER-RETOUR)

109-05-2013

27. Résolution pour Accro-vélo de Val D'Or (circuit aller-retour)

ATTENDU QUE monsieur Mark Tremblay a présenté, au nom du club Accro Vélo Val D'Or inc., une demande d'autorisation de fermeture partielle de la route 395 dans la municipalité de Preissac au Ministère des Transports et à la municipalité de Preissac, pour la tenue de la « Classique de Preissac »;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a autorisé ladite demande et que l'activité se fera en collaboration avec la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit émettre un communiqué aux citoyens pour les aviser et de leur demander leur coopération lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'APPUYER l'autorisation du Ministère des Transports faite au club Accro Vélo Val d'Or Inc. pour la fermeture temporaire partielle de la route 395 dans la municipalité de Preissac le 25 mai 2013 de 9h00 à 14h00 lors de la « Classique de Preissac ».

EMBAUCHE DE MONSIEUR RAOUL BROUSSEAU COMME SURVEILLANT DES TRAVAUX ROUTIER

110-05-2013

28. Embauche de monsieur Raoul Brousseau comme surveillant des travaux routier.

ATTENDU QUE la municipalité réalisera des travaux d'envergures cet été et que l'employé des travaux publics n'aura pas le temps de surveiller lesdits travaux;

ATTENDU QUE la municipalité avait prévu des frais pour la surveillance de ces travaux et que monsieur Raoul Brousseau est disposé à faire la surveillance;

ATTENDU QUE le directeur général s'est entendu sur les conditions d'embauche avec monsieur Raoul Brousseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Raoul Brousseau au salaire de 20.00\$/heure et une allocation de 50.00\$/jour pour l'utilisation de son camion et cela pour la durée des travaux de rechargement des chemins qui feront l'objet d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIO DES RAPIDES

111-05-2013

29. Demande de subvention pour la Biblio des Rapides.

ATTENDU QUE la municipalité subventionne annuellement chacune des biblios sur son territoire pour leur permettre de fonctionner;

ATTENDU QUE la Biblio des Rapides a envoyé une demande de versement en bonne et due forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le versement annuel de 2,000.00\$ à la Biblio des Rapides.

RÉSOLUTION POUR PROLONGATION DU DÉLAI POUR RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

112-05-2013

30. Résolution pour prolongation du délai pour règlement de concordance.

ATTENDU QU'une demande de prolongation de délai adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec les règlements numéro 109 et 118 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la résolution 156-09-2012 demandait une prolongation jusqu'en juillet 2013;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) de la MRC est entré en vigueur le 18 octobre 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 18 octobre 2012;

ATTENDU QUE le règlement numéro 118 modifiant no.109 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 15 mai 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement no.118 de la MRC d'Abitibi, soit avant le 15 novembre 2012;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie;

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement no.118 modifiant le schéma et pour se conformer au règlement 109 « schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi »;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme conjointement avec la compagnie Aecom;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une prolongation de délai jusqu'à mars 2014 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec.

Le règlement numéro 109 « schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi ».

Le règlement numéro 118 modifiant le règlement no.109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

AUTORISATION POUR ENGAGER UN INGÉNIEUR FORESTIER

113-05-2013

31. Autorisation pour engager un ingénieur forestier.

ATTENDU QUE la municipalité est porteuse du dossier du prolongement du réseau électrique dans le secteur du Chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE des démarches sont en cour pour faire la coupe des arbres et arbustes sur le long du secteur en question;

ATTENDU QU'une partie du secteur appartient au MRN et qu'une autorisation pour exécuter les travaux a été envoyée au MRN;

ATTENDU QUE pour la suite des choses, une évaluation des essences, la quantité et la dimension de celle-ci sont nécessaires pour avoir le permis d'intervention;

ATTENDU QUE seulement un ingénieur forestier est autorisé à signer l'évaluation;

ATTENDU QUE le directeur général veut procéder dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à dépenser un montant de plus ou moins 2,000.00\$ pour engager un ingénieur forestier pour faire ladite évaluation.

DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK LARIVIÈRE CONCERNANT LE CHEMIN DES TREMBLES (40%)

114-05-2013

32. Demande de monsieur Patrick Larivière concernant le chemin des Trembles (40%)

ATTENDU QUE monsieur Patrick Larivière à donner à contrat l'ouverture du bout du Chemin des Trembles et qu'une partie est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général à fait les vérifications nécessaires pour savoir le pourcentage du chemin privé et public;

ATTENDU QUE résultat est que 40% est la propriété municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE REMBOURSER monsieur Patrick Larivière pour 40% du contrat de déneigement, à la condition que monsieur Larivière transmettre les pièces justificatives.

SUIVI POUR PARC TANCRÈDE

115-05-2013

33. Suivi pour parc Tancrède.

ATTENDU QUE madame la Mairesse a fait une demande d'aide financière à la compagnie IAMGOLD pour le parc Tancrède et que la réponse est positive pour un montant de 5,000.00\$;

ATTENDU QUE le conseil était d'accord pour investir dans des modules récréatifs;

ATTENDU QUE madame la Mairesse, Huguette Saucier est d'accord pour s'occuper du dossier;

ATTENDU QUE les factures seront payées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Mairesse à commander les modules pour le parc Tancrède pour un montant de 7,164.09\$ taxes incluses. De ce montant, 5,000.00\$ sera payé par la subvention de IAMGOLD et le solde de 2,164.09\$ sera payé par la municipalité de Preissac.

PRÉSENTATION D'UN TABLEAU POUR LES TRAVAUX PRÉVUS D'INFRASTRUCTURE ET SUIVI

34. Présentation d'un tableau pour les travaux prévus d'infrastructure et suivi.

Le directeur général dépose un tableau et veut sensibiliser les élus sur les 141 entrées de cour qui ne sont pas prévues dans le contrat de rechargement de concassé.

FACTURATION POUR LES SERVICES DE COMMUNICATION DES POMPIERS

35. Facturation pour les services de communication des pompiers.

Le conseil veut avoir des explications avant de payer les frais récurrents de plus ou moins 200.00\$/mois.

VARIA

Plusieurs points sont ajoutés aux varia et quelques suivis de dossier;

- Dossiers d'anciens employés municipaux, au sujet de sommes à percevoir.
- Faire une demande au ministère des Transports pour le monticule dans l'entrée du Chemin Vautrin.
- Conteneur à déchet au centre de transbordement, il y en aurait un de trop?
- Le dossier du Journal l'Alliance, où en sont les discussions?
- Vérifier avec école forestière pour avoir une redevance pour le gravier utilisé et les dommages causés dans le banc de gravier # 26-425.

Le directeur général prendra les informations et en fera rapport au conseil.

Le dossier Transchargex; le conseiller David Bolduc se retire des discussions

116-05-2013

a. Demander un avis juridique pour savoir s'il peut avoir exemption sur redevance?

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER un avis juridique si la municipalité peut donner une exemption sur les redevances de gravière et sablière sur son territoire.

117-05-2013

b. Abroger la résolution # 200-08-2010 en rapport avec le Chemin Fontbonne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution# 200-08-2010 en rapport au Chemin Fontbonne.

c. Avis de motion pour garage d'accompagnement.

UN AVIS DE MOTION est donné par le conseiller monsieur Fernand Béland qu'il déposera un projet de règlement dans une séance ultérieure sur la modification du classement des garages qui sont utilisés comme dépendance à une résidence et non comme commerciale.

118-05-2013

d. Politique sur les tournois de pêche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER une nouvelle politique avec tous les organisateurs de tournoi de pêche;

D'INCLURE dans leurs règlements de tournoi, d'obliger les participants qui prendront du poisson, de le remettre à l'eau après le mesurage et la pesée;

D'INTERDIRE tout appui et autorisation à ceux qui ne se conformeraient pas à cette nouvelle politique.

119-05-2013

e. Probation du Directeur général et mentorat.

ATTENDU QUE le Directeur général monsieur Gérard Pétrin a été embauché avec une période de probation de trois mois travaillés, ainsi qu'avec une supervision de monsieur Pierre Goyette qui agissait comme mentor pour assurer une meilleure transition et suivi dans les différents dossiers en cour et à venir;

ATTENDU QUE certains membres du conseil croient qu'ils seraient plus faciles d'évaluer le travail de Monsieur Pétrin, si on mettait fin au mentorat de monsieur Pierre Goyette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE METTRE fin au mandat de mentorat de monsieur Pierre Goyette immédiatement et de prolonger la probation de trois mois.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

37. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés;

- Information sur les déchets de poisson
- Le cahot sur la rue des Rapides

- Le décorum
- L'entretien des chemins municipaux
- Les endroits où il y aura de l'abat poussière et quand il sera épandu.
- Le Chemin des Riverains, un citoyen veut prendre le dossier en main.
- Asphalte sur les chemins municipaux.
- Évaluation commerciale du garage d'une citoyenne.

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées et le Directeur général fera un suivi sur certaines demandes.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

120-05-2013

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 45.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRETARE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 juin 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2013
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Comptes à payer
6. Résolution pour accepter demande d'intervention de Gas Métro # de 59062623
7. Résolution pour accepter demande d'intervention de Gas Métro # de 59063645
8. Adoption du règlement 232-13 du changement de zonage
9. Permission pour le tour cycliste CIBC « Charles Bruno »
10. Demande des résultats des analyses d'eau du lac Preissac à la mine Agnico Eagle
11. Compte rendu et suivi du projet de prolongement de l'électricité Chemin de la Pointe
12. Compte rendu et suivi des travaux de rechargement avec Lamothe
13. Présentation du projet de devis et suivi du contrat de déneigement pour 2013 à 2016
14. Vote par correspondance
15. Achat d'un mat pour drapeau au coût de 142.89\$
16. Renouvellement des assurances MMQ
17. Prix pour calcium liquide (soumission)
18. Dérogation mineure de madame Karine Lachance
19. Dérogation mineure de monsieur Yan Gosselin
20. Appui à monsieur Gilbert Bélanger pour l'achat du lot 87, rang A, Canton la Pause
21. Appui à madame Valérie Lacombe d'une partie du lot 37, rang 7, canton de Preissac
22. Dépôt et acceptation des états financiers
23. Inscription, frais annuel obligatoire au camping Québec (217.56\$ plus taxes)
24. Autorisation de demander un permis de boisson lors de la location du CRJM en date du 17 août 2013 et un coucher s'il y a lieu de madame Sylvie Gagné
25. Projet de résolution pour plan de développement marketing touristique 2014-2019
26. Règlement pour le personnel électoral
27. Test sur camions incendie au coût de 2000.00\$
28. Programme emploi Québec
29. Demande annuelle selon l'entente pour la Croix-Rouge (150.00\$)

- 30. Prêt de table de pique-nique
- 31. Installation WI-Fi au Centre Jacques Massé
- 32. Demande de servitude de puisage d'eau en faveur de madame Manon Derome
- 33. Autorisation pour mariage de Mélanie Prévost (le 6 juillet 2013) auprès des rapides (Voudrais avoir camion incendie pour la cérémonie)
- 34. Varia :
 - a. Résolution pour la reddition de compte
 - b. Embauche de monsieur Gérard Sylvain
 - c. _____
 - d. _____
 - e. _____
- 35. Période de questions réservée à l'assistance
- 36. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

121-06-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant au point 34 c) Travaux d'entretien à contrat et en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERVAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2013

Le sujet sera discuté ultérieurement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

4. Période de questions réservées à l'assistance

Les sujets suivant sont discutés;

- Évaluation et taxes commerciales
- Zones de villégiatures (permis et autorisation)
- Club nautique;
 - ✓ Rapport financier
 - ✓ Tournoi de pêche (autorisation)

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées

COMPTES À PAYER

122-06-2013

5. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller Fernand Béland et monsieur le conseiller Aldée Langlois.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrit ci-dessous.

NOMS	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
------	-------------	----------	---------

Gaston Miljours	Sable d'hiver (tamisé mixé)	C1300198	5 748,75 \$
T.A.K. Module	Accompte jeux Parc Tancrede	C1300199	2 149,23 \$
Comité de vie de l'école Saint-Paul	Don pour voyage à Toronto	C1300200	200,00 \$
Groupe Ultima INC.	Renouvellement assurance	C1300201	21 811,00 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Mat. pour base de propane	C1300202	127,98 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat d'outil pour garage	C1300202	356,96 \$
Aecom consultants inc.	plan d'urbanisme (dernier 50%)	C1300203	6 208,65 \$
Alarme Labrex	Frais annuel système alarme	C1300204	1 007,18 \$
Arpent'Explor vente et location inc.	Piquets pour travaux publique	C1300205	310,43 \$
Clémence Audet	Entretien, 6 rue des Rapides	C1300206	200,00 \$
Marcel Baril Limitée	Achat valve pour arrêt d'eau	C1300207	490,82 \$
BMR, Bergeron & Filles Inc.	Achat d'outillage pr garage	C1300208	49,43 \$
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300209	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Achat d'entonnoir+lubrifi.	C1300210	16,75 \$
Canadian Tire Amos 285	Achat d'outillage pr garage	C1300210	100,73 \$
Canadian Tire Amos 285	Achat de pneus et jantes	C1300210	885,22 \$
Corporation informatique Bellechasse	Achat module élection+formatio	C1300211	1 839,60 \$
La Coop Val-Nord	Achat sac asphalte froide	C1300212	120,49 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement mai 2013	C1300213	95,40 \$
Danny Lamoureux Entrepren. électricien	Achat et pose cap pr lumière	C1300214	77,47 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entretien 186, ave du Lac	C1300215	60,00 \$
Deshaies, Grossiste	Achat de déo. pr toilette ext	C1300216	29,81 \$
Desjardins sécurité financière	Frais assurance groupe mensuel	C1300217	438,56 \$
Jean-Jacques Dupuis	Participation au CCU 2 déroga.	C1300218	20,00 \$
Envirobi	Levée et location conteners	C1300219	2 551,89 \$
Les Éditions Juridiques FD	M.A.J. livre juridique	C1300220	233,10 \$
Filtration Nord-Ouest Enr.	Réparation du syst. aqueduc	C1300221	436,11 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas lors d'une intervention	C1300222	44,09 \$
Fontaine Descôteaux, Avocats	Frais juridique à 100%	C1300223	3 201,90 \$
Françoise Raby	Participation CCU 2 déroga.	C1300224	20,00 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300225	40,00 \$
Gaston Miljours	Réparer chemin du Cap	C1300226	229,95 \$
Gaston Miljours	Rép. Ponceau chemin Pêcheur	C1300226	1 036,48 \$
Gaston Miljours	Voyage de sable, ligne à eau	C1300226	103,48 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage du mois avril 2013	C1300227	2 253,51 \$
Gilles Prévost	Frais déplacement formation	C1300228	2 520,91 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300229	88,86 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300229	48,27 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300229	18,46 \$
Gérard Sylvain	Cueillette encombrants 20 mai	C1300230	487,50 \$
Gérard Sylvain	Ent. centre transbord.18 au 8	C1300230	400,00 \$
Image Harricana INC.	Achat de 5 drapeaux	C1300231	812,76 \$
Aurélien Langlois	Participation au CCU 2 déroga.	C1300232	20,00 \$
Location Lauzon Amos	Matériel pour tracteur gazon	C1300233	205,43 \$
Centre du camion MABO	Achat pièce pour rép.véh. SI	C1300234	50,55 \$
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1300235	247,91 \$
Manoir des Rapides	Essenc. camion & équip.	C1300235	230,78 \$
Manoir des Rapides	essence camion & équip.	C1300235	588,92 \$
Ministre des Finances	Versement sureté Québec 1/2	C1300236	44 580,00 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300237	22,99 \$
M.R.C. D'Abitibi	2e versement quote-parts 2013	C1300238	87 273,00 \$
François Perron	Frais déplacement avril-mai	C1300239	206,70 \$
Petite Caisse	Frais de courrier et autres	C1300240	370,68 \$
Gérard Pétrin	Frais de déplacement	C1300241	50,35 \$
Orizon Mobile	Programmation&répara.	C1300242	40,24 \$
Orizon Mobile	Loc.,ent et service télécom SI	C1300242	229,95 \$
Orizon Mobile	Loc,ent et service télécom SI	C1300242	965,79 \$
Orizon Mobile	Frais mensuel télécom. SI	C1300242	229,95 \$
Orizon Mobile	Frais d'intérêt	C1300242	23,91 \$
Ministre du Revenu du Québec	Taxe de vente harmonisée	C1300243	61,77 \$
Le Routier 117	Diesel pour camion SI	C1300244	55,20 \$
Équipement R.S. Lacroix	Mat. réparation tondeuse	C1300245	144,30 \$
Sanitri	Collecte commercial avril 2013	C1300246	837,25 \$
Huguette Saucier	Participation au CCU 2 déroga.	C1300247	20,00 \$

Huguette Saucier	Frais de déplacement de mai	C1300247	58,30 \$
SPI Sécurité inc	Achat habillement sécuritaire	C1300248	13,78 \$
Sylviculture La Vérendry inc.	Permis d'inter-droit coupe	C1300249	506,91 \$
Les Entreprises Sous-Marines Tomlin inc.	Entretien matériel SI	C1300250	47,13 \$
Les Entreprises Transchargex	Réparation chemin des Pêcheurs	C1300251	1 520,55 \$
Télédistribution Amos inc.	Frais mensuel internet CRJM	C1300252	17,25 \$
Ville d'Amos	Util lieux d'enfouis.avril	C1300253	2 316,37 \$
Ville d'Amos	Util. lieux enfouissement	C1300253	4 423,45 \$
Biblio des Rapides	Subvention annuel	C1300254	2 000,00 \$
TOTAL DES FACTURES DU MOIS			204 293,17 \$
Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel des cellulaites	L1300023	120,84 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel panneau acc.	L1300024	18,18 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel éclair. public	L1300024	575,20 \$
Télébec Ltée	Frais téléph. Biblio Sud	L1300025	119,81 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone bureau mun.	L1300025	384,27 \$
Télébec Ltée	Frais téléphonique CRJM	L1300025	107,81 \$
TOTAL PAIEMENT DIRECT			1 326,11 \$
Total des salaires			12 118,07 \$
Remise D.A.S. provinciale			4 047,74 \$
Remise D.A.S. fédérale			1 519,72 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2013			223 304,81 \$

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GAZ MÉTRO # 5906223

123-06-2013

6. Résolution pour accepter la demande d'intervention de Gaz Métro # 5906223

ATTENDU QUE la demande de Gaz Métro ne contrevient pas à la réglementation en vigueur dans la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la présente demande d'intervention est formulée par un service d'utilité public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et/ou son représentant à signer les documents nécessaires.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE D'INTERVENTION DE GAZ MÉTRO # 59063645

124-06-2013

7. Résolution pour accepter la demande d'intervention de Gas Métro # 59063645

ATTENDU QUE la demande de Gaz Métro ne contrevient pas à la réglementation en vigueur dans la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la présente demande d'intervention est formulée par un service d'utilité public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et/ou son représentant à signer les documents nécessaires.

125-06-2013

8. Adoption du règlement 232-2013 du changement de zonage.

Le conseiller monsieur David Bolduc se retire.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

RÈGLEMENT NUMÉRO # 232-2013

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 172-2002

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art.110.6 LAU) le conseil d'une municipalité peut modifier de sa propre initiative ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction ;

ATTENDU QUE le comité de consultatif d'urbanisme (CCU) recommande cette modification;

ATTENDU QUE la modification doit être soumise à l'approbation par la MRC aux fins de conformité au schéma (art.137.1 à 137.5, LAU);

ATTENDU QUE le projet de modification au règlement de zonage # 232-2013 doit être soumis à la consultation publique au processus de demande d'approbation référendaire (art. 124 à 137, LAU);

ATTENDU QUE l'approbation de la MRC Abitibi aux fins de conformité au schéma (art. 137.1 à 137.5, LAU);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 12 mars 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis à la population via une assemblée publique tenue le 9 avril 2013 à 19.00 heures dans la salle publique du conseil de l'Hôtel de ville de la municipalité de Preissac située au 6, Rue de Rapides à Preissac;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 9 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu que le présent règlement # 232-2013 modifiant le règlement de zonage # 172-2002 soit adopté, séance tenante et qui statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 **OBJET**

L'objet de la présente modification est d'inclure "**usage autorisé sans restriction**" dans le sous-groupe #11, du groupe 16.3 dans la zone ou groupe de zone **RC-7** (annexe A, tableau 17.1 : usages autorisés par zone ou groupe de zone V1-5)

Article 3 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Avis de motion : 12 mars 2013

Adoption du premier projet de règlement : 12 mars 2013

Consultation publique : 9 avril 2013

Adoption du deuxième projet de règlement : 9 avril 2013

Tenue du registre référendaire : 25 avril 2013

Adoption du règlement : 11 juin 2013

PERMISSION POUR LE TOUR CYCLISTE CIBC CHARLES-BRUNO.

126-06-2013

9. Permission pour le tour cycliste CIBC Charles-Bruno.

ATTENDU QUE l'organisation du Tour cycliste CIBC Charles Bruno demande l'autorisation de circuler sur le territoire de la municipalité de Preissac le 1^{er} juillet prochain pour leur activité annuelle de financement en empruntant la Route 395;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le passage pour le Tour cycliste CIBC Charles-Bruno d'emprunter la Route 395, le 1^{er} juillet 2013,

ET D'ENVOYER un publipostage pour informer la population de la tenue du tour CIBC sur notre territoire le premier juillet 2013.

DEMANDE DES RÉSULTATS DES ANALYSES D'EAU DU LAC PREISSAC À LA MINE AGNICO EAGLE

127-06-2013

10. Demande des résultats des analyses d'eau du lac Preissac à la mine Agnico Eagle.

ATTENDU QUE la mine Agnico-Eagle fait des analyses sur la qualité de l'eau du lac Preissac tel que demandé par le MEDDEFP;

ATTENDU QU'il serait intéressant pour la municipalité d'avoir les résultats de ces analyses, pour mieux comprendre l'évolution des différents paramètres sur la qualité du lac Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement :

DE FAIRE une demande en bonne et dû forme pour avoir une copie des résultats des analyses effectués par la mine Agnico-Eagle sur le lac Preissac

COMPTE RENDU ET SUIVI DU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ AU CHEMIN DE LA POINTE

128-06-2013

11. Compte rendu et suivi du projet de prolongement de l'électricité au chemin de la Pointe.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite le dénouement de l'électrification d'un secteur construit et non desservi par Hydro-Québec dans le Chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE la dernière étape consiste à faire le débroussaillage et que le directeur général a demandé deux prix pour l'exécution et les résultats sont les suivant :

Entrepreneurs	Montant
Transchargex	2,500.00\$ plus taxes
Sylviculture La Vérendry inc.	5,050.00\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Transchargex au coût de 2,500.00\$ plus taxes pour le déboisement de l'emprise nécessaire pour la construction du prolongement de la ligne électrique dans le Chemin de la Pointe et de facturer 50%, les résidents qui sont touchés par les travaux de déboisement.

COMPTE RENDU ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT AVEC LAMOTHE

129-06-2013

12. Compte rendu et suivi des travaux de rechargement avec Lamothe.

ATTENDU QU'un contrat est intervenu entre la municipalité de Preissac et l'entreprise Lamothe, division de sintra inc pour le rechargement d'une partie des chemins municipaux;

ATTENDU QUE le contrat avait deux scénarios pour la provenance du matériel granulaire de type MG 20, soit le banc de gravier BN 24294 dans le chemin des Cyprès et l'autre au choix de l'entrepreneur si le banc BN 24294 n'avait pas la qualité et/ou la quantité requise de plus ou moins 20,000 tonnes pour l'exécution du mandat;

ATTENDU QU'a la suite d'une rencontre dans le banc de gravier # BN 24294 le 15 mai dernier avec le chargé de projet de Lamothe, division Sentra inc., une certaine réticence est apparue en rapport avec la qualité du matériel (présence d'argile), confirmé par l'examen des sondages effectués par le MTQ l'automne dernier, que le directeur général a eu copie suite à un rencontre au bureau régional du MTQ avec le responsable de l'exploitation des gravières et sablières pour la région d'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac à proposé un troisième scénario pour la prise et la fabrication du concassé;

ATTENDU QUE l'entreprise Lamothe, division Sintra inc. a présenté un nouveau prix pour cette provenance (Banc de La Motte #BNE 31281) soit une surcharge de 14,487.49\$ de plus que la soumission originale lors de l'appel d'offre publique du 4 avril dernier;

ATTENDU QU'après vérification des surfaces à recharger, il y aurait avantage à rajouter .4 kilomètre au devis initial du Chemin des Pêcheurs et l'entrepreneur facturerait le prix/tonne prévu au bordereau de sa soumission réviser. La quantité nécessaire pour cet ajout est estimé à 1,000 tonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Lamothe, division Sintra inc. tel que présenté, soit d'ajouter un montant supplémentaire de 14 487.49\$ pour la modification de la provenance;

ET D'AJOUTER un montant 11,250.00\$ plus taxes (1,000 tonnes X 11.25\$/tonne) au devis de rechargement de MG20, (.4 kilomètre dans le Chemin de Pêcheurs).

PRÉSENTATION DU PROJET DE DEVIS ET SUIVI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

13. Présentation du projet de devis et suivi du contrat de déneigement.

Le directeur général dépose un document de travail (appel d'offre) pour consultation.

VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS DE L'ÉLECTION 2013

130-06-2013

14. Vote par correspondance lors de l'élection 2013.

Attendu que la municipalité a adopté une résolution autorisant le vote par correspondance portant le # 154-06-2009;

Attendu que la municipalité désire annuler le droit de vote par correspondance pour les prochaines élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 154-06-2009 et de ne plus autoriser le vote par correspondance lors des élections générales de 2013 et les suivantes.

ACHAT D'UN MÂT POUR DRAPEAU DE LA MUNICIPALITÉ

131-06-2013

15. Achat d'un mât pour drapeau de la municipalité.

ATTENDU QUE nous n'avons pas de mât pour la présentation du drapeau de la municipalité dans la salle du conseil;

ATTENDU QUE Image Harricana nous a soumissionné un prix de 142.89\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du mât pour la présentation du drapeau de la municipalité au coût de 142.89\$.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MMQ

132-06-2013

16. Renouvellement des assurances MMQ.

Attendu que le contrat des assurances générales de la municipalité de Preissac arrive à échéance et que la Mutuelle des municipalités du Québec propose un prix pour le renouvellement avec les mêmes protections que le dernier contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement des assurances pour un montant de 21,811.00\$ pour un an (du 12 juin 2013 au 12 juin 2014).

PRIX POUR CALCIUM LIQUIDE (SOUMISSION)

133-06-2013

17. Prix pour calcium liquide (soumission).

ATTENDU QUE la municipalité veut essayer le calcium liquide 35% pour ses chemins municipaux;

ATTENDU QU'un quantité de 5,000 litres/kilomètre est nécessaire pour une bonne application;

ATTENDU QUE la municipalité veut couvrir 15 kilomètres;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé deux soumissions pour le calcium et les résultats sont les suivant :

Entrepreneurs	Montant
Marcel Baril	0.238 \$/litre
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	0.238 \$/litre

EN CONSÉQUENCE, étant donné que les prix soumissionnés sont identiques et que le conseil peut retenir l'entrepreneur de son choix, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE CHOISIR l'entreprise Marcel Baril pour la fourniture et l'épandage de 75,000 litres calcium liquide au coût de 17,850.00\$ plus les taxes applicables.

DÉROGATION MINEURE DE MADAME KARINE LACHANCE

134-06-2013

18. Dérogation mineure de madame Karine Lachance.

Le conseiller monsieur David Bolduc se retire.

ATTENDU QU'en date du 28 mars 2013, Madame Karine Lachance a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 relativement à une propriété sise au 737, avenue du Lac, sur les lot 14-2-Partie et 15-3, rang 7, canton de Preissac;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser une marge de recul arrière de 9.87 mètres plutôt que 15 mètres et un alignement non parallèle de la façade de la résidence par apport à la voie publique;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accepter la dérogation demandée pour les raisons suivantes :

- L'alignement non parallèle par rapport à la voie publique est négligeable et non apparente de la rue considérant la courbe à cet endroit;
- Le permis autorisant l'implantation de cette résidence n'exigeait qu'une marge arrière de 2 mètres;
- Toutes les conditions du permis ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété sise au 737 avenue du Lac.

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YAN GOSSELIN

135-06-2013

19. Demande de dérogation mineure de monsieur Yan Gosselin.

ATTENDU QU'en date du 9 mai 2013, Monsieur Yan Gosselin a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92, relativement à une propriété sise au 135, chemin des Épinettes, sur le lot 14C-3, rang 8, canton de Preissac;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un garage de 95 mètres carrés, lequel portera la superficie totale des bâtiments secondaires à 139.6 mètres carrés, alors que le règlement permet un maximum de 120 mètres carrés;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme est de refuser la demande de dérogation pour les raisons suivantes :

- la norme de 120 mètres carrés est généralement suffisante pour les zones de villégiature;
- le déboisement doit être le plus réduit possible en zone de villégiature;

ATTENDU QUE le propriétaire a présenté sa demande de dérogation avant de construire, montrant ainsi sa volonté de respecter la réglementation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété sise au 135, chemin des Épinettes.

APPUI À MONSIEUR GILBERT BÉLANGER POUR L'ACHAT DU LOT 87, RANG A, CANTON LA PAUSE

136-06-2013

20. Appui à monsieur Gilbert Bélanger pour l'achat du lot 87, rang A, canton la Pause.

ATTENDU QUE monsieur Gilbert Bélanger a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir le lot 87, rang A, canton de la Pause;

ATTENDU QUE le MRN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE ce terrain est déjà loué au MRN par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Gilbert Bélanger pour l'acquisition du lot 87, rang A, canton de la Pause auprès du MRN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

APPUI À MADAME VALÉRIE LACOMBE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 37, RANG 7, CANTON DE PREISSAC

137-06-2013

21. Appui à madame Valérie Lacombe pour l'achat d'une partie du lot 37, rang 7, canton de Preissac.

ATTENDU QUE madame Valérie Lacombe a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir une partie du lot 37, rang 7, canton de Preissac;

ATTENDU QUE le MRN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la demanderesse est déjà propriétaire du lot 36-1, adjacent au terrain faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QUE le terrain demandé permettrait de reconstruire la résidence existante en bénéficiant d'un espace plat plus propice à la construction de cette résidence;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à madame Valérie Lacombe pour l'acquisition du lot 37, rang A, canton de Preissac auprès du MRN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain sera conforme à la réglementation municipale.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIER

138-06-2013

22. Dépôt et acceptation des états financiers.

ATTENDU QUE le vérificateur est venu présenter les états financiers de l'année 2012, le 7 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les états financiers tel que préparé par le vérificateur monsieur Daniel Tétreault.

INSCRIPTION ET FRAIS ANNUEL OBLIGATOIRE AU GUIDE CAMPING QUÉBEC

139-06-2013

23. Inscription et frais annuel obligatoire au Guide Camping Québec.

ATTENDU QUE nous possédons un terrain de camping et que nous louons des terrains lors de la saison estivale;

ATTENDU QUE Guide Camping Québec est un organisme mandaté par Tourisme Québec pour assurer la classification de tous les campings du Québec;

ATTENDU QUE tous les campings doivent être classifiés selon la loi des hébergements touristiques au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE FOURNIR tous renseignements pertinents pour l'inscription à l'organisme « Camping Québec ».

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription de 217.56 plus taxe.

AUTORISATION DE DEMANDER UN PERMIS DE BOISSON LORS DE LA LOCATION DU CRJM EN DATE DU 17 AOÛT 2013 ET D'UN COUCHER S'IL Y A LIEU, DE MADAME SYLVIE GAGNÉ

140-06-2013

24. Autorisation de demander un permis de boisson lors de la location du CRJM en date du 17 août 2013, et un coucher s'il y a lieu, de madame Sylvie Gagné.

ATTENDU QUE madame Sylvie Gagné nous adresse une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 17 août 2013;

ATTENDU QUE cette demande requiert également l'autorisation du propriétaire des lieux afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Sylvie Gagné à utiliser la salle du Complexe récréatif Jacques Massé le 17 août 2013 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac;

D'AUTORISER la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'événement lors de cette rencontre familiale.

RÉSOLUTION POUR PLAN DE DÉVELOPPEMENT MARKETING TOURISTIQUE 2014-2019

141-06-2013

25. Résolution pour plan de développement marketing touristique 2014-2019.

ATTENDU QUE pour que le plan soit optimum, il faudrait qu'on y retrouve une meilleure représentativité des projets en milieu rural;

ATTENDU QUE les projets suivant pourraient être identifiés, soit;

- Circuit patrimonial culturel regroupant Spirit Lake, le dispensaire de la Garde et le Musée de la Poste;
- Circuit des sentiers pédestres regroupant les sentiers du secteur Des Coteaux, Preissac et La Corne;
- Système géo-référentiel des attraits, des bâtiments et des paysages pour chacune des municipalités de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE le positionnement de l'Or bleu ne représente pas l'entièreté du territoire et de plus, cette maxime est déjà utilisée par la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

ATTENDU QUE le plan présenté est similaire au dernier plan malgré les commentaires qui faisaient mention d'un besoin criant en marketing regroupant l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE REPORTER l'adoption du plan de développement marketing touristique 2014-2019 à l'automne afin de le bonifier pour y inclure les changements proposés.

RÈGLEMENT POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

26. Règlement pour le personnel électoral.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Stephan Lavoie qu'un règlement sur la rémunération du personnel électoral sera déposé dans une séance ultérieure.

TEST SUR CAMIONS INCENDIE AU COÛT DE 2000.00\$

142-06-2013

27. Test sur camions incendie au coût de 2000.00\$

attendu que les camions d'incendie de la municipalité de Preissac doivent se conformer à des normes ULC;

Attendu qu'un représentant est dans la région pour faire les tests;

attendu que deux camions ont besoins de passer ces examens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

DE FAIRE passer les épreuves (test ULC) sur nos deux camions pour un coût d'environ 2,000.00\$

PROGRAMME EMPLOI-QUÉBEC

143-06-2013

28. Programme Emploi-Québec

ATTENDU QUE la municipalité peut avoir accès à une aide financière de la part d'emploi Québec (50% ou 10.25 \$/heure);

ATTENDU QU'une personne doit être désignée pour remplir les documents nécessaires et faire le suivi de l'employé(e) pour rencontrer les objectifs du programme (30 heures/semaine, pas de minimum de semaine);

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont nombreux pour la municipalité de Preissac, tel que l'animation avec les jeunes, l'archivage et le classement des dossiers municipaux, le développement des loisirs, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à compléter tous les documents nécessaires pour inscrire la municipalité de Preissac, pour une demande d'aide financière admissible dans le programme d'emploi Québec, volet expérience de travail.

DEMANDE ANNUELLE SELON L'ENTENTE DE LA CROIX-ROUGE

144-06-2013

29. Demande annuelle selon l'entente de la Croix-Rouge.

ATTENDU QUE l'organisme de la Croix-Rouge a fait la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE l'organisme prend soin d'aider les gens de notre région qui sont dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

DE REMETTRE un montant de 150.00\$ à la campagne de financement de la Croix-Rouge canadienne du Québec.

PRÊT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

30. Prêt de tables de pique-nique.

La mairesse informe le conseil que des (20) tables ont été prêtées pour un événement de sensibilisation sur le cancer tenu dans le parc Tancrède le 9 juin dernier.

INSTALLATION DU WI-FI AU CENTRE JACQUES MASSÉ

31. Installation du WI-FI au Centre Jacques Massé.

Le sujet sera discuté ultérieurement (information sur la possibilité avec le réseau BIBLIO).

DEMANDE DE SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU EN FAVEUR DE MADAME MANON DEROME

145-06-2013

32. Demande de servitude de puisage d'eau en faveur de madame Manon Derome.

ATTENDU QUE madame Manon Derome est propriétaire de l'immeuble situé au 102, chemin des Boisés à Preissac, immeuble connu comme étant le lot 4 592 411, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Abitibi;

ATTENDU QUE cette dernière a demandé à la municipalité de lui accorder une servitude d'empiètement et de passage puisque son puits est situé à l'extérieur de la limite de son terrain, soit sur le lot 4 594 275 situé dans l'emprise du chemin des Boisés, propriété de la municipalité;

ATTENDU QU'un projet de servitude de puisage d'eau a été préparé par Me Sébastien Banville-Morin, notaire pour régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER ladite servitude de puisage d'eau tel que demandé.

D'AUTORISER madame Huguette Saucier, mairesse, et monsieur Gérard Pétrin, directeur général, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la municipalité de Preissac.

AUTORISATION POUR MARIAGE DE MADAME MÉLANIE PRÉVOST (LE 6 JUILLET 2013) AUPRÈS DES RAPIDES (VOUDRAIS AVOIR LE CAMION DES INCENDIES POUR LA CÉRÉMONIE)

146-06-2013

33. Autorisation pour le mariage de madame Mélanie Prévost (le 6 juillet 2013) auprès des rapides (voudrais avoir le camion des incendies pour la cérémonie).

ATTENDU QU'une demande d'utiliser le camion incendie, lors du mariage de la fille de notre Chef pompier;

ATTENDU QUE la sécurité et la disponibilité du service d'incendie ne sera pas affectées par cette autorisation;

ATTENDU QUE cette autorisation est de nature exceptionnelle pour le conseil de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RÉPONDRE favorablement à cette demande,

ET D'AUTORISER l'utilisation du camion incendie de la municipalité de Preissac pour le mariage de Mélanie Prévost le 6 juillet 2013.

VARIA

Plusieurs points sont ajoutés aux varia et quelques suivis de dossier;

147-06-2013

A) Résolution pour la reddition de compte au ministère des Transports concernant l'utilisation des compensations visant l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et il est résolu unanimement :

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

B) Embauche de monsieur Gérard Sylvain.

Le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

C) Travaux de voirie.

Le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

148-06-2013

D) Appui à messieurs David et Bertrand Bolduc pour l'achat auprès du MRN d'une partie non subdivisée du canton de Bousquet

Le conseiller monsieur David Bolduc se retire.

ATTENDU QUE messieurs David Bolduc et Bertrand Bolduc ont fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir un lot d'environ 245 mètres par 305 mètres dans une partie non subdivisée du canton de Bousquet ;

ATTENDU QUE le MRN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage projeté du terrain est un commerce d'entreposage intérieur autorisé dans la zone FOR-4 et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Béland, appuyé par monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur David Bolduc et Bertrand Bolduc pour l'acquisition d'un lot d'environ 245 mètres par 305 mètres dans une partie non subdivisée du canton de Bousquet auprès du MRN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

35. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés;

- Vente de lot MRN (comment ça marche)
- Terrain de camping (besoin de gravier et poubelle)
- Déboisement; Chemin de la Pointe

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées et le Directeur général fera un suivi sur certaines demandes.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

149-06-2013

36. Cloture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 15.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 19 juin 2013 à compter de 20h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Daniel Dubuc, Stéphan Lavoie, Fernand Béland, David Bolduc et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2013
4. Devis de déneigement
5. Embauche de monsieur Gérard Sylvain, détermination du taux horaire
6. Journal Alliance
7. Concassé au chemin des noisetiers
8. Travaux de voirie
9. Compostage
10. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion. La réunion débute à 20 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

150-06-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2013

151-06-2013

3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2013.

DEVIS DE DÉNEIGEMENT

152-06-2013

4. Devis de déneigement.

ATTENDU QUE le directeur général, Gérard Pétrin a déposé un devis pour consultation par le conseil municipal et que suite aux commentaires et changements apportés au dit document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin de lancer un appel d'offre public sur le site www.saeo.com et de faire paraître une annonce dans le journal Le Citoyen de Rouyn-Noranda et de la Vallée de l'Or au coût de 745.02 \$.

EMBAUCHE DE MONSIEUR GÉRARD SYLVAIN DÉTERMINATION DU TAUX HORAIRE

153-06-2013

5. Embauche de monsieur Gérard Sylvain, détermination du taux horaire.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut faire mettre du sable dans les entrées de cour qui sont mitoyennes aux travaux de rechargement ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un tracteur pour exécuter ce travail;

ATTENDU QUE monsieur Gérard Sylvain est disponible pour opérer le tracteur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Gérard Sylvain au salaire de 18.00\$/heure pour la période des travaux de rechargement qui devrait s'étendre sur deux semaines.

JOURNAL ALLIANCE

6. Journal Alliance.

Le directeur général prendra les informations sur le bail avec Transchargex et fera un suivi à la prochaine rencontre du conseil.

CONCASSÉ AU CHEMIN DES NOISETIERS

7. Concassé au chemin des noisetiers.

Le directeur général informe le conseil que le MTQ produira plus de 60,000 tonnes de concassé dans le banc de gravier situé au Chemin des Noisetiers.

TRAVAUX DE VOIRIE

154-06-2013

8. Travaux de voirie.

ATTENDU QUE la municipalité compte réaliser des travaux de voirie, comme le changement de ponceaux et d'autres travaux qui nécessitent la location d'équipements lourds;

ATTENDU QUE la location d'équipements lourds se fait à un taux/horaire et qu'il est difficile d'évaluer le temps requis pour exécuter un travail quelconque;

ATTENDU QUE la municipalité aime mieux contrôler les coûts et savoir exactement l'ampleur des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le directeur général à préparer des documents d'appel d'offre pour les travaux discutés lors de la séance de travail et d'inviter des entrepreneurs (5) à soumissionner pour le 9 juillet 2013

➤ **Le conseiller monsieur Daniel Dubuc quitte la réunion, il est 21 h 20.**

COMPOSTAGE

155-06-2013

9. Compostage (1)

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 12 juin 2013, l'Assemblée des Maires a adopté la résolution no 081-06-2013 autorisant :

- D'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3500 TM et
- Le service d'aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail;

ATTENDU QUE la prochaine étape pour la construction d'une plateforme de compostage est de compléter la demande de subvention;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande d'aide financière, la MRC d'Abitibi doit démontrer au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) qu'elle aura accès suffisamment de matières organiques pour réaliser son projet. À cet effet, elle doit soumettre avec sa demande d'aide financière les résolutions des municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la quantité réelle de matières organiques acheminées à la plateforme influencera le montant réellement octroyé en subvention à la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi doit aussi démontrer au MDDEFP, au plus tard cinq (5) ans après la mise en exploitation de la plateforme de compostage, qu'elle traite une quantité annuelle de matières organiques égale ou supérieure à 85% de la quantité estimée afin de recevoir le dernier 1/3 de la subvention;

ATTENDU QUE la quantité estimée est établie selon les résolutions émises par les municipalités adhérentes au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyée par monsieur le conseiller Aldée Langlois et majoritairement résolu d’aviser la MRC que :

Vote pour	Vote contre
Fernand Béland	Stephan Lavoie
Aldée Langlois	David Bolduc
Huguette saucier	

- la municipalité s’engage à acheminer les matières organiques provenant des unités d’occupation résidentielles, à la plateforme de compostage de la MRC d’Abitibi pour les cinq premières années d’opération de la plateforme sans droit de retrait.

156-06-2013

9. Compostage (2)

Attendu que l’objectif général de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles concernant les matières organiques est connu; soit atteindre 60 % de récupération d’ici 2015 et interdire l’enfouissement de ces matières avant 2020;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités devront rédiger et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conforme aux orientations de la Politique de gestion des matières résiduelles 2010-2015 adoptée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE trois comités d’élu de la MRC ont étudié l’ensemble des technologies et les types de gestion possibles;

ATTENDU QUE les comités recommandent la plateforme de compostage à aire ouverte centralisée à Amos et l’implantation d’une collecte de 3e voie puisque le projet est simple et le moins dispendieux;

ATTENDU QUE le comité d’analyse concernant la gestion de la plateforme de compostage de la MRC recommande d’étudier la possibilité d’instaurer des mesures incitatives relatives à un pool de transport, et que le comité invite les municipalités à soumettre des propositions pour fins d’études;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a d’ailleurs mis en place un programme pour subventionner jusqu’à 50 % des coûts en infrastructure de compostage;

ATTENDU QUE le service d’aménagement de la MRC a présenté l’historique du projet, une description de l’infrastructure et de la méthode utilisée, les arguments et le coût du projet, aux officiers et aux élus municipaux le 21 février dernier;

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme est estimé à 1 910 367 \$ avec les coûts annuels suivants :

Poste budgétaire	Coût annuel pour 1500 tonnes traitées
Infrastructures (3 % sur 20 ans)	48,707 \$
Équipements (3 % sur 10 ans)	13,859 \$
Opérations	173,890 \$
Total (\$/an)	236,456 \$

Sous – total (\$/porte)	22.59 \$
Achat de bacs	5.44 \$
Total (\$/porte)	27.03 \$

ATTENDU QUE les frais d'opérations ont été estimés sur la base que les municipalités acheminent de 3000 tonnes de matières organiques annuellement soit 80% du volume potentiel provenant du secteur résidentiel;

ATTENDU QUE composter les matières organiques permet de réduire de près de 40 % le tonnage enfoui, ce qui peut se traduire par une baisse des frais liés à l'enfouissement;

ATTENDU QUE la municipalité devra mettre en place et assumer les coûts liés, à l'implantation d'une collecte des matières organiques pour 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Fernand Béland, appuyée par monsieur le conseiller Aldée Langlois et majoritairement résolu d'informer la MRC que :

Vote pour	Vote contre
Fernand Béland	Stephan Lavoie
Aldée Langlois	David Bolduc
Huguette saucier	

- la municipalité adhère au projet territorial de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi et s'engage à mettre en place une collecte des matières organiques pour 2015:
- La municipalité de Preissac accepte de payer sa part des coûts et résiliera son engagement si un montant supérieur à 27.03\$/porte/année est demandé.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

157-06-2013

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 30.

Huguette Saucier
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 juillet 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 11 juin 2013 et de session spéciale du 19 juin 2013
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Comptes à payer
6. Système d'alarme et de sécurité pour bureau
7. Acceptation des soumissions pour travaux de voirie
8. Installation du WIFI
9. Propane dans garage (Prêt pour mixeur à ciment)
10. Demande pour achat de terrain (Avenue Principale)
11. Dossier forêt CVAF (Rencontre CC et résolution)
12. Rencontre d'information en septembre pour la coupe de bois de Matériaux Blanchette
13. Autorisation pour changer poteau (Télébec)
14. Demande de subvention de 500.00\$ au Club Preissac d'Art en Or
15. Adoption du règlement du personnel électoral
16. Formation pour président élection à Amos le 29 août 2013 (ADMQ) au coût de 310.43\$
17. Suivi des travaux de voirie
 17. a Chemin des Cèdres
 17. b Roche au Chemin des Pêcheurs
 17. c Chemin des Écureuils
18. Demande d'appui pour le transport en vrac en région
19. Table à poisson, installation d'un congélateur
20. Travaux au quai (320.00 \$)
21. Suivi du dossier Journal Alliance
22. Nomination du parc (halte routière)
23. Dérogation mineure de madame Johanne Hébert
24. Dérogation majeure de monsieur Martin Rail
25. Vente du camion incendie (1969)
26. Borne sèche
27. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
28. Période de questions réservée à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

158-06-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point aréna au varia et en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2013;

159-07-2013

3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 juin 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la session régulière du 11 juin 2013, tel que présenté.

ADOPTION DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 JUIN 2013;

160-07-2013

3.1 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 juin 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la session spéciale du 19 juin 2013, tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

4. Période de questions réservées à l'assistance

Les sujets suivants sont discutés;

- Asphalte et répartition des coûts
- Ponceau dans la Rue Principale

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées

COMPTES À PAYER

161-07-2013

5. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier ainsi que monsieur le conseiller Fernand Béland et monsieur le conseiller Aldée Langlois.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrit ci-dessous.

NOMS	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
Ministre des Finances	Redevances avril-mai-juin 2013	C1300255	\$1 203,12
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériel pour peint.quai	C1300256	\$29,16
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Peinture pour quai +passerelle	C1300256	\$498,09
Ass. Directeurs municipaux Québec	Formation élection 2013	C1300257	\$310,43
Clémence Audet	Ent. 6 des Rapides+ produits	C1300258	\$173,78

Marcel Baril Limitée	Matériel pour inst. eau bureau	C1300259	\$6,03
Fernand Béland	Remboursement de taxes	C1300260	\$138,95
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300261	\$62,03
Canadian Tire Amos 285	Matériaux pr aménag.bureau	C1300262	\$285,54
Conseil développement camping du Québec	adhésion annuel pour camping	C1300263	\$250,15
Corporation informatique Bellechasse	Soutien technique 2013	C1300264	\$339,18
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 707, du Lac	C1300265	\$517,39
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 707 du Lac	C1300265	\$804,83
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 6 Rapides	C1300265	\$1 379,70
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 186 du Lac	C1300265	\$919,80
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 180 du Lac	C1300265	\$402,41
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 16 Rapides	C1300265	\$804,83
René Collard, évaluateur immobilier inc.	Rapport évaluation 16B Rapides	C1300265	\$1 379,70
Croix-Rouge Canadienne	Financement pour l'année 2013	C1300266	\$150,00
Céline Doyon	Frais de déplacement	C1300267	\$127,20
Daniel Tétreault CA	Rapport MTQ 2012	C1300268	\$615,12
Daniel Tétreault CA	Rapport Recy-Québec 2012	C1300268	\$488,64
Deshaies, Grossiste	Achat d'eau + produit netto.	C1300269	\$127,83
Deshaies, Grossiste	Achat produit nettoyant	C1300269	\$37,21
Jean-Jacques Dupuis	Participation CCU (2dérog)	C1300270	\$20,00
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence camion SI	C1300271	\$62,91
Dépanneur 4 saisons enr.	Huile et essence camion SI	C1300271	\$12,79
Envirobi	Location et levée contener	C1300272	\$1 845,93
Fédération québécoise des municipalités	Frais de transport pour clés	C1300273	\$10,34
Françoise Raby	Participation CCU (2 dérog)	C1300274	\$20,00
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300275	\$60,00
Gaston Miljours	Entretien Principale nord	C1300276	\$829,99
Gaston Miljours	Entretien Principale nord	C1300276	\$829,99
Gaston Miljours	Entretien Principale nord	C1300276	\$276,66
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage du mois de mai 2013	C1300277	\$6 166,02
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage du mois de juin 2013	C1300277	\$4 015,76
Gyva inc.	Achat de papeterie	C1300278	\$166,15
Gyva inc.	Achat de papeterie	C1300278	\$6,43
Gérard Sylvain	Amasser débris + transp. table	C1300279	\$94,50
Gérard Sylvain	Centre tranb. du 15 au 6 juil.	C1300279	\$400,00
Image Harricana INC.	Achat d'un mât pour drapeau	C1300280	\$142,88
Yvan Lachance	Frais de déplacement	C1300281	\$41,88
Municipalité de La Morandière	Frais de repas table DG 5juin	C1300282	\$17,00
Aldée Langlois	Frais de déplacement	C1300283	\$25,44
Lise Goulet	Participation CCU (2 dérog)	C1300284	\$20,00
Location Lauzon Amos	Achat d'outils pr coupe-herbe	C1300285	\$15,46
Manoir des Rapides	Essence camion SI	C1300286	\$93,00
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1300286	\$391,86
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1300286	\$603,43
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300287	\$22,99
Petite Caisse	Frais de poste et autres	C1300288	\$277,60
Plomberie Germain Roy inc.	Achat mat. pour entrée d'eau	C1300289	\$27,76
Preissac d'Art en Or	Financement pour l'année 2013	C1300290	\$500,00
Gérard Pétrin	Frais de déplacement	C1300291	\$200,34
Orizon Mobile	Frais pour radio SI	C1300292	\$149,47
Orizon Mobile	Location et entr. antenne SI	C1300292	\$229,95
Ministre du Revenu du Québec	Taxe reçues Legaut Métal	C1300293	\$6,60
Ministre du Revenu du Québec	Taxes reçues Legault Métal	C1300293	\$13,17
Sanitri	Collecte mai 2013	C1300294	\$5 740,36
Sanitri	Collecte commercial mai 2013	C1300294	\$875,54
Huguette Saucier	Frais de déplacement	C1300295	\$299,45
Huguette Saucier	Participation CCU (2 dérog)	C1300295	\$20,00
Serrurier Deschênes enr.	Achat clé pr Minist. transport	C1300296	\$34,49
Les Entreprises Transchargex	Travaux rue Principale nord	C1300297	\$2 135,67
Les Entreprises Transchargex	Travaux rue Principale nord	C1300297	\$2 431,72
Les Entreprises Transchargex	Travaux rue Principale nord	C1300297	\$817,76
Les Entreprises Transchargex	Travaux chemin de la Pointe	C1300297	\$2 874,38
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne CRJM	C1300298	\$17,25
Ville d'Amos	Utilisation lieu d'enfouis.	C1300299	\$2 774,17

Ville d'Amos	Utilisation lieu d'enfouis.	C1300299	\$12,15
--------------	-----------------------------	----------	---------

TOTAL DES FACTURES DU MOIS **\$46 680,36**

Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel des cellulaires	L1300026	\$127,59
Hydro-Québec	Frais mensuel éclairage public	L1300027	\$594,38
Hydro-Québec	Frais mensuel 186, du Lac	L1300027	\$629,93
Hydro-Québec	Frais mensuel du 6 des Rapides	L1300027	\$1 203,87
Hydro-Québec	Frais mensuel 16 des Rapides	L1300027	\$481,06
Hydro-Québec	Frais mensuel 707 Ave du Lac	L1300027	\$321,53
Hydro-Québec	Frais mensuel Parc Tancrède	L1300027	\$29,29
Hydro-Québec	Frais mensuel 180, ave Lac	L1300027	\$306,58
Télébec Ltée	Frais mensuel bureau mun.	L1300028	\$387,81
Télébec Ltée	Frais mensuel ligne SI	L1300028	\$120,28
Télébec Ltée	Frais mensuel CRJM	L1300028	\$107,81

TOTAL PAIEMENT DIRECT **\$4 310,13**

TOTAL DES SALAIRES **\$11 979,82**

REMISE D.A.S. PROVINCIALE **\$4 074,59**

REMISE D.A.S. FÉDÉRALE **\$1 720,28**

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **\$68 765,18**

SYSTÈME D'ALARME ET DE SÉCURITÉ POUR LE BUREAU ET AUTRES ENDROITS SÉCURISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ;

162-07-2013

6. Système d'alarme et de sécurité pour le bureau et autres endroits sécurisés par la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité est présentement desservie par deux fournisseurs pour son service d'alarme incendie et de protection contre l'intrusion;

ATTENDU QU'il y aurait des économies en regroupant tous nos services auprès d'un seul fournisseur;

ATTENDU QU'une de nos ententes de service arrivent à échéance;

ATTENDU QUE pour avoir un meilleur prix, il est important de fixer une durée de cinq ans;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de nos deux fournisseurs pour avoir un seul et même fournisseur qui couvrirait tous les services que la municipalité a de besoin et le résultat est le suivant (les prix comprennent les taxes);

Nom du fournisseur	Prix / année / pour cinq ans	Frais installation
Sécur-alert inc.	1285.42\$	N/D
Central télésurveillance Labrex	976.83\$	344.93\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Labrex pour les systèmes d'alarme et d'intrusion et cela pour les cinq prochaines années.

D'ABROGER la résolution **132-08-2012**.

DE MANDATER le directeur général monsieur Gérard Pétrin à signer pour et au nom du conseil municipal le contrat d'une durée de cinq ans.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE;

163-07-2013

7. Acceptation des soumissions pour travaux de voirie.

ATTENDU QUE la municipalité à demander à cinq entrepreneurs pour soumissionner sur les travaux de voirie et que quatre ont manifestés de l'intérêt, les résultats sont les suivant;

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes	Prix pour équipements / heure
Construction Lemiro inc.	11,095.09 \$	252.95\$
Entreprises Roy & Frères	12,167.23 \$	252.95\$
Excavation Gilbert Sheehy inc.	13,210.00 \$	149.47\$
Entreprise B.R.	11,554.98 \$	231.47\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, monsieur Fernand Béland, appuyé par le conseiller, monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat comme le stipule l'appel d'offre pour le changement de ponceaux (3) et le creusage de fossé (200 mètres), à Construction Lemiro inc. au montant de 11,095.09\$.

INSTALLATION DU WIFI

8. Installation du WIFI

Le Directeur général c'est informé avec Cable-Amos et n'a pas eu de retour d'appel. La prochaine étape est de vérifier avec CIA d'Amos pour un estimé et on en discute au prochain conseil.

PROPANE DANS LE GARAGE;

164-07-2013

9. Propane dans le garage.

ATTENDU QUE la municipalité est en effraction en rapport avec l'installation du chauffe-eau au propane qui est situé dans le garage municipal;

ATTENDU QUE la solution est d'installer le réservoir au propane à l'extérieur du bâtiment pour se conformer aux exigences de notre assureur;

ATTENDU QUE le Préposé aux infrastructures, monsieur Yvan Lachance a demandé deux prix pour la dite modification et les résultats sont les suivant;

Fournisseurs	Prix pour un réservoir et installation
Propane Nord-Ouest	843.91 \$
Location Lauzon Amos	702.95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, appuyé par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER l'installation et la fourniture d'un réservoir, à l'entreprise Location Lauzon d'Amos au prix de 702.95 \$.

EMPRUNT D'UN MÉLANGEUR POUR CIMENT;

165-07-2013

9.1. Emprunt d'un mélangeur pour ciment.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir un socle (2 pieds par 3 pieds) pour installer les réservoirs de propane à l'extérieur;

ATTENDU QU'il faut faire du ciment pour réaliser ce socle et que l'utilisation d'un mélangeur à ciment serait fort utile;

ATTENDU QUE le préposé aux travaux extérieurs serait disposé à le louer pour 20.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Fernand Béland, appuyé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et résolu majoritairement :

D'ACCEPTER de louer le mélangeur à ciment du préposé aux travaux extérieur pour la somme de vingt (20.00\$) dollars.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN (AVENUE PRINCIPALE)

10. Demande d'achat de terrain (Avenue Principale)

Les Élus veulent avoir plus de précisions sur la dimension du terrain et le sujet sera discuté ultérieurement.

DOSSIER FORÊT CVAF (RENCONTRE CC)

166-07-2013

11. Dossier forêt CVAF (rencontre CC et résolution).

ATTENDU QU'un comité de consultation a été formé pour une meilleure transparence dans la gestion de la forêt publique gérée par la convention d'aménagement dans laquelle la municipalité de Preissac fait parti;

ATTENDU QUE les municipalités membre doivent par résolution nommées un représentant et un substitue pour participer aux rencontre de ce comité consultatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur David Bolduc et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller monsieur Fernand Béland comme représentant et le conseiller monsieur Stephan Lavoie comme substitue.

RENCONTRE D'INFORMATION EN SEPTEMBRE POUR LA COUPE DE BOIS DE MATÉRIAUX BLANCHETTE

12. Rencontre d'information en septembre pour la coupe de bois de Matériaux Blanchette

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'une rencontre aura lieu à la bibliothèque secteur sud pour informer les citoyens sur les coupes de bois autorisées par le MRN dans le secteur Bousquet. C'est la MRC Abitibi qui organise cette rencontre pour répondre aux questions des citoyens en rapport à l'impact que pourrait entraîner ces coupes de bois. La mine Agnico-Eagle, Matériaux Blanchette, la MRC et le MRN devraient participer à cette rencontre.

AUTORISATION POUR CHANGER POTEAU (TÉLÉBEC);

167-07-2013

13. Autorisation pour changer poteau (Télébec).

ATTENDU QUE la demande de Télébec ne contrevient pas à la réglementation en vigueur dans la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la présente demande d'intervention est formulée par un service d'utilité public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et/ou son représentant à signer les documents nécessaires pour le remplacement d'un poteau, situé dans le Chemin Vautrin Est.

DEMANDE DE SUBVENTION DE 500.00\$ AU CLUB PREISSAC D'ART EN OR;

168-07-2013

14. Demande de subvention de 500.00\$ au Club de Preissac d'Art en Or.

ATTENDU QUE le Club de Preissac d'Art en Or a envoyé une demande d'aide financière de cinq cent dollars (500.00\$) pour soutenir leurs activités;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite encourager le développement artistique de façon concrète;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RÉPONDRE favorablement à cette demande et d'accorder un montant de cinq cent dollars (500.00\$) au Club de Preissac d'Art en Or.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL;

169-07-2013

15. Adoption du règlement du personnel électoral.

RÈGLEMENT # 233-2013

ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 3 novembre 2013 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QU'à cette fin, la municipalité de Preissac devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 19 janvier 2013;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

EN CONSÉQUENCE :

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND BÉLAND
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEPHAN LAVOIE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Preissac accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2013 et toutes élections partielles et générales à venir, à savoir :

Président d'élection

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46\$/électeur
- 2) Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,34\$/électeur
- 3) Aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée, le plus élevé entre 500\$ et le calcul à 0,34\$/électeur
- 4) Jour du scrutin 575,00\$
- 5) Vote par anticipation 380,00\$/jour. De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée. Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

Secrétaire d'élection

Le ¾ de la rémunération du président d'élection. Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

Adjoint(e) au Président d'élection

Le 2/3 de la rémunération du président d'élection. Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (primo)

Tout responsable de salle de votation a le droit de recevoir une rémunération de : 200 \$ pour chaque journée du vote par anticipation 350 \$ pour la journée du scrutin.

Scrutateur

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de : 145 \$ pour chaque journée du vote par anticipation; 175 \$ pour la journée du scrutin; 40\$ pour le dépouillement (scrutateur du vote par anticipation).

Secrétaire de bureau de vote

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir un rémunération de : 125 \$ pour chaque journée du vote par anticipation; 150 \$ pour la journée du scrutin. 40 \$ pour le dépouillement (secrétaire du vote par anticipation).

Membres de la table de vérification

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de : 125 \$ pour chaque journée du vote par anticipation; 150 \$ pour la journée du scrutin.

Membres de la Commission de révision Président, vice-président et secrétaire 125 \$ par jour/par personne

- **Scrutateur** : 20\$/h minimum : 60\$/jour ou le salaire du poste, si le remplacement a lieu;

- **Secrétaire** : 15\$/h minimum : 45\$/jour ou le salaire du poste si le remplacement a lieu;

- **Tout autre poste requis de retenir les services d'un substitut, à la**

demande expresse du président d'élection : 12.00\$/h minimum :

36.00\$/jour ou le salaire du poste si le remplacement a lieu.

-**Aide occasionnel aux fonctions attribuées par le Président d'élection** : 15,00\$/ heure

Rémunération lors d'une procédure d'enregistrement :

Responsable du registre : 150,00\$

Responsable adjoint au registre : 90,00\$

QUE les coûts des repas soient remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

QUE le Conseil fixe à l'avance une indexation annuelle de ses tarifs pour la rémunération du personnel électoral ou référendaire, égale au pourcentage d'augmentation prévu au contrat de travail des employés de la municipalité de Preissac.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	:	11 juin 2013
Adoption	:	9 juillet 2013
Publication	:	10 juillet 2013
Entrée en vigueur	:	10 juillet 2013

Huguette Saucier
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général

FORMATION POUR PRÉSIDENT D'ÉLECTION À AMOS LE 29 AOÛT 2013 (ADMQ), AU COÛT DE 310.43\$;

170-07-2013

16. Formation pour président d'élection à Amos le 29 août 2013 (ADMQ), au coût de 310.43\$.

ATTENDU QUE l'année 2013 est une année d'élection générale;

ATTENDU QUE des formations sont disponibles en région par l'intermédiaire de l'association des directeurs généraux (ADMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à la formation des présidents d'élection qui se tiendra à Amos le 29 août prochain et de défrayer les coûts de la formation et de kilométrage, tel que prévu dans la convention collective.

SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE;

17.a) Chemin des Cèdres.

Après vérification du ponceau situé à l'entrée du Chemin des Cèdres, il est convenu d'inclure la réparation du pavage dans le prochain appel d'offres.

171-07-2013

17.b) Roche au chemin des Pêcheurs.

ATTENDU QUE le responsable des travaux de voirie, monsieur Yvan Lachance à demandé des prix à deux entrepreneurs pour casser une roche qui dépasse de la chaussée dans le secteur du Chemin des Pêcheurs et les résultats est le suivant;

Entrepreneurs	Prix minimum pour mobilisation et démobilitation
Construction Lemiro inc.	1,437.19 \$ /minimum (comprend 3 heures de marteau)
Entreprises Roy & frères	474.27 \$ / minimum

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de Construction Lemiro inc., même si ce dernier est plus élevé, parce que le marteau piqueur est beaucoup plus puissant et que les chances qu'il casse la roche sont bien meilleur.

17.c) Chemin des Écureuils.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin n'a pas eu de retour d'appel de la compagnie Lamothe inc., en rapport avec une demande de prix pour épandre une dizaine de voyages de concassé dans le Chemin des Écureuils.

DEMANDE D'APPUI POUR LE TRANSPORT EN VRAC EN RÉGION;

172-07-2013

18. Demande d'appui pour le transport en vrac en région.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'APPUYER les camionneurs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour le transport du bois et la construction de routes forestière dans leur démarche auprès du Ministère des Ressources Naturelles de l'Abitibi-Témiscamingue afin que les compagnies forestières et leurs sous-traitants accordent la priorité d'emploi et des conditions de travail convenables aux camionneurs de notre région pour le transport du bois en longueur ainsi que la construction des routes en forêt.

TABLE À POISSON, INSTALLATION D'UN CONGÉLATEUR;

173-07-2013

19. Table à poisson, installation d'un congélateur.

ATTENDU QUE les poubelles du débarcadère situé au pont Tancrède sont régulièrement utilisées pour y déposer des restants de poissons;

ATTENDU QUE le transfert des déchets est nauséabond, d'où la fréquence des interventions du préposé;

ATTENDU QUE si les utilisateurs étaient sensibilisés à cette situation et que la municipalité mettrait à la disposition un vieux congélateur (qui fonctionne) pour déposer les déchets de poissons, on pourrait vidanger le congélateur une fois par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu majoritairement :

D'AUTORISER l'installation d'un congélateur (le conseiller monsieur Aldée Langlois en aurait un à donner) au débarcadère du pont Tancrède et d'installer des pancartes avec les consignes appropriées.

TRAVAUX AU QUAÏ (320.00 \$)

174-07-2013

20. Travaux au quai (320.00 \$)

ATTENDU QUE certain travaux d'entretien sont à faire au quai du débarcadère du secteur du village;

ATTENDU QUE les coûts sont estimés à près de trois-cent vingt dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le responsable des travaux d'entretiens à faire les réparations sur le quai au coût approximatif de 320.00\$ et d'installer une courroie (Le conseiller monsieur Fernand Béland offre une courroie de convoyeur) sur le côté du quai pour protéger les bateaux.

SUIVI DU DOSSIER « JOURNAL ALLIANCE »

21. Suivi du dossier « journal Alliance ».

Le directeur général et la mairesse madame Huguette Saucier informent le conseil sur le dernier développement dans le dossier du journal. Le conseil souhaite organiser une rencontre avec les gens du journal et demande au directeur général, Gérard Pétrin d'envoyer une lettre pour inviter les gens du journal, le 6 août prochain à 19 h 30, lors du caucus mensuel.

NOMINATION DU PARC (HALTE ROUTIÈRE)

22. Nomination du parc (halte routière)

Le directeur général explique qu'il a rentré en contact avec la Commission de toponymie du Québec et attend des nouvelles pour savoir les étapes à faire si le conseil veut baptiser un endroit comme la halte routière.

DÉROGATION MINEURE DE MADAME JOHANNE HÉBERT;

175-07-2013

23. Dérogation mineure de madame Johanne Hébert.

ATTENDU QU'en date du 7 juin 2013, Madame Joanne Hébert a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 relativement à une propriété sise au 27, chemin Doré, sur le lot 35, rang A, canton de Bousquet;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence et le déplacement du patio vers l'avant qui seront situés respectivement à 3.6 et 2.9 mètres plutôt qu'à 5 mètres en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'obligation par le propriétaire de respecter la réglementation lui causerait un préjudice sérieux vu les changements intérieurs importants nécessités le cas échéant;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de dérogation ne causera pas de préjudice aux propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté n'est peu ou pas visible de la rue;

ATTENDU QUE la demande est recommandée par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de madame Joanne Hébert

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DE MONSIEUR MARTIN RAIL;

176-07-2013

24. Dérogation mineure de monsieur Martin Rail.

ATTENDU QU'en date du 6 juin 2013, Monsieur Martin Rail, pour et au nom de Madame Viola Marcotte, a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92, relativement à une propriété sise au 88, chemin des Peupliers, sur le lot 76, rang A, canton de Preissac;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser l'agrandissement de la résidence effectué en partie dans la bande riveraine du lac Preissac, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité;

ATTENDU QUE le demandeur avait été avisé par l'inspecteur municipal de ne pas entreprendre les travaux sans obtenir au préalable un certificat de localisation;

ATTENDU QUE l'agrandissement a été effectuée sans permis municipal et de ce fait on ne peut prétendre à la bonne foi du demandeur;

ATTENDU QU'il aurait été possible pour le propriétaire de réaliser un agrandissement de la résidence tout en respectant la réglementation;

ATTENDU QUE le refus de la demande de dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Preissac recommande de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation de monsieur Martin Rail faite au nom de madame Viola Marcotte.

DE DEMANDER à l'inspecteur municipal, monsieur François Perron d'envoyer les avis d'infractions concernant les différentes infractions commise de la part du demandeur.

VENTE DE CAMION INCENDIE (1969)

177-07-2013

25. Vente de camion incendie (1969).

ATTENDU QUE la municipalité paie des assurances sur un camion qu'elle ne se sert plus;

ATTENDU QUE la municipalité veut se départir de son vieux camion d'incendie;

ATTENDU QUE la procédure dans un cas est par une annonce publique dans un journal local et/ou régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER la publication d'un appel d'offre pour le vieux camion d'incendie dans le journal le Citoyen vallée d'Or (Val d'Or-Amos) et Citoyen de Rouyn-Noranda-Abitibi Ouest Rouyn-Noranda-La Sarre) pour la somme de 745.04\$.

BORNE SÈCHE

26. Borne sèche

Le directeur général explique que la municipalité ne peut donner d'autres contrats à la firme Dessau et que lundi le Directeur général a rendez-vous avec un représentant de la firme Stavibel, monsieur Yan Gunther pour avoir un offre de service pour pouvoir procéder dans le dossier des bornes sèches.

VARIA

27. Varia

- Aréna;
Le directeur général explique qu'il rencontrera monsieur Jean-Pierre Morneau, expert en sinistre, ce vendredi le 12 juillet prochain et fera rapport au conseil de la visite.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés;

- Des questions sur les comptes de la municipalité
- Travaux de voirie prévus cet été

La Mairesse a donné une réponse aux demandes formulées.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

178-07-2013

29. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, David Bolduc appuyé par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 10.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 août 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Fernand Béland, David Bolduc, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 9 juillet 2013
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Comptes à payer
6. Suivi des travaux de rechargement (chemin des Pêcheurs)
7. Soumissions pour contrat de déneigement
8. Soumissions pour camion incendie 1969
9. Soumissions pour asphaltage
10. Installation du système Wi-Fi
11. Demande d'achat de terrain de l'avenue Principale
12. Borne sèche (suivi)
13. Prix pour pancarte (16.50\$ chaque)
14. Factures Lemiro (extras 1 407,50\$ avant taxes)
15. Chemin des Trembles
16. Autorisation pour faire des dépenses (Président d'élection)
17. Autorisation pour colloque régional (Gérard & Nicole)
18. Dérogation mineure (Daniel Dubuc)
19. Dérogation mineure (Hugo Coulombe)
20. Autorisation de permis de boisson pour la location du CRJM en date du 28 décembre 2013
21. Balayage de rue (ligne du centre)
22. Offre de renouvellement pour le sentier du castor
23. Cour de secouriste (129.00\$)
24. Demande pour location d'un local situé au 180, avenue du Lac
25. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
26. Période de questions réservée à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

179-08-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2013;

180-08-2013

3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 juillet 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la session régulière du 9 juillet 2013, tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

4. Période de questions réservées à l'assistance

COMPTES À PAYER

181-08-2013

5. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier et monsieur le conseiller Fernand Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement, que les comptes à payer soient payés et accepté, tel que décrit ci-dessous.

<u>Nom fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>No. Chèque</u>	<u>Montant</u>
Aziz Belgharras	Montant payer en trop sur taxe	C1300300	183,96 \$
T.A.K. Module	Modules de jeux (70%)	C1300301	5 014,86 \$
Ministre des Finances du Québec	MAJ Registre véhicules lourds	C1300302	135,00 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Teinture balançoire & kiosque	C1300303	218,47 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Teinture balançoire & kiosque	C1300303	218,47 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Teinture infrastructures parc	C1300303	199,85 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Matériaux CRJM, parc & quai	C1300303	899,42 \$
A.D.M.Q. - Zone A-T-N-D-Q	Colloque annuel Gérard Pétrin	C1300304	220,00 \$
A.D.M.Q. - Zone A-T-N-D-Q	Colloque annuel Nicole Labrecq	C1300304	240,00 \$
Agritibi R.H. Inc.	Matériel chang. huile tracteur	C1300305	82,86 \$
Clémence Audet	Entretien ménage 6, Rapides	C1300306	160,00 \$
Marcel Baril Limitée	Ponceaux (ch Montagne-Princ)	C1300307	2 957,97 \$
Marcel Baril Limitée	Ponceaux (chemin des Pins)	C1300307	393,64 \$
Marcel Baril Limitée	Ponceaux (chemin des Pins)	C1300307	489,33 \$
Bois Turcotte Ltée	Acrage pour jeux parc Tancrede	C1300308	91,87 \$
Boivin et Gauvin inc.	Barre de démolition SI	C1300309	184,88 \$
Bertrand Bolduc	Participation au CCU	C1300310	30,00 \$
Cablevision	Câble internet Biblio Sud	C1300311	62,03 \$

Groupe Cameron	Achat de produits contre guêpe	C1300312	91,98 \$
Imprimerie CCL	Achat de chèques au laser	C1300313	393,75 \$
Conseil développement camping du Québec	Adhésion annuelle pour camping	C1300314	256,39 \$
CIA informatique	Service technique	C1300315	51,74 \$
Jonathan Cossette	Montant payer en trop sur taxe	C1300316	299,86 \$
Croix-Rouge Canadienne	Fonds soutien Lac Mégantic	C1300317	250,00 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement	C1300318	137,27 \$
Madame Denise Massé Nantel	Ent. 186 ave du Lac juin 2013	C1300319	60,00 \$
Madame Denise Massé Nantel	Ent.186 ave du Lac juillet	C1300319	60,00 \$
Deshaies, Grossiste	Bouteilles d'eau, déo.toilette	C1300320	94,76 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance collective juillet	C1300321	1 350,12 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance collective août 2013	C1300321	2 380,64 \$
Jean-Jacques Dupuis	Participation au CCU	C1300322	30,00 \$
Dépanneur 4 saisons enr.	Entretien à pneu 600g SI	C1300323	8,04 \$
Elcom Radio	Achat de Piles SI	C1300324	82,09 \$
Envirobi	Location & levée conteneurs	C1300325	2 315,60 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc.	Vidange de réservoirs camping	C1300326	726,43 \$
Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement mise à jour	C1300327	77,70 \$
Françoise Raby	Participation CCU	C1300328	30,00 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300329	40,00 \$
Gaston Miljours	Entretien chemin camping	C1300330	620,87 \$
Gaston Miljours	Voyage de gravier source	C1300330	218,45 \$
Gaston Miljours	Entretien chemin de la Colline	C1300330	298,94 \$
Gaston Miljours	Entretien chemin des Écureuils	C1300330	643,86 \$
Gaston Miljours	Changer ponceau ch Pêcheurs	C1300330	425,41 \$
Gaston Miljours	Chemin des Pêcheurs (roche)	C1300330	321,93 \$
Gaston Miljours	Install. valve à eau bureau	C1300330	367,92 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage mois de juillet 2013	C1300331	6 338,80 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300332	19,05 \$
Gérard Sylvain	C. transbordement 13-7au10-8	C1300333	500,00 \$
Image Harricana inc.	Achat d'un bout de mât drapeau	C1300334	19,83 \$
Yvan Lachance	Location d'un mixeur	C1300335	20,00 \$
Aurélien Langlois	Participation CCU	C1300336	30,00 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Récupération de peinture	C1300337	84,51 \$
Lemiro inc.	Pelle changement ponceaux	C1300338	543,26 \$
Lemiro inc.	Pelle & camion chang. ponceaux	C1300338	270,19 \$
Lemiro inc.	Contrat changement ponceaux	C1300338	11 095,09 \$
Lemiro inc.	Pelle & camion chang. ponceaux	C1300338	655,36 \$
Lemiro inc.	Pelle roche ch. des Pêcheurs	C1300338	1 586,66 \$
Location Lauzon Amos	Entretien machinerie	C1300339	143,50 \$
Location Lauzon Amos	Raccord. chauffe eau zamboni	C1300339	488,64 \$
Location Lauzon Amos	Réservoir chauffe eau zamboni	C1300339	262,29 \$
Location Lauzon Amos	Attaches 12po. camionnette	C1300339	22,08 \$

TOTAL PARTIEL

<u>Nom fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u># Chèque</u>	<u>Montant</u>
Manoir des Rapides	Diésel tracteur contrat voirie	C1300340	27,37 \$
Manoir des Rapides	Essence camion	C1300340	56,74 \$
Manoir des Rapides	Diésel tracteur	C1300340	27,14 \$
Manoir des Rapides	Diésel tracteur contrat voirie	C1300340	152,90 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300340	444,74 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300340	454,95 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300340	389,11 \$
Manoir des Rapides	Essence & diésel SI	C1300340	305,49 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Autorisation sentier Castors	C1300341	367,92 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300342	22,99 \$
Petite Caisse	Frais de poste, dép. parc & SI	C1300343	327,30 \$
Gérard Pétrin	Frais de déplacement	C1300344	15,90 \$
Orizon Mobile	Frais pour radio SI	C1300345	51,74 \$
Orizon Mobile	Location et entr. antenne SI	C1300345	229,95 \$
Raoul Brousseau	Frais déplac. du 16 au 19 juil	C1300346	200,00 \$
Raoul Brousseau	Déplacements 22-07 au 02-08	C1300346	500,00 \$

Le Routier 117	Diésel SI	C1300347	48,49 \$
Les Entreprises Roy et Frères St-Mathieu	Annulé remplacé par C1300360	C1300348	0,00 \$
Équipement R.S. Lacroix	Remboursement de pièce	C1300349	-8,30 \$
Équipement R.S. Lacroix	Entretien de la tondeuse	C1300349	26,40 \$
Sanitri	Collecte commercial juin	C1300350	1 132,28 \$
Sanitri	Collecte contrat juin 2013	C1300350	5 740,36 \$
SPI Sécurité inc	Achat d'habillement séc.	C1300351	214,64 \$
Corporation Sun Média-Services Financier	Publicité pour vente camion SI	C1300352	745,04 \$
Corporation Sun Média-Services Financier	Publicité soumission déneig.	C1300352	745,04 \$
Secur-Alert Inc	Frais annuels syst. d'alarme	C1300353	172,46 \$
Secur-Alert Inc	Frais pour rapports mensuels	C1300353	82,78 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Frais d'adhésion 2013-2014	C1300354	517,39 \$
Traction Amos (117)	Entretien véhicule SI	C1300355	7,36 \$
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne CRJM	C1300356	17,25 \$
Underwriters laboratories of Canada	Inspection véhicule incendie	C1300357	784,58 \$
Ville d'Amos	Utilisation LET juillet	C1300358	3 528,93 \$
Zip lignes lettrage	Panneau Camping interdit	C1300359	18,52 \$
Zip lignes lettrage	Autocollants Logo pour panneau	C1300359	79,05 \$
Les Entreprises Roy et Frères St-Mathieu	Épandage d'abat poussière	C1300360	3 512,49 \$
LVM inc.	Contrôle qualitatif des matériaux pour concassé produit par Lamothe de Sintra	C1300361	1 465,36 \$

TOTAL DES FACTURES DU MOIS 67 463,04 \$

Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel de cellulaires	L1300029	148,13 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel panneau accueil	L1300030	18,59 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel éclair. public	L1300030	575,20 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone Biblio sud	L1300031	122,27 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone ligne SI	L1300031	93,94 \$
Télébec Ltée	Frais mensuel téléphone CRJM	L1300031	107,81 \$
Télébec Ltée	Frais téléphone bureau mun.	L1300031	397,31 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage public juillet	L1300032	594,38 \$

TOTAL PAIEMENT DIRECT 2 057,63 \$

TOTAL DES SALAIRES	20 213,79 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIALE	7 064,48 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRALE	2 984,45 \$

TOTAL DES SALAIRES ET REMISES GOUVERNEMENTALES 30 262,72 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 99 783,39 \$

SUIVI DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT (CHEMIN DES PÊCHEURS);

182-08-2013

6. Suivi des travaux de rechargement (chemin des Pêcheurs).

ATTENDU QUE la municipalité compte réaliser des travaux de voirie, comme faire du rechargement de concasser sur deux tronçons de route soit le chemin des Pêcheurs ainsi que le chemin des Trembles;

ATTENDU QUE la location d'équipements lourds se fait à un taux/horaire et qu'il est difficile d'évaluer le temps requis pour exécuter un travail quelconque;

ATTENDU QUE la municipalité aime mieux contrôler les coûts et savoir exactement l'ampleur des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et il est résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à préparer des documents d'appel d'offres pour les travaux discutés lors de la présente séance et d'inviter des entrepreneurs (5) à soumissionner pour le mardi 27 août 2013.

SOUSSIONS POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT;

183-08-2013

7. Soumission pour contrat de déneigement.

ATTENDU QUE la municipalité a émis sur SEAO la soumission du déneigement pour trois ans avec deux années d'option et que deux entrepreneurs ont manifesté de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Entrepreneurs	Prix total pour trois ans	Prix du kilomètre
Entreprise B.R.	504,902.74\$	3 321.88\$
Construction Lemiro Inc.	690,999.75\$	4 738.77\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat comme le stipule l'appel d'offres présenté sur SEAO pour le déneigement pour les trois prochaines années soit de 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 à l'Entreprise B.R. au montant de 504,902.74\$ ayant un prix en moyenne de 3 321.88\$ du kilomètre. Les deux années d'option seront déterminées selon l'appréciation du conseil douze mois avant l'échéance de la troisième année et cela une année à la fois, tel que décrit dans l'appel d'offres

SOUSSION POUR CAMION INCENDIE;

184-08-2013

8. Soumission pour camion incendie.

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a fait paraître une annonce dans les journaux régionaux;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont manifesté leurs intérêts et le résultat est le suivant;

Soumissionnaires	Prix
M. Réjean Beaudoin	275.00\$
M. Guy Legault	510.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Guy Legault à cinq-cents dix (510.00\$) pour la vente du camion incendie Ford/850 1969 # de série C85LUF10136 et une plaque portant le # LA76938.

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à signer les documents requis avec la Société d'assurance auto de Québec (SAAQ) pour cette transaction du camion incendie ci-haut mentionné.

SOUSSION POUR ASPHALTAGE;

185-08-2013

9. Soumission pour asphaltage.

ATTENDU QUE la municipalité compte réaliser des travaux d'asphaltage aux entrées de chemin (Chemin des Pins, Chemin des Épinettes, Chemin des Cèdres et Chemin Vautrin);

ATTENDU QUE la location d'équipements lourds se fait à un taux/horaire et qu'il est difficile d'évaluer le temps requis pour exécuter un travail quelconque;

ATTENDU QUE la municipalité aime mieux contrôler les coûts et savoir exactement l'ampleur des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général a invité deux soumissionnaires à fournir des prix pour lesdits travaux et que les deux entrepreneurs ont manifesté leur intérêt, les résultats sont les suivants;

Fournisseurs	Prix
Pavage Abitibi	9 938.19 \$
Pavage Sanimos Inc.	19 746.96 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER l'asphaltage des entrées (4) de chemin de rang à Pavage Abitibi au montant de 9 938.19\$.

INSTALLATION DU SYSTÈME WI-FI;

10. Installation du système Wi-Fi.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil des étapes qu'il doit faire pour faire avancer le dossier WI-FI, soit de transmettre une lettre à nos fournisseurs internet pour qu'il nous permette d'offrir une zone Wi-Fi sur le pourtour de nos deux bibliothèques.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN (AVENUE PRINCIPALE)

186-08-2013

11. Demande d'achat de terrain (Avenue Principale)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande écrite de monsieur Sylvain Lamoureux pour acquérir une partie du terrain de la Municipalité qui est adjacent au sien;

ATTENDU QUE des conseillers ont été constatés sur le terrain même l'impact d'une telle session et que selon leurs observations, il ne restera pas suffisamment de largeur pour une rue ou accès sur le terrain arrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE REFUSER la demande de vente de terrain à Monsieur Lamoureux pour les raisons ci-haut mentionnées.

SUIVI DU DOSSIER « BORNE SÈCHE »

12. Suivi du dossier « borne sèche »

Le directeur général monsieur Gérard Pétrin explique où en est le dossier des bornes sèches et une rencontre dans les prochains jours à laquelle participeraient ; le pro maire, le chef pompier, le responsable du schéma de couverture de risque de la MRC et le directeur général de la municipalité devraient permettre d'amener un consensus et le directeur général fera le suivi auprès du conseil.

PRIX POUR PANCARTE;

187-08-2013

13. Prix pour pancarte

ATTENDU QUE la municipalité veut informer les utilisateurs de ses espaces publics sur la réglementation en vigueur sur son territoire et sur les différentes consignes appropriées pour une gestion efficace des situations qui pourraient se produire.

ATTENDU QUE le Directeur général à demander le prix pour 9 panneaux de 45cm par 30 cm et le prix est de 16.10\$ / panneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 9 panneaux chez Zip Lignes au coût de 16.10 \$ /panneau.

FACTURE DE CONSTRUCTION LEMIRO POUR DES IMPRÉVUS LORS DU CONTRAT DE RECHARGEMENT DE CHEMIN (1407.50\$ AVANT TAXES)

188-08-2013

14. Facture de Construction Lemiro pour des imprévus lors du contrat de rechargement de chemin (1407.50\$)

CONSIDÉRANT QUE travaux ont été effectués par l'entreprise Lemiro et que des demandes supplémentaires ont été accordées par le Directeur général; comme le creusage d'un fossé et l'enrochement d'un ponceau;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur avait fixé un prix horaire dans son document de soumission et que les travaux supplémentaires sont conformes au prix déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de payer les coûts de supplémentaires de 1,407.50 \$ plus taxes pour des travaux de voirie qui n'étaient pas dans le devis d'appel d'offres initial.

APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX AU CHEMIN DES TREMBLES;

15. Appel d'offres pour des travaux au chemin des Trembles.

Le sujet a été discuté au point # 6

AUTORISATION AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION POUR FAIRE DES DÉPENSES;

189-08-2013

16. Autorisation au Président d'élection pour faire des dépenses.

ATTENDU QU'il y aura des élections générales dans la municipalité de Preissac le 3 novembre 2013;

ATTENDU QUE le président d'élection aura à faire des dépenses pour la préparation et l'exécution du scrutin (embauche de personnel, impression des bulletins de vote, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le président d'élection à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de l'élection générale du 3 novembre prochain.

AUTORISATION À GÉRARD ET NICOLE POUR PARTICIPER AU COLLOQUE RÉGIONAL;

190-08-2013

17. Autorisation à Gérard et Nicole pour participer au colloque régional.

ENTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec organise un colloque régional à Amos les 12 et 13 septembre prochain et que le Directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque aimerait y participer;

ATTENDU QUE le monde municipal est en ébullition et qu'il est important que le personnel de la municipalité ait l'information la plus pertinente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque de l'ADMQ à Amos les 12 et 13 septembre 2013 et que la municipalité défraie les coûts d'inscription (460.00\$), d'hébergement (271.24\$) et de kilométrage (0.51\$/kilomètre).

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANIEL DUBUC;

191-08-2013

18. Dérogation mineure de monsieur Daniel Dubuc.

➤ Le conseiller, monsieur Daniel Dubuc se retire.

ATTENDU QU'en date du 28 juin 2013, Monsieur Daniel Dubuc a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 relativement à une propriété sise au 741, chemin Fontbonne, sur le lot 4 591 966 cadastres du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser la marge de recul avant de la résidence située à 7.0 mètres plutôt qu'à 7.5 mètres, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la résidence est implantée à cet endroit depuis 1970 sans inconvénient apparent;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de dérogation ne causera pas de préjudice aux propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE la demande est recommandée par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Dubuc.

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR HUGO COULOMBE;

192-08-2013

19. Dérogation mineure de monsieur Hugo Coulombe.

ATTENDU QU'en date du 12 juillet 2013, Monsieur Hugo Coulombe a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 relativement à une propriété sise au 3, chemin des Hauteurs, sur le lot 73-1, rang A, canton de La Pause;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la reconstruction d'un garage qui sera situé à un (1) mètre de la ligne avant plutôt qu'à 7.5 mètres, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la demande est mineure en considération de la situation particulière de l'emplacement;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande fera en sorte que le garage existant sera enlevé de la bande riveraine, laquelle sera reboisée à cet endroit ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de dérogation ne causera pas de préjudice aux propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande est recommandée par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur Hugo Coulombe.

AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON LORS DE LA LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ EN DATE DU 28 DÉCEMBRE 2013;

193-08-2013

20. Autorisation d'un permis de boisson lors de la location du centre récréatif Jacques Massé en date du 28 décembre 2013.

➤ **Le conseiller, monsieur Aldée Langlois se retire.**

ATTENDU QUE monsieur Aurélien Langlois nous adresse une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 28 décembre 2013;

ATTENDU QUE cette demande requiert également l'autorisation du propriétaire des lieux afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller David Bolduc et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Aurélien Langlois à utiliser la salle du centre récréatif Jacques Massé le 28 décembre 2013 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac;

D'AUTORISER la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'événement lors de cette rencontre familiale.

BALAYAGE DE RUES (LIGNE DU CENTRE);

194-08-2013

21. Balayage de rues (ligne du centre).

ATTENDU QUE des travaux de pavage ont été réalisés l'an passé sur la rue principale;

ATTENDU QUE le Directeur général a demandé un prix pour le traçage d'une ligne jaune sur le centre de la portion de la rue qui est pavé (+- 1km);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Tracage Abitibi de 2,040.81\$ pour l'application d'une ligne jaune au centre et aussi de faire une ligne sur l'intérieur de la courbe en direction sud (100 mètres).

OFFRE DE RENOUELEMENT POUR LE SENTIER DU CASTOR;

195-08-2013

22. Offre de renouvellement pour le sentier du Castor.

ATTENDU QUE le renouvellement du bail du sentier des Castors avec le MRN est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RENOUELLER le bail pour une période de dix ans pour le sentier des Castors au coût de 367.92 \$

COURS DE SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL POUR YVAN ET CÉLINE;

196-08-2013

23. Cours de secouriste en milieu de travail pour Yvan et Céline.

ATTENDU QU'il y a aucun employé qui a reçu la formation de secouriste en milieu de travail et que ce cours est donné à Landrienne le 23 et 24 septembre 2013;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Lachance et madame Céline Doyon ont accepté de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Yvan Lachance et madame Céline Doyon a participé au cours de secouriste en milieu de travail.

DE DÉFRAYER les frais d'adhésion pour la somme de 148.32\$.

DEMANDE POUR LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU 180, AVENUE DU LAC;

24. Demande pour location d'un local situé au 180, avenue du Lac.

Le sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre

VARIA;

25. Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

26. Période de questions réservées à l'assistance.

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

197-08-2013

27. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 10.

HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 27 août 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Daniel Dubuc, Stéphan Lavoie, Fernand Béland et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 août 2013
4. Soumissions pour travaux de rechargement
5. Devis pour cueillettes ordures
6. Travaux de correction Chemin de la Montagne
7. Bail de Transchargex
8. Probation du directeur général
9. Acceptation des travaux de Lamothe division Sintra
10. Loyer au 180 avenue du Lac
11. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

198-08-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 27 août 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Daniel Dubuc, Stéphan Lavoie, Fernand Béland et Aldée Langlois. Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 août 2013
4. Soumissions pour travaux de rechargement
5. Devis pour cueillettes ordures
6. Travaux de correction Chemin de la Montagne
7. Bail de Transchargex
8. Probation du directeur général
9. Acceptation des travaux de Lamothe division Sintra
10. Loyer au 180 avenue du Lac
11. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

198-08-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2013

3. Adoption du procès-verbal du 13 août 2013.

Le sujet sera discuté à la prochaine session

SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT

199-08-2013

4. Soumissions pour travaux de rechargement.

ATTENDU QUE la municipalité compte réaliser des travaux de rechargement sur deux tronçons de route (Chemin des Pêcheurs et Chemin des Trembles) ;

ATTENDU QUE la location d'équipements lourds se fait à un taux/horaire et qu'il est difficile d'évaluer le temps requis pour exécuter un travail quelconque;

ATTENDU QUE la municipalité aime mieux contrôler les coûts et savoir exactement l'ampleur des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général a invité cinq soumissionnaires à fournir des prix pour lesdits travaux et que les cinq entrepreneurs ont manifesté leur intérêt, les résultats sont les suivants;

Fournisseurs	Prix
Les Entreprises Transchargex	12,502.38 \$
Construction Lemiro inc.	15,220.69 \$
Entreprise B.R.	28,744.90 \$
Excavation Gilbert Sheehy	13,567.88 \$
Les Entreprises Roy & Frères	11,680.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat de rechargement pour le Chemin des pêcheurs et le Chemin des Trembles à l'entreprise Roy & Frères au montant de 11,680.00 \$.

DEVIS POUR CUEILLETES ORDURES

5. Devis pour cueillette ordures.

Le Directeur général dépose le devis d'appel d'offres pour la cueillette des ordures.

TRAVAUX DE CORRECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

6. Travaux de correction du Chemin de la Montagne.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil d'une plainte qu'il a reçu en rapport avec l'érosion sur une portion de la route au Chemin de la Montagne.

Les conseillers veulent aller constater la problématique et en rediscuter lors de la prochaine séance.

BAIL AVEC LES ENTREPRISES TRANSCHARGEX

200-08-2013

7. Bail avec Les Entreprises Transchargex.

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve que les coûts de chauffage et d'entretien sont élevés pour le bâtiment situé au 180, avenue du Lac, qui est utilisé par le journal Alliance et le comité Preissac d'Art en Or;

ATTENDU QUE la Municipalité veut offrir une alternative viable au comité du Journal Alliance et au comité Preissac d'Art en Or;

ATTENDU QUE le comité Preissac d'Art en Or pourrait se loger au Centre récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un local qui pourrait servir de bureau pour le Comité du journal Alliance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et il est résolu unanimement :

DE METTRE fin au bail de Les Entreprises Transchargex avec un préavis de trois mois comme le stipule clairement l'Article trois (3) du bail signé le 27 février 2007.

D'ENVOYER une lettre recommandée au locateur et propriétaire des Entreprises Transchargex pour l'informer de la décision du conseil lui demandant de rendre disponible le local du 707, avenue du Lac pour le premier décembre 2013.

PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

201-08-2013

8. Probation du directeur général.

ATTENDU QUE la probation du directeur général, monsieur Gérard Pétrin (trois mois au début et prolongé de trois mois supplémentaire) est terminé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie et il est résolu unanimement :

D'ACCEPTER de façon officielle, la fin de la probation du directeur général, monsieur Gérard Pétrin et de confirmer l'embauche selon le contrat de travail intervenu entre Monsieur Pétrin et la Municipalité de Preissac.

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE LAMOTHE DIVISION SINTRA

9. Acceptation des travaux de Lamothe division Sintra.

Le Directeur général dépose au conseil la réclamation de Lamothe division Sintra pour les travaux de rechargement effectués suite à l'appel d'offre. Le conseil en discutera lors de leur prochaine séance.

LOYER AU 180, AVENUE DU LAC

202-08-2013

10. Loyer au 180, avenue du Lac.

ATTENDU QUE des travaux de préparation seront effectués sur le pont Émilien Tancrede d'une durée de 9 semaines, soit du 26 août au 25 octobre 2013.

ATTENDU QU'une demande de la compagnie Audet & Knight pour la location d'un espace bureau situé au 180, avenue du Lac, pour la durée des travaux ci-haut mentionnés.

ATTENDU QUE les locataires actuels (Comité du journal l'alliance et le Comité Preissac d'art en or) ont donné leurs accords.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et il est résolu unanimement :

DE LOUER le local du 180, avenue du Lac à la compagnie Audet & Knight pour les 9 semaines (2 mois) au coût de 400.00\$/mois.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

203-08-2013

11. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller Fernand Béland, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Lavoie, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 10.

Huguette Saucier
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 septembre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers suivants : Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Stephan Lavoie.

Messieurs les conseillers absents : Fernand Béland et David Bolduc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 9 juillet 2013
4. Période de questions réservée à l'assistance
5. Comptes à payer
6. Demande de madame Nicole Surprenant du chemin des Boisés
7. Devis pour cueillette des ordures
8. Acceptation des travaux de Lamothe, division Sintra
9. Acceptation des coûts et des extra pour l'aménagement du bureau municipal
10. Ouverture des soumissions pour le contrat de déneigement des bâtiments de la municipalité (côté sud, nord et centre de transbordement) (aurait besoin de 4 voyages de sable pour le CRJM)
11. Soumission pour ameublement des bureaux
12. Engagement de madame Suzanne Prévost pour l'entretien du centre récréatif Jacques Massé
13. Politique pour la gestion de la circulation des clefs
14. Autorisation au club de l'Âge D'Or de Preissac pour une activité tenu le mercredi 11 septembre 2013
15. Frais du jugement rendu le 17 juillet 2013 (Saucier-Drolet)
16. Location d'un emplacement situé au 180 avenue du Lac
17. Demande de concassé pour réparer entrée de cour de monsieur Lachaine
18. Dépôt des états financiers
19. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
20. Période de questions réservée à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19h30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

204-09-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2013;

205-09-2013

3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 août 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la session régulière du 13 août 2013, en ajoutant les noms de famille à la résolution # 190-08-2013.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 27 AOÛT 2013;

206-09-2013

4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 27 août 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la session spéciale du 27 août 2013, tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE

5. Période de questions réservées à l'assistance

Les sujets suivants sont discutés:

- La façon de faire de la niveleuse
- Le déneigement des années à venir
- La facture de sécurité publique
- La visibilité de Sureté du Québec sur le territoire

La Mairesse a répondu aux questions des citoyens

COMPTES À PAYER

207-09-2013

6. Comptes à payer

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier et monsieur le conseiller Stephan Lavoie.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement, que les comptes à payer soient payés et accepté, tel que décrit ci-dessous, tout en retenant celui de Enviroboue pour enquête et explication.

<u>NOMS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>#CHÈQU</u>	<u>MONTANTS</u>
-------------	--------------------	---------------	-----------------

3150

E

Ministre du Revenu du Québec	Taxes reçues Legault Métal	C1300362	60,73 \$
Amosphère Complexe Hôtelier	2 chambres pour colloque ADMQ	C1300363	271,24 \$
Agritibi R.H. Inc.	Pièces pour entr. faucheuse	C1300364	103,76 \$
Alarme Labrex	Contrat sécurité des bâtiments	C1300365	465,77 \$
Clémence Audet	Ent. 6, des Rapides 2 au 30/08	C1300366	200,00 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Aménagement du bureau mun.	C1300367	52 762,03 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Extra sur pourriture du mur	C1300367	404,10 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Matériel pour réparer mur	C1300367	410,11 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Plomberie ajoutée au contrat	C1300367	1 000,00 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Ajout au plafond et tuyau	C1300367	367,92 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	Chèque déposé en mai 2013	C1300367	5 276,20 \$
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300368	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Réparation du pneu du camion	C1300369	11,50 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement	C1300370	121,90 \$
Madame Denise Massé Nantel	Ent. du 186, ave du Lac août	C1300371	60,00 \$
Dashaies, Grossiste	Achat de fourniture entretien	C1300372	48,33 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc.	Vidange du réservoir municipal	C1300373	710,78 \$
Service gaz Exp-Air	Installation sécuri. propane	C1300374	528,11 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas réunion employés	C1300375	64,50 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300376	40,00 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage de août 2013	C1300377	6 619,21 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300378	75,76 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1300378	70,11 \$
Gérard Sylvain	Cent.transbor. du 17 au 7 sept	C1300379	400,00 \$
Lamothe Division de Sintra inc.	Montant retenu pour facture	C1300380	-1 000,00 \$
Lamothe Division de Sintra inc.	Travaux d'infrastructure rout.	C1300380	390 854,02 \$
Location Lauzon Amos	Pièce pour entretien. zamboni	C1300381	71,09 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300382	226,92 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300382	402,95 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300382	260,36 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300382	321,18 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Versement sureté Québec 2/2	C1300383	44 580,00 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300384	22,99 \$
M.R.C. D'Abitibi	Équilibrage rôle évaluation	C1300385	51 778,43 \$
Gilles Nadeau	Élect. & entretien 180 ave Lac	C1300386	85,95 \$
François Perron	Frais de déplacement	C1300387	360,19 \$
Petite Caisse	Frais de poste et autres	C1300388	286,80 \$
Suzanne Prévost	Entretien CRJM 20 août 2013	C1300389	50,00 \$
Gérard Pétrin	Frais de déplacement	C1300390	108,38 \$
Orizon Mobile	Location antenne Fontb. SI	C1300391	229,95 \$
Orizon Mobile	Vérification antenne Fontb. SI	C1300391	51,74 \$
Sanitri	Collecte contrat juillet 2013	C1300392	5 740,36 \$
Sanitri	Collecte commerciale juillet	C1300392	984,36 \$
Sogitex	Achat de papier hygiénique	C1300393	41,34 \$
Sogitex	Achat de produits nettoyant	C1300393	43,30 \$
Traçage Abitibi inc.	Marquage de chaussé Princ.	C1300394	2 201,77 \$
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne CRJM	C1300395	17,25 \$
Ville d'Amos	Frais alerte système sécurité	C1300396	86,00 \$
Zip lignes lettrage	Achat de panneaux aluminium	C1300397	185,11 \$
Receveur Général du Canada	DAS du mois d'août 2013	L1300045	2 040,68 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS du mois d'août 2013	L1300046	4 973,29 \$
TOTAL FACTURES DU MOIS			575 138,50 \$

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>#</u> <u>CHÈQUE</u>	<u>MONTANT</u>
Bell Mobilité Inc.	Frais de cellulaires mensuels	L1300047	153,54 \$
Hydro-Québec	Frais 180, avenue du Lac	L1300048	121,65 \$
Hydro-Québec	Frais 707, avenue du Lac mens	L1300048	43,20 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage parc Tancrède	L1300048	29,29 \$
Hydro-Québec	Frais CRJM (aréna)	L1300048	160,71 \$

Hydro-Québec	Frais Bureau municipal	L1300048	456,42 \$
Hydro-Québec	Frais garage 707A ave du Lac	L1300048	105,83 \$
Hydro-Québec	Frais bâtiment 707 ave du Lac	L1300048	37,12 \$
Hydro-Québec	Frais bâtiment 186, ave du Lac	L1300048	274,69 \$
Télébec Ltée	Frais Biblio sud	L1300049	121,35 \$
Télébec Ltée	Frais pour ligne SI	L1300049	90,36 \$
Télébec Ltée	Frais du bureau municipal	L1300049	383,11 \$
Télébec Ltée	Frais pour CRJM (aréna)	L1300049	107,81 \$

TOTAL PAIEMENT DIRECT **2 085,08 \$**

TOTAL DES SALAIRES : **15 953,57 \$**

REMISE D.A.S. PROVINCIALE : **4 973,29 \$**

REMISE D.A.S. FÉDÉRALE : **2 040,68 \$**

TOTAL DES COMPTES À PAYER **600 191,12 \$**

DEMANDE DE MADAME NICOLE SURPRENANT DU CHEMIN DES BOISÉS;

208-09-2013

7. Demande de madame Nicole Surprenant du chemin des Boisés.

ATTENDU QUE madame Nicole Surprenant a demandé au conseil d'avoir son bout de chemin accessible pour l'hiver 2014 en essayant d'éviter d'avoir un amoncellement de neige à l'entrer du chemin qui conduit à son entrée;

ATTENDU QUE la déneigeuse se sert de son bout de chemin pour faire demi-tour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Directeur général a demandé à l'entrepreneur de minimiser l'impact quand il utilisera le Chemin des Boisés pour faire demi-tour avec sa déneigeuse.

DEVIS POUR CUEILLETTE DES ORDURES;

209-09-2013

8. Devis pour cueillette des ordures.

ATTENDU QUE le directeur général, Gérard Pétrin a déposé un devis sur la cueillette des ordures pour consultation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin de lancer un appel d'offres public sur le site www.saeo.com et de faire paraître une annonce dans le journal Le Citoyen de Rouyn-Noranda et de la Vallée de l'Or au coût de 745.02 \$.

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE LAMOTHE, DIVISION SINTRA;

210-09-2013

9. Acceptation des travaux de Lamothe, division Sintra.

ATTENDU QUE les travaux de rechargement sont exécutés;

ATTENDU QUE L'entreprise Lamothe, division Sintra réclame des frais supplémentaires de 12,000.00\$ pour l'entretien du chemin qui reliait le banc de gravier et le secteur des travaux de rechargement;

ATTENDU QUE l'entreprise Lamothe, division Sintra devait faire des travaux de boueur dans le banc de gravier pour respecter les normes de la CSST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE RETENIR un montant de 1,000.00\$ sur les frais à venir pour les travaux de boueur dans le banc de gravier de la municipalité de La Motte.

DE NE PAS PAYER les frais de 12,000.00\$ réclamés pour la niveleuse par Lamothe, division Sintra.

D'ACCEPTER les travaux faits selon l'appel d'offres et de payer la somme de 390,854.02\$ la compagnie, Lamothe, division Sintra.

ACCEPTATION DES COÛTS ET DES EXTRA POUR L'AMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL;

211-09-2013

10. Acceptation des coûts et des extra pour l'aménagement du bureau municipal.

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement au bureau municipal sont exécutés;

ATTENDU QUE des extra réclamés par l'entrepreneur sont les suivants;

Description	Montants réclamés	Montants acceptés
Plomberie	3,177.29	1,000.00\$
Plancher	705.00\$	0.00\$
Plancher	80.00\$	0.00\$
Pourriture	404.10	404.10\$
Pourriture	410.11	410.11\$
Pourriture	367.92	367.92\$
Total		2,182.13\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE PAYER l'entreprise S.A.M.N. inc. pour le total du prix soumissionné soit 52,762.03\$, plus le dépôt de garantie de 5,276.20\$ et

D'ACCEPTER les extra pour un montant de 2182.13\$

SOUSSION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ (CÔTÉ SUD, NORD ET CENTRE DE TRANSBORDEMENT);

212-09-2013

11.a) Soumission du contrat de déneigement des bâtiments de la municipalité (côté sud, nord et centre de transbordement).

ATTENDU QUE les contrats de déneigement des espaces publics de la municipalité sont échus;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à demander des prix aux deux entrepreneurs pour déblayer les mêmes secteurs que les années antérieures, en ajoutant le centre de transbordement. Les résultats sont les suivants;

Secteurs	Entrepreneurs	Gaston Miljours	Maurice Couture
Église, école, bureau municipal Centre CRJM		Pas soumissionné	5,500.00\$
Centre de transbordement		1,379.40\$	1,000.00\$
Biblio sud, caserne sud, tour d'observation, sentier de la Roche, sentier de ski, sentier des Trois lacs, virée au camping et le 180, avenue du Lac		5,518.80\$	Pas soumissionné
Total des soumissions acceptées		5,518.80\$	6,500.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Maurice Couture pour l'hiver 2013-2014 au montant de 6,500.00\$ pour le secteur nord et le centre de transbordement, payable en cinq versements mensuels égaux commençant le 15 décembre 2013.

D'ACCEPTER la soumission de Gaston Miljours pour l'hiver 2013-2014 au montant de 5,518.80 pour le secteur sud, payable en cinq versements mensuels égaux commençant le 15 décembre 2013.

DEMANDE DE QUATRE VOYAGES DE SABLE POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

213-09-2013

11.b) Demande de quatre voyages de sable pour le centre récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE monsieur Maurice Couture c'est fait confirmer qu'il va encore faire le déneigement pour la saison prochaine, il demande au conseil de mettre quatre voyages de sable pour prolonger l'espace disponible pour pousser la neige ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE RÉPONDRE favorablement à la demande de monsieur Maurice Couture en acceptant de prolonger l'espace pour pousser la neige en mettant quatre voyages de sable.

SOUSSION POUR AMEUBLEMENT DU BUREAU MUNICIPAL;

214-09-2013

12. Soumission pour ameublement du bureau municipal.

ATTENDU QUE les réaménagements des bureaux sont terminés et que l'achat de mobilier est nécessaire;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des prix chez GYVA d'Amos pour les meubles suivants;

3 X classeurs latéraux anti-feu de 44 pouces	12,400.06\$
Bureau pour le DG avec huche	1,803.96\$
3 X supports pour ordinateur	86.07\$
Support pour écran	641.56\$

2 X chaises pour bureau	1,073.87 \$
-------------------------	-------------

ATTENDU QUE les bureaux ont besoin de nouveaux stores, le directeur général, monsieur Gérard pétrin a demandé des prix à l'entreprise les stores du Nord et les résultats sont les suivants;

2 X Stores horizontaux 46 X 58	en aluminium	
	en PVC	540.01\$
	en bois	
2 X Stores horizontaux 44 X 82.25	en aluminium	
	en PVC	671.10\$
	en bois	
Total de la soumission		1,211.11 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc appuyé par le conseiller monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACHETER les meubles et accessoires suivants; 4 stores horizontaux en PVC (1,211.11\$), 3 classeurs latéraux anti-feu (12,400.06\$), 3 supports d'ordinateur (86.07\$), 1 bureau pour le Directeur général avec huche (1,803.96\$) et 2 chaises de bureau (1,073.87\$).

ENGAGEMENT DE MADAME SUZANNE PRÉVOST POUR L'ENTRETIEN DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

215-09-2013

13. Engagement de madame Suzanne Prévost pour l'entretien du centre récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE Madame Cadotte a informé, la direction qu'elle ne désire plus faire les ménages au centre récréatif Jacques Massé;

ATTENDU QUE Madame Suzanne Prévost a manifesté son intérêt pour prendre la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement

D'ENGAGER madame Suzanne Prévost pour faire le ménage, après une location, au centre récréatif Jacques Massé au montant de cinquante dollars / ménage (50.00\$/ménage).

POLITIQUE POUR LA GESTION DE LA CIRCULATION DES CLEFS;

216-09-2013

14. Politique pour la gestion de la circulation des clefs.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac trouve dispendieux les coûts de remplacement des clefs qu'elles prêtent et qui ne reviennent pas;

ATTENDU QUE de modifier la façon de faire, nécessite l'adoption d'une nouvelle politique pour la gestion de la circulation des clefs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par le conseiller monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement

D'ADOPTER une nouvelle politique sur la gestion de la circulation des clefs. Les éléments suivants font partie intégrante de cette politique.

- Toute personne qui emprunte une clef devra faire un dépôt de cent dollars (100.00\$)

- Ce montant sera gardé, tant et aussi longtemps que la ou les clés ne seront pas retournées.
- Cette politique entre en vigueur immédiatement.

AUTORISATION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PREISSAC POUR UNE ACTIVITÉ TENU LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2013;

217-09-2013

15. Autorisation au club de l'Âge d'Or de Preissac pour une activité tenu le mercredi 11 septembre 2013.

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Preissac demande l'autorisation d'un permis de boisson lors de ses activités du mercredi 11 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER que soit émis, par la Société des loteries et courses du Québec au Club de l'âge d'or de Preissac, un permis de boisson pour leurs activités du mercredi 11 septembre 2013.

FRAIS DU JUGEMENT RENDU LE 17 JUILLET 2013 (SAUCIER-DROLET);

218-09-2013

16. Frais de jugement rendu le 17 juillet 2013 (Saucier-Drolet).

ATTENDU QU'une décision était attendue dans la cause impliquant la Mairesse, madame Huguette Saucier (défendeur) et l'ancien Directeur général, monsieur Ghislain Drolet (demandeur);

ATTENDU QUE le jugement a été rendu le 17 juillet 2013;

ATTENDU QUE le jugement est favorable au demandeur et que le Juge condamne le défendeur à payer au demandeur la somme suivante;

Nature des montants	Frais déjà payés par madame Huguette Saucier	Frais payables par la municipalité de Preissac
Atteinte à la réputation	12,000.00 \$	12,000.00 \$
Intérêts sur montant	1,613.84 \$	1,613.84 \$
Dommages punitifs	3,000.00 \$	Nil
Intérêts sur montant	403.47 \$	Nil
Frais des témoins	1,871.57 \$	1,871.57 \$
Frais pour traite bancaire	13.00 \$	13.00 \$
Frais pour intérêts à Mme Saucier	49.00 \$	49.00 \$
Frais payés par Mme Saucier	18,950.88 \$	
Frais payés à Mme Saucier		15,547.41 \$
Montant total payé par Mme Saucier	3,403.47 \$	

ATTENDU QUE selon l'ART. 711.19.5 C.M. mentionne que ``Toute municipalité doit payer les dommages-intérêts dus à un tiers qui résultent de la faute d'un membre de son conseil dans l'exercice des fonctions de ce membre au sein de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci, sauf s'il s'agit d'une faute lourde, intentionnelle ou séparable de cet organisme.....``

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par le conseiller monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement.

DE REMBOURSER les frais payés par madame la mairesse, Huguette Saucier au montant de 15,547.41 \$ dans le dossier Drolet-Saucier, Cour de Québec.

LOCATION D'UN EMPLACEMENT SITUÉ AU 180, AVENUE DU LAC;

219-09-2013

17. Location d'un emplacement situé au 180, avenue du Lac.

ATTENDU QUE des travaux de préparation seront effectués sur le pont Émilien Tancrede d'une durée de 9 semaines, soit du 26 août au 25 octobre 2013.

ATTENDU QU'une demande de la compagnie Audet & Knight pour la location d'un espace extérieur (stationnement) situé au 180, avenue du Lac, pour la durée des travaux ci-haut mentionnés.

ATTENDU QUE l'entrepreneur Audet & Knight s'engage à remettre le terrain dans l'état dans lequel ils l'ont pris;

ATTENDU QUE les locataires actuels (Comité du journal l'alliance et le Comité Preissac d'art en or) ont donné leurs accords.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et il est résolu unanimement :

DE LOUER le stationnement du 180, avenue du Lac à la compagnie Audet & Knight pour les 9 semaines (2 mois) au coût de 300.00\$/mois.

DEMANDE DE CONCASSÉ POUR RÉPARER L'ENTRÉE DE COUR DE MONSIEUR LACHAINE;

220-09-2013

18. Demande de concassé pour réparer l'entrée de cour de monsieur Lachaine.

ATTENDU QUE le citoyen monsieur Mario Lachaine fait une demande au conseil municipal pour réparer son entrée suite au coup d'eau des dernières semaines

ATTENDU QUE sa demande est de fournir un voyage de concassé et qu'il s'arrangera avec l'épandage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et il est résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de monsieur Mario Lachaine, de lui fournir un voyage de concassé.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS;

19. Dépôt des états financiers.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose les états financiers se terminant au 31 août 2013 au conseil municipal.

VARIA;

20. Varia.

21. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés

- Les poubelles au camping
- Les frais d'essence du camion de service
- Les frais du colloque des DG
- Les frais de téléphone au Centre CRJM
- L'équilibrage des rôles

La Mairesse a répondu aux questions des citoyens

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

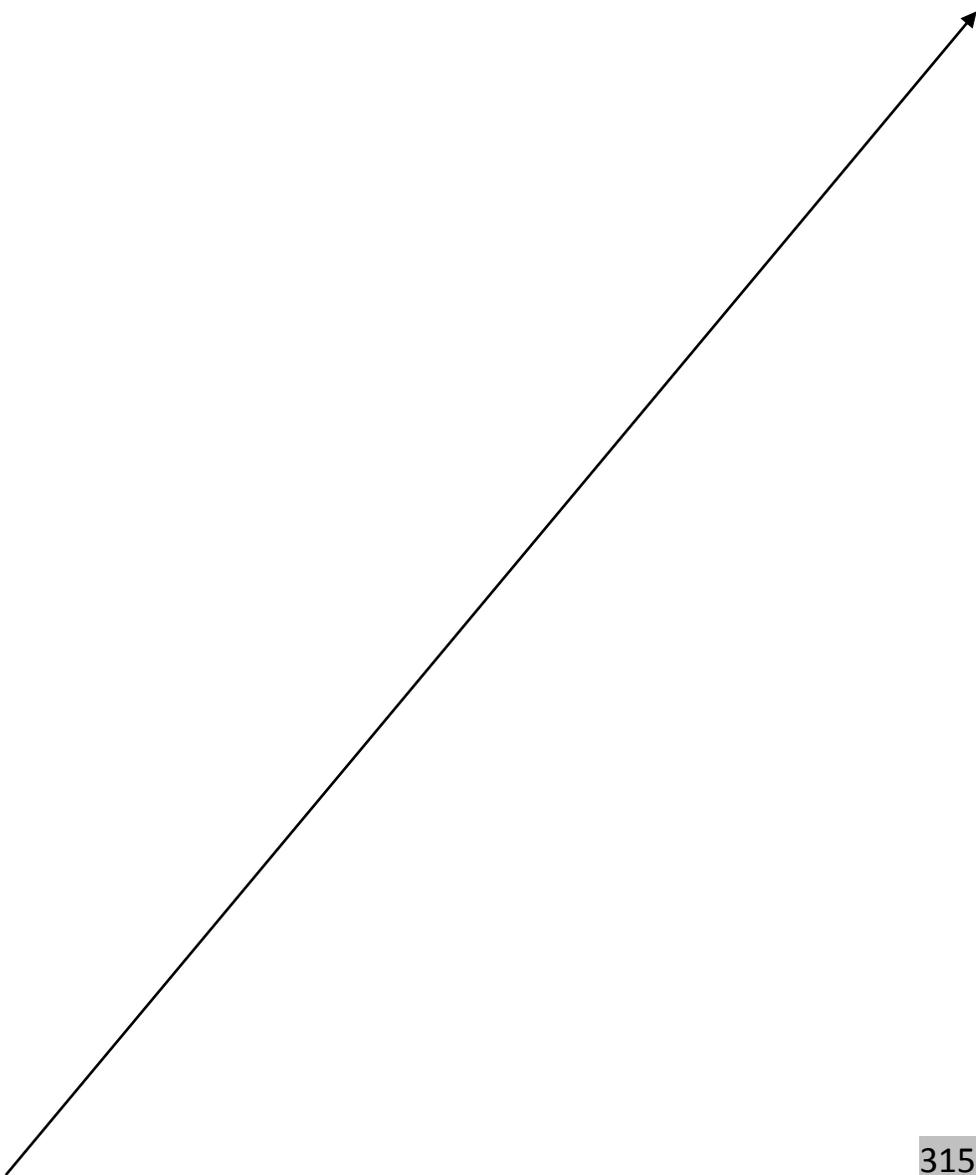
221-09-2013

22. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Lavoie et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 00.

**HUGUETTE SAUCIER
MAIRESSE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 1 octobre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs les conseillers Fernand Béland, David Bolduc, et Aldée Langlois.

Les conseillers absents sont messieurs Daniel Dubuc et Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2013
4. Adoption des comptes à payer
5. Embauche de Marie Lee Inkel « Programme emploi Québec »
6. Soumission pour armoires
7. Autorisation à signer au nom de la Municipalité pour l'ouverture du dossier du camping
8. Décision de la Commission des lésions professionnelles
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

222-10-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2013.

Le sujet sera discuté dans une prochaine séance

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

223-10-2013

4. Adoption des comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse Huguette Saucier.

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement, que les comptes à payer soient payés et accepté, tel que décrit ci-dessous et que le compte de la municipalité de La Motte soit refacturer à la compagnie Lamothe, division Sintra inc. compte tenu que les frais des redevances sont selon la municipalité de Preissac; compris dans l'appel d'offre donné à cette dernière.

AECOM Consultants inc.	Plan d'urbanisme (dernier 50%)	C1300398	6 208,65 \$
Huguette Saucier	Frais du dossier de justice	C1300399	15 547,41 \$
Ville d'Amos	Entraide des pompiers (sept)	C1300400	256,00 \$
Ville d'Amos	Utilisation enfouis. août 2013	C1300400	3 484,87 \$
Agritibi R.H. Inc.	Strap pour faucheuse	C1300401	250,65 \$
Agritibi R.H. Inc.	Changement huile tracteur	C1300401	320,98 \$
Agritibi R.H. Inc.	Achat d'huile à transmission	C1300401	112,45 \$
Agritibi R.H. Inc.	Vitre et miroir pour tracteur	C1300401	928,98 \$
Agritibi R.H. Inc.	Réparation de la faucheuse	C1300401	1 341,48 \$
Marcel Baril Limitée	Achat de calcium liquide	C1300402	12 587,46 \$
Marcel Baril Limitée	Achat de calcium liquide	C1300402	10 395,33 \$
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300403	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Crédit sur prix selon soum.	C1300404	-206,93 \$
Canadian Tire Amos 285	Achat de pneu et installation	C1300404	686,98 \$
Constructo sé@o	Parution site SEAO (ordure)	C1300405	5,81 \$
Céline Doyon	Frais déplacement + repas	C1300406	338,96 \$
Madame Denise Massé Nantel	Ent. 186, ave du Lac sept.	C1300407	60,00 \$
Envirobi	Location & levé de conteneur	C1300408	2 336,30 \$
Ferblanterie L.M. Bertrand	Confection boîte de scrutin	C1300409	217,30 \$
Fontaine Descôteaux, Avocats	Honoraire dossier 904903	C1300410	114,58 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300411	40,00 \$
Gaston Miljours	Fossé chemin de la Pointe	C1300412	321,93 \$
Gaston Miljours	Réparer chemin miner (pluie)	C1300412	206,96 \$
Gaston Miljours	Réparer tuyau chemin Doré	C1300412	206,96 \$
Gaston Miljours	Arbre tombé au chemin Pins	C1300412	45,99 \$
Gyva inc.	Achar d'un tableau liège	C1300413	63,23 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300413	171,68 \$
Gyva inc.	Achat support d'ordinateur	C1300413	57,38 \$
Gyva inc.	Achat support ordinateur	C1300413	28,69 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300413	43,74 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau SI	C1300413	8,70 \$
Gyva inc.	Achat roulettes pour chaises	C1300413	344,93 \$
Gyva inc.	Achat chaise Nicole+Gérard	C1300413	1 073,87 \$
Gyva inc.	Achat de classeurs latéraux	C1300413	8 266,70 \$
Gérard Sylvain	Centre transb. 14 au 28 sept	C1300414	300,00 \$
Inspections Karl Gagnon	Inspection camion incendie	C1300415	258,69 \$
Mario Lachance	Remboursement de taxe	C1300416	183,01 \$
Municipalité de La Motte	Droit/carrière sablière	C1300417	202,10 \$

Municipalité de La Motte	Droit/carrière sablière	C1300417	5 254,47 \$
Aldée Langlois	Remboursement de taxe	C1300418	428,56 \$
Patrick Larivière	Entretien ch Trembles (40%)	C1300419	280,00 \$
Location Lauzon Amos	Vis pour attelage coupe-herbe	C1300420	2,58 \$
M & M Nord Ouest inc.	Pièce pour camion SI	C1300421	20,68 \$
M & M Nord Ouest inc.	Entretien camion SI	C1300421	11,44 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équipement	C1300422	709,87 \$
Manoir des Rapides	Essence et diésel camion SI	C1300422	241,29 \$
Télébec Mobilité	Service téléavertisseur SI	C1300423	22,99 \$
Gilles Nadeau	Électricité du 180, avenue Lac	C1300424	98,47 \$
Nicole Labrecque	Frais de déplacement	C1300425	56,71 \$
Pavage Abitibi	Asphaltage des entrées chemin	C1300426	9 937,28 \$
Petite Caisse	Frais de poste et d'entretien	C1300427	267,65 \$
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissagwe bonbonne SI	C1300428	12,00 \$
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplissage bonbonne SI	C1300428	52,00 \$
Orizon Mobile	Location & entretien antenne	C1300429	229,95 \$
Orizon Mobile	Ent. antenne Fontbonne	C1300429	56,28 \$
Ministre du Revenu du Québec	Taxes reçues Legault Métal	C1300430	48,67 \$
Les Entreprises Roy et Frères St-Mathieu	Transp. + nivelage du concassé	C1300431	11 680,00 \$
Équipement R.S. Lacroix	Crédit sur câble embrayage	C1300432	-23,62 \$
Équipement R.S. Lacroix	Entretien tondeuse	C1300432	243,56 \$
Sanitri	Collecte commercial août	C1300433	945,95 \$
Sanitri	Contrat collecte août 2013	C1300433	5 740,36 \$
Huguette Saucier	Frais de déplacement	C1300434	118,72 \$
Corporation Sun Média-Sercices Financier	Publicité journaux (SEAO)	C1300435	745,04 \$
Sylvio Ménard	Trappage de castors sept 2013	C1300436	395,05 \$
Les Entreprises Transchargex	Concassé ch Pointe+CRJM	C1300437	787,58 \$
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne CRJM	C1300438	17,25 \$
Vitrierie Pomerleau inc.	Achat de lexan pour tracteur	C1300439	341,42 \$
TOTAL FACTURES DU MOIS			105 596,05 \$
Bell Mobilité Inc.	Fact. mensuelle cellulaire	L1300050	119,60 \$
Hydro-Québec	Frais panneau d'accueil	L1300051	18,89 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage public	L1300051	594,38 \$
Télébec Ltée	Frais téléphonique Biblio sud	L1300052	121,42 \$
Télébec Ltée	Frais pour ligne SI	L1300052	90,36 \$
Télébec Ltée	Frais mensuel CRJM	L1300052	111,41 \$
Télébec Ltée	Frais mensuel bureau mun.	L1300052	388,99 \$
TOTAL PAIEMENT DIRECT			1 445,05 \$
TOTAL DES SALAIRES			13 457,14 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIALE			4 413,82 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRALE			1 831,89 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>			<u>126 743,95 \$</u>

224-10-2013

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-LEE INKEL « PROGRAMME EMPLOI QUÉBEC

5. Embauche de madame Marie-Lee Inkel « programme emploi Québec ».

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a formulée une demande d'aide financière au centre local d'emploi d'Amos pour un poste d'agent (e) aux loisirs;

ATTENDU QUE la demande a été accepter par emploi Québec dans le volet ``expérience de travail`` avec une subvention de dix dollars et vingt cinq

(10.25\$/heure, trente (30) heures/semaine et pour une durée de vingt (20) semaines;

ATTENDU QUE madame Marie Lee Inkel est admissible pour le volet ``expérience de travail`` et est disponible pour débiter l'emploi immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller Fernand Béland;

D'ENGAGER madame Marie Lee Inkel , au salaire de quinze (15.00\$)dollars /heure, trente (30) heures/semaine et pour une durée de vingt (20) semaines.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a signé les documents nécessaires et requis à l'accomplissement du programme d'emploi Québec.

SOUMISSION POUR ARMOIRES

225-10-2013

6. Soumission pour armoires.

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés au bureau municipal;

ATTENDU QUE la pertinence d'avoir une armoire au dessus du photocopieur et des tablettes (3);

ATTENDU QUE le Directeur général a demandé une soumission pour ces meubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller David Bolduc;

D'ACCEPTER la soumission de Menuiserie Laverdière, au coût de mille six cents soixante-sept dollars et quatorze cents (1,667.14\$) pour la fabrication d'armoire et tablettes pour le bureau municipal.

AUTORISATION DE SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER DU CAMPING

226-10-2013

7. Autorisation de signer au nom de la municipalité pour l'ouverture du dossier du camping.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac doit se conformer aux exigences reliées à l'exploitation d'un terrain de camping;

ATTENDU QUE l'inscription au registre de Camping Québec nécessite des autorisations légales pour procéder dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par monsieur le conseiller David Bolduc;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du dossier avec camping Québec.

8. Commission des lésions professionnelles.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin remet une copie de la décision de la commission des lésions professionnelles (CLP) et informe le conseil sur la confidentialité de la décision.

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Période de questions

Les sujets suivants sont discutés en rapport avec l'ordre du jour seulement;

- Factures de réparation du tracteur
- Factures de réparation de la faucheuse

La Mairesse a répondu aux questions des citoyens

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

227-10-2013

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller David Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 25.

Huguette Saucier
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 octobre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Huguette Saucier, messieurs et madame les conseillers(ères) Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Assermentation des nouveaux élus
2. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2013
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 1 octobre 2013
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Soumission pour le contrat de la cueillette des ordures
8. Achats des pompiers
9. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
10. Période de questions réservée à l'assistance
11. Clôture et levée de l'assemblée

ASSERMENTATION DES ÉLUS

1. Assermentation des élus

Le président d'élection assereunte les conseillers nouvellement élus, soit : madame Isabelle Clément-Pépin, monsieur Patrick Béland, monsieur Daniel Dubuc, monsieur Rémi Pelletier et monsieur Aldée Langlois.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM, PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SESSION

2. Vérification du quorum, prière et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse Huguette Saucier, ouvre la réunion en récitant la prière d'usage. La réunion débute à 19 h 30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

228-10-2013

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

229-10-2013

4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, et résolu majoritairement par les élus présent à la réunion d'adopter le procès verbal de la session régulière du 10 septembre 2013.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2013

230-10-2013

5. Adoption du procès-verbal du 1 octobre.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par madame la mairesse, Huguette Saucier et résolu majoritairement par les élus présent à la réunion d'adopter le procès verbal de la session spéciale du 1 octobre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉ À L'ASSISTANCE

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés

- Le pavage de l'entrée du Chemin Vautrin
- L'embauche de madame Marie Lee Inkel

La Mairesse a répondu aux questions des citoyens

SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE CUEILLETTE DES ORDURES

231-10-2013

7. Soumission pour le contrat de cueillette des ordures.

ATTENDU QUE la municipalité a émis sur SEAO la soumission pour la cueillette des matières, le transport, la disposition et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et putréceptibles pour trois ans avec deux années d'option et que deux entrepreneurs ont manifesté de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Entrepreneurs	Prix total pour trois ans
Sanimos inc.	252,449.60\$
Sanitri inc.	289,968.37\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat comme le stipule l'appel d'offres présenté sur SEAO pour la cueillette des matières, le transport, la disposition et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et putréceptibles pour les trois prochaines années soit de 2014, 2015 et 2016 à Sanimos inc. au montant de 252,449.60\$. Les deux années d'option seront déterminées selon l'appréciation du conseil douze mois avant l'échéance de la troisième année et cela une année à la fois, tel que décrit dans l'appel d'offres

ACHAT DES POMPIERS

232-10-2013

8. Achat des pompiers.

ATTENDU QUE les pompiers avaient demandés de mettre au budget 2013, l'achat d'un évacuateur de fumé portatif au montant de 5,000.00\$ pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACHETER un évacuateur de fumé pour le service incendie au montant de 3,145.72\$ auprès de l'entreprise Aéro-feu

VARIA;

9. Varia :

1.1 Avis de vacance du poste de conseiller # 3

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que suite à la fermeture des mises en candidature du 4 octobre 2013, que le poste de conseiller # 3 est vacant et qu'il procèdera selon l'article .276 du LERM mentionne que le président d'élection doit recommencer les procédures de l'élection.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSITANCE

10. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés

- La cueillette des ordures
- Manuel pour les nouveaux élus
- Code municipal
- Peinture et débosselage du camion de service

La Mairesse a répondu aux questions des citoyens

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

233-10-2013

11. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement : de clore l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 05.

Huguette Saucier
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 novembre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs et madame les conseillers(ère) Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 octobre 2013
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Rapport du Maire
8. Résolution pour les mandats à la firme Bigué associés
9. Autorisation de l'aide financière pour l'activité du 24 novembre 2013
10. Calendrier de cueillette des ordures pour l'année 2014
11. Réparation du camion de la Municipalité
12. Réparation du mur et de la porte du complexe récréatif Jacques Massé
13. Dérogations mineures de monsieur Fernand Fortier
14. Dérogation mineure de monsieur Gilbert Bélanger
15. Dérogation de Me Annie Simard pour et au nom de monsieur Benjamin St-Arnaud
16. Soumission pour travaux électrique :
 - 16. A Travaux pour caserne
 - 16.B Travaux pour centre de transbordement
 - 16.C Chemin des Merisiers et chemin des Peupliers
17. Nomination d'un promoteur
18. Autorisations pour signature des effets bancaires de la Municipalité
19. Demande du club de l'Âge D'Or de Preissac
20. Autorisation pour fermer le dossier avec Lamothe Transport, division Sintra
21. Réparation du ponceau au chemin de la Pointe (soumissions)

22. Rencontre pour entente avec les pompiers de Ste-Gertrude
23. Autorisation de demander un permis de boisson lors de la réunion de famille qui aura lieu au Complexe récréatif Jacques Massé le 1er janvier 2014
24. Envoi d'une lettre enregistrée pour le déplacement du Journal Alliance de Preissac
25. Nomination d'un représentant au CCF (comité consultatif forêt)
26. Fourniture des élus
27. Imprimantes pour bureau (inspecteur-réception)
28. Plan d'action et développement

29. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____

30. Période de questions réservée à l'assistance
31. Clôture et levée de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE

1. Mot de bienvenue

Le Maire souhaite bienvenu aux citoyens présents.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

2. Vérification du quorum et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

234-11-2013

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2013

235-11-2013

4. Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès verbal de la session régulière du 8 octobre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

COMPTE À PAYER

236-11-2013

6. Compte à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire, Stephan Lavoie et monsieur le conseiller Patrick Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement, que les comptes à payer soient payés et acceptés, tel que décrit ci-dessous.

NOMS	DESCRIPTION	#CHÈQUE	MONTANT
Clémence Audet	Entretien 6, rue des Rapides	C1300440	192,27 \$
Desjardins sécurité financière	Ass. groupe de sept-oct 2013	C1300441	753,36 \$
Mario Lachance & Benoît Lachance	Remboursement des taxe mun.	C1300442	183,01 \$
Aldée Langlois & Marielle Lacasse	Remboursement des taxe	C1300443	428,56 \$
Manoir des Rapides	1000 timbres-avis électeurs	C1300444	724,34 \$
Ministre des Finances	Redevances juillet-août-sept.	C1300445	8 814,59 \$
Ville d'Amos	Util.enfouissement sept 2013	C1300446	3 091,84 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêt-emprunt 2ième vers.	C1300447	6 118,13 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat mat. garde-robe mun.	C1300448	173,09 \$
Les Matériaux 3 + 2 Ltée	Achat mat. entretien bâtiment	C1300448	32,25 \$
Agritibi R.H. Inc.	Crédit de l'huile de transmis.	C1300449	-134,08 \$
Agritibi R.H. Inc.	Réparation de la faucheuse	C1300449	77,15 \$
Agritibi R.H. Inc.	Réparation du tracteur	C1300449	5 997,26 \$
Clémence Audet	Entretien + grand ménage oct.	C1300450	460,00 \$
Aréo-Feu	Achat de ventilateur SI	C1300451	3 145,72 \$
B.C. Sports et fils inc.	Frais transp.télescope tour	C1300452	80,48 \$
M. Jacques Beaudoin et Michelle Demers	Remboursement de taxe payée	C1300453	433,06 \$
Biblio-sud de Preissac	Remboursement de subvention	C1300454	250,20 \$
Boivin et Gauvin inc.	Entretien de matériel SI	C1300455	187,64 \$
Bertrand Bolduc	Participation CCU	C1300456	40,00 \$
Me Chantal Boyer	Frais de notaire N/D 1102-6	C1300457	2 541,56 \$
Me Chantal Boyer	Frais sur opinion légale	C1300457	3 659,63 \$
Cablevision	Câble internet Biblio sud	C1300458	62,03 \$
Canadian Tire Amos 285	Essui-main pour garage	C1300459	23,75 \$
C.A.U.A.T.	Répartition incendie 2014	C1300460	658,72 \$
Céline Doyon	Frais de déplacement	C1300461	145,75 \$
Céline Poulin	Remboursement de taxe payé	C1300462	373,71 \$
Madame Denise Massé Nantel	Entr. 186, ave du lac octobre	C1300463	60,00 \$
Desjardins sécurité financière	Assurance groupe de nov.2013	C1300464	1 056,54 \$
Madeleine Dion	Remboursement trop payé	C1300465	590,20 \$
Jean-Jacques Dupuis	Participation CCU	C1300466	40,00 \$
Dépanneur 4 saisons enr.	Essence et huile camion SI	C1300467	18,50 \$
Elcom Radio	Pièce appareil respiratoire SI	C1300468	82,09 \$
Envirobi	Location & levée conteners	C1300469	1 503,88 \$
Envirobi	Location et levée de conteners	C1300469	2 055,19 \$
Plomberie les Eskers Inc.	Entretien réseau d'aqueduc	C1300470	172,46 \$
Les Éditions Juridiques FD	Matériel pour élection 2013	C1300471	365,16 \$
Resto-Bar Flamingo	Repas pour élection 2013	C1300472	282,42 \$
Fédération québécoise des municipalités	Frais transport pour pièces	C1300473	10,85 \$

Françoise Raby	Participation CCU	C1300474	40,00 \$
Fonds de solidarité FTQ	Régime de retraite FTQ	C1300475	40,00 \$
Gaston Miljours	Sortir tracteur municipalité	C1300476	91,98 \$
Gaston Miljours	Faire virée chemin Merisiers	C1300476	459,90 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Entretien de chemin octobre 13	C1300477	7 167,40 \$
Les Entreprises Marco Genesse	Nivelage de octobre 2013	C1300477	4 962,23 \$
Gilles Prévost	Remb. essence camion SI	C1300478	152,00 \$
Gyva inc.	Enveloppes cartes rappel élect	C1300479	85,06 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300479	79,35 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300479	0,79 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300479	64,29 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300479	115,22 \$
Gyva inc.	Achat d'un bureau Gérard	C1300479	1 803,96 \$
Gyva inc.	Achat d'un classeur latéral	C1300479	4 133,35 \$
Gyva inc.	Fourniture de bureau	C1300479	73,47 \$
Gérard Sylvain	Centre transb. 5 au 26 oct.	C1300480	400,00 \$
Detekta solutions / 2547-0956 Québec inc	Contrat annuel ent. S.I. (2/2)	C1300481	648,17 \$
Detekta solutions / 2547-0956 Québec inc	Contrat annuel CRJM (2/2)	C1300481	975,22 \$
Karine Lachance et David Bolduc	Remboursement de taxe payé	C1300482	355,47 \$
Yvan Lachance	Faris déplac. cours sécurité	C1300483	15,90 \$
Municipalité de La Motte	Réaménagement pente banc	C1300484	1 380,00 \$
Aurélien Langlois	Participation au CCU	C1300485	40,00 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Récupération de peinture	C1300486	21,66 \$
Lumen Division Sonepar Canada Inc..	Achat de tester détecteur fumé	C1300487	53,35 \$
Manoir des Rapides	Achat de diésel camion SI	C1300488	155,02 \$
Manoir des Rapides	Essence camion & équip.	C1300488	565,97 \$
Manoir des Rapides	Essence et diésel camion SI	C1300488	253,01 \$
Manoir des Rapides	Frais de repas pour élection	C1300488	38,34 \$
Petite Caisse	Frais payés en argent	C1300489	380,40 \$
Benoît Plourde et France Daoust	Remboursement taxe payée	C1300490	3 000,00 \$
Pompiers Volontaires d'Amos	Remplir bonbonnes SI	C1300491	30,00 \$
Premier Tech Environnement	Contrat annuel ecoflo 186, ave	C1300492	100,03 \$
Premier Tech Environnement	Ent. annuel écoflo 6, Rapides	C1300492	100,03 \$
Gérard Pétrin	Frais de déplacement sept.2013	C1300493	92,01 \$
Orizon Mobile	Entretien antenne Fontbonne	C1300494	455,30 \$
Orizon Mobile	Achat batterie AAA SI	C1300494	8,05 \$
Orizon Mobile	Location d'antenne nov.	C1300494	229,95 \$
Raymond Descarreaux et Claire Desrochers	Remboursement taxe payée	C1300495	313,80 \$
Ministre du Revenu du Québec	Taxe reçues de Legault Métal	C1300496	39,17 \$
Le Routier 117	Diésel pour camion SI	C1300497	83,09 \$
Réusitech inc.	Entretien véhicule SI	C1300498	1 436,90 \$
Sanitri	Cueillette commercial sept.	C1300499	900,83 \$
Sanitri	Contrat collecte sept. 2013	C1300499	5 740,36 \$
Secouriste Abitibi-Témiscamingue inc.	Secouriste milieu de travail	C1300500	148,32 \$
Serrurier Deschênes enr.	Achat cadenas, clés, serrure	C1300501	632,13 \$
SPI Sécurité inc	Matériel pour trousse secour.	C1300502	29,89 \$
Les Stores du Nord	Achat de stores bureau mun.	C1300503	1 211,16 \$
Sylvio Ménard	Trappage de castors octobre	C1300504	292,80 \$
Garage Tardif Ltée	Changement d'huile camion	C1300505	119,77 \$
Télédistribution Amos inc.	Location d'antenne CRJM	C1300506	17,25 \$

TOTAL FACTURES DU MOIS

84 283,66 \$

Bell Mobilité Inc.	Frais mensuel pour cellulaires	L1300053	139,97 \$
Hydro-Québec	Frais complexe récréatif JM	L1300054	215,86 \$
Hydro-Québec	Frais bureau municipal	L1300054	544,41 \$
Hydro-Québec	Frais mensuel parc Tancrede	L1300054	26,94 \$

Hydro-Québec	Frais bâtiment 707, ave Lac	L1300054	37,68 \$
Hydro-Québec	Frais éclairage publique	L1300054	575,20 \$
Hydro-Québec	Frais bilio & caserne sud	L1300054	295,95 \$
Hydro-Québec	Frais pour bâtiment journal	L1300054	124,91 \$
Hydro-Québec	Frais garage 707 ave Lac	L1300054	161,91 \$
Télébec Ltée	Frais pour CRJM	L1300055	111,20 \$
Télébec Ltée	Frais bureau municipal	L1300055	380,99 \$
Télébec Ltée	Frais Biblio sud	L1300055	121,35 \$
Télébec Ltée	Système de communication SI	L1300055	90,36 \$
TOTAL PAIEMENT DIRECT			2 826,73 \$
TOTAL DES SALAIRES			14 189,15 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIAL			4 638,11 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRAL			1 945,08 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>			<u>107 882,73 \$</u>

RAPPORT DU MAIRE

7. Rapport du maire

Le Maire fait la lecture de son rapport tel que prescrit par le code municipal (Art. 955).

AUTORISATION POUR LES MANDATS À LA FIRME BIGUÉ, AVOCATS

237-11-2013

8. Autorisation pour les mandats à la firme Bigué, Avocats.

Le conseiller, monsieur Patrick Béland se retire de la salle du conseil.

ATTENDU QUE Me Chantal Boyer, procureur de la Municipalité c'est désistée pour des raisons personnelles dans un dossier # 464128 08 1202 avec la commission des lésions professionnelles;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a trouvé un procureur le 3 octobre 2013 pour défendre la municipalité de Preissac dans le dossier ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac désire faire des changements législatifs dans la régie interne, administratifs et pour le décorum des réunions, ainsi qu'une mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des Élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER en date du 3 octobre 2013 (début du mandat) la Firme Bigue avocats pour représenter la municipalité de Preissac dans le dossier # 464128 08 1202 qui est devant la commission des lésions professionnelles.

DE MANDATER la firme Bigué, avocat pour préparer le code d'éthique et de déontologie des Élus, le règlement sur la procédure des réunions et de gestion interne des documents administratifs.

AUTORISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DU 24 NOVEMBRE 2013

238-11-2013

9. Autorisation de l'aide financière pour l'activité du 24 novembre 2013

ATTENDU QUE l'agente des loisirs, madame Marie-Lee Inkel a préparé une journée d'activité sociale pour le 24 novembre 2013 avec des jeux gonflables, bingo, etc., et que la location pour ces équipements nécessite un budget de 1,400.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de payer une somme de 1,400.00\$ pour l'organisation d'une activité sociale par l'agente des loisirs, madame Marie-Lee Inkel, le 24 novembre 2014.

CALENDRIER DE CUEILLETES DES ORDURES POUR L'ANNÉE 2014

239-11-2013

10. Calendrier de cueillette des ordures pour l'année 2014

ATTENDU QUE le conseil municipal a renouvelé le contrat pour les cueillettes des ordures et que le transporteur est une compagnie différente de l'année 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal fait imprimer le calendrier des cueillettes des ordures annuellement;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont offert leur service en soumettant leur prix suivant :

- Imprimerie Bigot 475.00\$ avec taxes applicables (546.14\$)
- Imprimerie Harricana 490.00\$ sans taxe applicables (563.38\$)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris la décision de retenir la proposition d'Imprimerie Harricana étant donné le minime écart;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

DE RETENIR Imprimerie Harricana pour l'impression du calendrier de cueillette des ordures 2014 pour un montant de 563.38\$.

RÉPARATION DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

240-11-2013

11. Réparation du camion de la Municipalité

ATTENDU QU'il serait opportun de faire une évaluation des réparations à faire sur le camion de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par la conseillère madame Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement

D'AUTORISER le responsable des travaux publics à demander des prix pour la réparation du camion

RÉPARATION DU MUR ET DE LA PORTE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ

241-11-2013

12. Réparation du mur et de la porte du complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE le dossier de réparation de l'aréna est en évolution;

ATTENDU QU'il serait opportun de nommer un conseiller responsable de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Patrick Béland, conseiller responsable du dossier de réparation de l'aréna.

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR FERNAND FORTIER

242-11-2013

13. Dérogation mineure de monsieur Fernand Fortier.

ATTENDU QU'en date du 18 septembre 2013, Monsieur Fernand Fortier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 90-92 relativement à un immeuble situé sur l'avenue du Lac à Preissac sur les lots partis et 14A-Partie, rang 8, canton de Preissac, soit le lot 4 592 101, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la création de deux lots dont les superficies seraient de 3696 et 3967 mètres carrés plutôt que 4000 mètres carrés en contravention avec l'article 3.4 du règlement de lotissement N° 90-92 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le projet de lotissement initial de Monsieur Fortier présenté avant la réforme cadastrale était conforme à la réglementation municipale, mais que le dépôt du nouveau cadastre a fait en sorte de réduire la superficie de ces deux (2) lots projetés à moins de 4000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la création de ces deux (2) lots ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la dérogation mineure de monsieur Fernand Fortier.

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GILBERT BÉLANGER

243-11-2013

14. Dérogation mineure de monsieur Gilbert Bélanger.

ATTENDU QU'en date du 23 octobre 2013, Monsieur Gilbert Bélanger a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 concernant un immeuble situé au 11, chemin des Pins à Preissac, sur le lot 87, rang A, canton de La Pause;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation consiste à régulariser l'empiètement de la résidence et du garage qui empiètent de six (6) mètres dans la bande de protection riveraine, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage N° 89-90 de la municipalité;

ATTENDU QU'une remise, un abri à bois ainsi qu'une boîte de camion qui empiètent également dans la bande riveraine seront enlevées;

ATTENDU QUE la configuration du terrain à cet endroit ne laisse pas beaucoup de latitude pour corriger la situation;

ATTENDU QU'un permis municipal a même été délivré pour l'un de ces empiètements;

ATTENDU QU'aucun préjudice n'est causé aux propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de monsieur Gilbert Bélanger.

244-11-2013

15. Dérogation mineure de Me Annie Simard pour et au nom de monsieur Benjamin St-Arnaud.

ATTENDU QU'en date du 16 octobre 2013, Me Annie Simard pour et au nom de Mme Andrée- Anne Bertrand et M Benjamin St-Arnaud a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92, relativement à une propriété sise au 38, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 907, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser la hauteur d'un garage qui serait plus haut que la hauteur de la résidence, la distance entre les remises qui sont inférieures à deux (2) mètres et le nombre de celles-ci (4) qui est supérieur à trois (3), en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité;

ATTENDU QUE trois (3) de ces remises sont reliées entre elles et que par conséquent on peut considérer qu'il n'y a en fait que deux (2) remises et donc pas de dépassement en nombre de bâtiments secondaires;

ATTENDU QUE bien que la hauteur du garage semble effectivement plus élevée que la résidence même si l'arpenteur-géomètre ne nous a pas donné cette hauteur, les photos présentées au dossier nous portent à croire que cette différence est minime et a peu d'impact visuel;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne serait causé aux propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure de Me Annie Simard pour et au nom de monsieur Benjamin St-Arnaud.

SOUSSION POUR TRAVAUX ÉLECTRIQUE

245-11-2013

16.a) Travaux pour caserne.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de Magny électrique pour les réparations des lumières de caserne du 6, rue des Rapides au montant 590.00\$ plus taxes, matériels et installation inclus (678.36\$)

246-11-2013

16.b) travaux pour centre de transbordement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de Magny électrique pour la fourniture d'un fils électrique de type BX souterrain de 250 pieds et le branchement aux deux extrémités pour la somme de (446.40\$).

247-11-2013

16.c) Chemin des Merisiers et chemin des Peupliers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACHETER deux lampadaires de type LED 90 W pour les intersections au Chemin des Merisiers et au Chemin des Peupliers au coût de 680.00\$ chacun, plus les taxes applicables.

NOMINATION D'UN PROMAIRE

248-11-2013

17. Nomination d'un Promaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin au titre de Promaire pour la municipalité de Preissac.

AUTORISATION POUR SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

249-11-2013

18. Autorisation pour signatures des effets bancaires de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie, le Promaire, madame Isabelle Clément-Pépin, le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque soit les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité.

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

Demandé l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un Élu et d'un Fonctionnaire doivent toujours paraître.

DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PREISSAC

250-11-2013

19. Demande du Club de l'Âge d'Or de Preissac.

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Preissac demande l'autorisation d'un permis de boisson lors de ses activités du 14 décembre 2013, 12 février 2014 et du 5 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER qu'est émis, par la Société des loteries et courses du Québec au Club de l'âge d'or de Preissac, un permis de boisson pour leurs activités du 14 décembre 2013, du 12 février 2014 et du 5 avril 2014.

AUTORISATION POUR FERMER LE DOSSIER AVEC LAMOTHE, DIVISION SINTRA.

251-11-2013

20. Autorisation pour fermer le dossier avec Lamothe, division Sintra.

ATTENDU QUE le conseil par sa résolution # 223-10-2013 demandait de refacturer la somme payée pour les redevances à la municipalité de La Motte pour montant de 5,254.47 \$

ATTENDU QUE dans sa proposition du 31 mai 2013, la compagnie Lamothe, division Sintra, avait bien précisé que les redevances étaient absorbées par la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution # 223-10-2013, en abrogeant la section suivante: et que le compte de la municipalité de La Motte soit refacturé à la compagnie Lamothe, division Sintra inc. étant donné que les frais des redevances selon la municipalité de Preissac, compris dans l'appel d'offres donné à cette dernière.

RÉPARATION DU PONCEAU AU CHEMIN DE LA POINTE (SOUMISSIONS)

252-11-2013

21. Réparation du ponceau au chemin de la Pointe (soumissions)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller monsieur Aldée Langlois responsable du dossier ``réparation du ponceau dans le Chemin de la Pointe``

DE REMETTRE l'acceptation de la soumission à une prochaine rencontre.

RENCONTRE POUR ENTENTE AVEC LES POMPIERS DE STE-GERTRUDE

253-11-2013

22. Rencontre pour entente avec les pompiers de Ste-Gertrude.

ATTENDU QUE l'entente quinquennale (2009-2013) de service incendie avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville est à échéance le 15 décembre 2013 et qu'une rencontre avec des représentants de Preissac et de Sainte-Gertrude-Manneville serait la prochaine étape pour renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement:

DE MANDATER le conseiller, monsieur le conseiller Daniel Dubuc et le directeur général, monsieur Gérard pétrin à participer à une rencontre avec les représentants de Sainte-Gertrude-Manneville pour négocier le renouvellement de l'entente quinquennale (2014-2019).

AUTORISATION DE DEMANDER UN PERMIS DE BOISSON LORS DE LA RÉUNION DE FAMILLE QUI AURA LIEU AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ LE 1^{ER} JANVIER 2014

254-11-2013

23. Autorisation de demander un permis de boisson lors de la réunion de famille qui aura lieu au complexe récréatif Jacques Massé le 1^{er} janvier 2014.

ATTENDU QUE madame Sylvie Gagné nous adresse une demande de location de la salle du Complexe récréatif Jacques Massé pour un rassemblement familial le 1 janvier 2014;

ATTENDU QUE cette demande requiert également l'autorisation du propriétaire des lieux afin de présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Sylvie Gagné à utiliser la salle du Complexe récréatif Jacques Massé le 1 janvier 2014 selon les conditions prévues à la Politique de location de cette salle de la municipalité de Preissac;

D'AUTORISER la demande d'un permis de réunion auprès de la RACJ visant à servir gratuitement des boissons alcooliques ou permettre la consommation de boissons alcooliques apportées par les participants à l'évènement lors de cette rencontre familiale.

ENVOI D'UNE LETTRE ENREGISTRÉE POUR LE DÉPLACEMENT DU JOURNAL ALLIANCE DE PREISSAC

255-11-2013

24. Envoi d'une lettre enregistrée pour le déplacement du Journal Alliance de Preissac.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac à déjà aviser le locataire du 707, avenue du Lac et que local sera disponible à partir du 1er décembre 2013;

ATTENDU QUE la municipalité veut que le bâtiment du 180 avenue du Lac soit libéré le plus tôt possible;

ATTENDU QUE la procédure dans une situation de ce genre, est d'envoyé une lettre enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

D'ENVOYER une lettre enregistrée au responsable du journal l'alliance et de les avisés de libérer les lieux pour le 1er décembre 2013.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CCF (COMITÉ CONSULTATIF FORÊT

256-11-2013

25. Nomination d'un représentant au comité CCF (Comité consultatif Forêt).

ATTENDU QUE pour siéger au comité consultatif forêt de la MRC Abitibi il faut être nommé par résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement:

DE NOMMER le conseiller, monsieur Aldée Langlois pour représenter la municipalité de Preissac au comité consultatif forêt de la MRC Abitibi.

FOURNITURES POUR LES ÉLUS

26. Fournitures pour les élus

Le sujet sera discuté à une prochaine rencontre

IMPRIMANTES POUR BUREAU (INSPECTEUR ET RÉCEPTION)

27. Imprimante pour bureau (inspecteur et réception)

Le sujet sera discuté à une prochaine rencontre.

PLAN D'ACTION ET DÉVELOPPEMENT

257-11-2013

28. Plan d'action et développement.

ATTENDU QUE le maire, monsieur Stephan Lavoie veut présenter un plan d'action et de développement qui fixera les objectifs et attentes des citoyens de Preissac pour les quatre prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire monsieur Stephan Lavoie à faire les démarches (rencontre, publipostage, travail avec les employés de la municipalité et des partenaires comme le CLD) nécessaires pour l'élaboration du plan d'action et développement.

29. VARIA;

29. Varia :

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSITANCE

30. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés;

- Journal l'Alliance
- Signalisation dans la cote Larochelle
- Aréna (assurance, travaux, etc.)
- Lumières de rue

- Déneigement

Le Maire a répondu aux questions des citoyens

258-11-2013

31. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, et résolu unanimement :

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 25.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 19 novembre 2013 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Rémi Pelletier, et Aldée Langlois.

Le conseiller absent est monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation de la soumission pour la réparation du ponceau au Chemin de la Pointe
4. Achat des fournitures pour les Élus
5. Achat d'imprimantes (réception et inspecteur)
6. Accord pour la rencontre préparatoire avec madame Micheline Potvin
7. Autorisation pour inscription à des cours obligatoires en administration municipal pour les Élus
8. Prix pour repas du 24 novembre par le Cercle des fermières de Preissac (lettre déposée)
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

259-11-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DU PONCEAU AU CHEMIN DE LA POINTE

260-11-2013

3. Approbation de la soumission pour la réparation du ponceau au chemin de la Pointe.

ATTENDU QUE la municipalité compte réaliser des travaux de réparation d'un ponceau qui est partie à la suite des pluies diluviennes du premier novembre 2013;

ATTENDU QUE la location d'équipements lourds se fait à un taux/horaire et qu'il est difficile d'évaluer le temps requis pour exécuter un travail quelconque;

ATTENDU QUE la municipalité aime mieux contrôler les coûts et savoir exactement l'ampleur des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général a invité trois soumissionnaires à fournir des prix pour lesdits travaux et que les trois entrepreneurs ont manifesté leurs intérêts, les résultats sont les suivants;

Fournisseurs	Prix
Entreprise Transchargex	24,064.27 \$
Entreprise Gilbert Sheehy	39,011.00 \$
Construction Lemiro inc.	96,992.91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat de réparation du ponceau du Chemin de la Pointe au montant 24,064.27 \$.

ACHAT DE FOURNITURES POUR LES ÉLUS

261-11-2013

4. Achat de fournitures pour les Élus.

ATTENDU QUE les Élus ont besoin de certaines fournitures pour exécuter pleinement leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACHETER 5 mallettes pour un montant de 212.70 \$ et un portable avec installation pour un montant de 1,564.67 \$.

ACHAT D'IMPRIMANTES (RÉCEPTION ET INSPECTEUR)

262-11-2013

5. Achat d'imprimantes (réception et inspecteur)

Le conseil ajourne pour 5 minutes.

ATTENDU QUE d'avoir dans les bureaux de la réception et de l'inspecteur, une imprimante pour chacun, améliorerait le fonctionnement des opérations administratives.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément=Pépin et résolu unanimement :

D'ACHETER deux imprimantes pour les bureaux de la réception et de l'inspecteur au montant de 756.54 \$ chez CIA informatique d'Amos.

ACCORD POUR LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC MADAME MICHELINE POTVIN

263-11-2013

6. Accord pour la rencontre préparatoire avec madame Micheline Potvin.

ATTENDU QUE le conseil de Preissac souhaite comprendre leurs rôles et responsabilités;

ATTENDU QUE madame Micheline Potvin est qualifiée et disponible à rencontrer le conseil pour une journée de travail le 8 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Micheline Potvin pour l'animation sur le rôle et les responsabilités des Élus au montant 387.44 \$ pour la journée du 8 décembre 2013.

AUTORISATION POUR INSCRIPTION À DES COURS OBLIGATOIRES EN ADMINISTRATION MUNICIPAL POUR LES ÉLUS

264-11-2013

7. Autorisation pour inscription à des cours obligatoires en administration municipal pour les Élus.

ATTENDU QUE les Élus ont l'obligation de participer à une formation reconnue par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE La FQM donne cette formation, ainsi que d'autres formations pertinentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'INSCRIRE les Élus aux formations obligatoires et optionnelles données par la FQM à Barraute en début de l'année 2014.

PRIX POUR LE REPAS DU 24 NOVEMBRE PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES DE PREISSAC (LETTRE DÉPOSÉE)

265-11-2013

8. Prix pour le repas du 24 novembre par le Cercle des Fermières de Preissac (lettre déposée).

ATTENDU QUE la municipalité veut contribuer à l'activité du 24 novembre 2013 de façon concrète en invitant les citoyens de Preissac à un repas familiale gratuit et de demander une contribution volontaire sous forme de don;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

DE PAYER un montant de 700.00\$ aux fermières pour la préparation du repas annuel gratuit avec contribution volontaire pour les citoyens de Preissac, dans le cadre de leur activité de financement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Période de questions

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

266-11-2013

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, et résolu:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 16.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 décembre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs et madame les conseillers(ère) Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Rémi Pelletier.

Les conseillers absent : messieurs Daniel Dubuc et Aldée Langlois

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 novembre 2013
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 novembre 2013
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Compte à payer
8. Présentation de l'animatrice jeunesse
9. M. Stephan Lavoie dépose l'avis de motion pour le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
10. Demande d'aide financière à la sécurité civile
11. Dates des assemblées régulières pour l'année 2014
12. Avis de motion pour le règlement fixant les taux de taxes et tarifs, budget pour l'année 2014
13. M. Stephan Lavoie dépose l'avis de motion pour le règlement des salaires des Élus
14. Liste des comptes à recevoir
15. Soumission pour le bottin téléphonique 2014
16. Autorisation de paiement du bâtiment de pratique pour le service incendie au chemin de la Pointe
17. Soumission de la plomberie Germain Roy et Plomberie Alain Lantagne
18. Travaux et ouverture du complexe récréatif Jacques Massé
19. Nomination de la conseillère, madame Isabelle Clément-Pépin, pour siéger comme substitut à la table des maires
20. Adoption des salaires 2014 et convention de travail des employés
21. Fermeture du bureau du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014
22. Souper de Noël
23. Nomination d'un représentant au CCU

24. Nomination de la conseillère et conseiller, madame Isabelle Clément-Pépin et monsieur Patrick Béland comme représentants pour l'Association Coopérative d'Aqueduc
25. Nomination du conseiller de Preissac, monsieur Daniel Dubuc, comme représentant du comité incendie de la MRC d'Abitibi
26. Soumission pour une ligne de téléphonie
27. Soumission pour la barrure
28. Charte de Tourisme Abitibi-Témiscamingue
29. Achat de masque pour le service incendie

30. Varia :
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____

31. Période de questions réservée à l'assistance
32. Clôture et levée de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE

1. Mot de bienvenue

Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Monsieur le Maire déclare avoir reçu un cadeau à son domicile et explique qu'il veut qu'une lettre soit envoyée à l'expéditeur en lui mentionnant qu'il est content d'avoir eu ce présent et que dorénavant si quelqu'un veut lui faire un don, il doit le faire livrer au bureau de la municipalité et non à son domicile privé. En terminant, le Maire mentionne que ce cadeau sera donné à un organisme de la municipalité.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

2. Vérification du quorum et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. La réunion débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

267-12-2013

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Béland, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant au varia; déneigement du balcon de l'église.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2013

268-12-2013

4. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2013.

Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Béland, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès verbal de la session régulière du 12 novembre 2013 tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2013

269-12-2013

5. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2013.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès verbal de la session régulière du 19 novembre 2013 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- la liste des comptes à payer
- l'ouverture de l'aréna
- heure des réunions régulières

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

COMPTE À PAYER

270-12-2013

7. Compte à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire, Stephan Lavoie et monsieur le conseiller Patrick Béland.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement, que les comptes à payer soient payés et accepté, tel que décrit ci-dessous.

TOTAL DES FACTURES DU MOIS	139 086,55 \$
TOTAL PAIEMENT DIRECT	1 519,92 \$
TOTAL DES SALAIRES	17 747,23 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIALE	5 689,02 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRALE	2 401,86 \$

PRÉSENTATION DE L'ANIMATRICE JEUNESSE

8. Présentation de l'animatrice jeunesse.

Marie-Lee Inkel présente un résumé de ce qui c'est passé lors de l'activité du 24 novembre 2013, de la tenue de consultation du 5 décembre 2013 et des projets en cour comme les activités de bricolage avec les enfants. L'animatrice jeunesse nous explique qu'elle travaille aussi sur le défi 5/30 et sur une programmation pour faire bouger les gens de Preissac.

MONSIEUR STEPHAN LAVOIE DÉPOSE L'AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

9. Monsieur Stephan Lavoie dépose l'avis de motion pour le règlement du code d'éthique et déontologie des élus municipaux

Le Maire Stephan Lavoie dépose un avis de motion pour le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac qui sera déposé à une séance subséquente.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SÉCURITÉ CIVILE

271-12-2013**10. Demande d'aide financière à la sécurité civile.**

ATTENDU QUE des pluies diluviennes sont tombées sur le territoire de la municipalité de Preissac le premier novembre dernier;

ATTENDU QUE des dommages importants se sont produits sur le réseau routier suites à ces événements;

ATTENDU QUE la municipalité gère de façon professionnelle son réseau de routes municipales par un suivi et un entretien rigoureux;

ATTENDU QUE la quantité d'eau tombée, était plus de 40 mm et que le diamètre du ponceau (120 cm) n'est nullement remis en question suite au rapport de monsieur Pierre Dumas ing.;

ATTENDU QUE la municipalité a déboursé les montants suivants :

Fournisseurs	Nature	Montants
Entreprise Transchargex	Réfection du ponceau	24,064.27\$
Pierre Dumas associés	Dimensionnement hydraulique	1,149.75 \$

Entreprise BR	Surplus au contrat de neige	344.92 \$
Municipalité Preissac	Surveillance et administration	3,000.00 \$
Total des coûts	Demande d'aide financière	28,558.94 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement de demandé un aide financière pour à la Sécurité civile du Québec, section de la Direction du rétablissement pour soutenir la municipalité de Preissac dans ce cataclysme.

DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2014

272-12-2013

11. Dates des assemblées régulières pour l'année 2014.

Assemblées du conseil municipal

Année 2014

Au 6, rue des Rapides

À compter de 19h30

14 JANVIER	8 JUILLET
11 FÉVRIER	12 AOÛT
11 MARS	9 SEPTEMBRE
8 AVRIL	14 OCTOBRE
13 MAI	11 NOVEMBRE
10 JUIN	9 DÉCEMBRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement d'adopter les dates et l'heure des assemblées du conseil 2014 telles que spécifiées ci-dessus.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS, BUDGET POUR L'ANNÉE

12. Avis de motion pour le règlement fixant les taux de taxes et tarifs, budget pour l'année 2014.

Le conseiller monsieur Patrick Béland donne avis de motion pour le règlement fixant les taux de taxes et tarifs, ainsi que pour le budget 2014 qui seront déposés le 19 décembre 2013 lors d'une séance spéciale prévue à cette fin.

M. STEPHAN LAVOIE DÉPOSE L'AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DES SALAIRES DES ÉLUS

13. M. Stephan Lavoie dépose l'avis de motion pour le règlement des salaires des Élus.

Le maire monsieur Stephan Lavoie dépose l'avis de motion pour le règlement des salaires des Élus sera déposé dans une séance subséquente.

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

273-12-2013

14. Liste des comptes à recevoir.

Le directeur général monsieur Gérard Pétrin dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité tel que prescrit par le code municipal et recommande de radié le montant de 356.01 \$ du matricule # 8249 77 1321.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement de radier le montant de 356.01 \$ du matricule # 8249 77 1321 des comptes à recevoir de la municipalité.

SOUMISSION POUR BOTTIN TÉLÉPHONIQUE 2014

274-12-2013

15. Soumission pour bottin téléphonique 2014.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement d'octroyer à Imprimerie Harricana pour un montant de 632.37 \$ pour l'impression de 500 bottins téléphonique avec reliure agrafée.

AUTORISATION DE PAIEMENT DU BÂTIMENT DE PRATIQUE POUR LE SERVICE INCENDIE AU CHEMIN DE LA POINTE

275-12-2013

16. Autorisation de paiement du bâtiment de pratique pour le service incendie au chemin de la Pointe.

ATTENDU QUE monsieur Martin Campeau est propriétaire du bâtiment situé au 759, chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE le service d'incendie de Preissac utilise ce bâtiment pour des fins de pratiques et de cours avec la permission du propriétaire;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera éventuellement détruit par les flammes;

ATTENDU QUE le service d'incendie souhaite garder ce bâtiment aux fins de pratiques et de cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant forfaitaire annuel de 500.00\$ à M. Martin Campeau pour que la municipalité puisse utiliser le bâtiment de celui-ci aux fins de pratiques et de cours du service d'incendie de Preissac.

SOUSSION DE LA PLOMBERIE GERMAIN ROY ET PLOMBERIE ALAIN LANTGNE

276-12-2013

17. Soumission de la Plomberie Germain Roy et Plomberie Alain Lantagne.

ATTENDU QUE des travaux pour déboucher le drain au 186 avenue du Lac sont nécessaires et qu'il faudrait l'intervention d'un Plombier;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard pétrin a demandé à deux plombiers pour savoir les coûts du service avec caméra/taux/horaire/homme/km et que les prix les moins dispendieux sont avec l'entreprise Plomberie Germain Roy d'Amos

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat à Plomberie Germain Roy pour le débouchage du drain de la caserne du secteur Tancred pour 100.00 \$/heure pour la caméra, 80.00 \$/plombier. 80\$/KM et de 100.00 \$/heure pour le nettoyeur d'égout.

TRAVAUX ET OUVERTURE DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ

277-12-2013

18. Travaux et ouverture du complexe récréatif Jacques Massé.

ATTENDU QUE des travaux seront réalisés au début de janvier 2014;

ATTENDU QUE pendant cette période de travaux, il faudra restreindre l'accès à la glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ENVOYER un publipostage pour informer les utilisateurs de l'aréna sur le déroulement des travaux et l'accès à la glace de l'aréna.

**NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE, MADAME ISABELLE CLÉMENT-PÉPIN,
POUR SIÉGER COMME SUBSTITUT À LA TABLE DES MAIRES**

278-12-2013

19. Nomination de la conseillère madame Isabelle Clément-Pépin, pour siéger comme substitut à la table des Maires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin pour siéger comme substitut à la Table des Maires.

ADOPTION DES SALAIRES 2014 ET CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

279-12-2013

20. Adoption des salaires 2014 et convention de travail des employés.

ATTENDU QUE les employés de la municipalité de Preissac avaient la même convention de travail depuis janvier 2009 et qu'une mise à jour était attendue de la part de ces derniers;

ATTENDU QUE pour la préparation budgétaire est l'occasion de fixer les salaires pour la prochaine année;

ATTENDU QU'une entente est intervenue lors de la dernière session de travail, tant sur la convention de travail que sur les demandes salariales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire monsieur Stephan Lavoie et le directeur général monsieur Gérard Pétrin, pour signer la convention de travail des employés de la municipalité de Preissac et tous autres documents relatifs aux ententes convenues lors de la session de travail du 3 décembre 2013.

FERMETURE DU BUREAU DU 23 DÉCEMBRE 2013 AU 5 JANVIER 2014

280-12-2013

21. Fermeture du bureau du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

ATTENDU QUE pendant la période des fêtes les services administratifs sont peu sollicités au bureau municipal pour la période du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne voit aucune contrainte à fermer le bureau municipal pour ladite période;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

DE FERMER le bureau municipal du lundi 23 décembre 2013 à 17 h au 5 janvier 2014 inclusivement.

SOUPER DE NOËL

281-12-2013

22. Souper de Noël.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DÉFRAYER les coûts du repas de Noël pour les employés, les conjoints de ceux-ci, les élus, ainsi que les conjoints de ceux-ci, pour un montant maximal de 35.00 \$ par participant.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CCU

282-12-2013

23. Nomination d'un représentant au CCU.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NOMMER le maire monsieur Stephan Lavoie comme représentant au comité d'urbanisme de la municipalité de Preissac.

NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLER, MADAME ISABELLE CLÉMENT-PÉPIN ET MONSIEUR PATRICK BÉLAND COMME REPRÉSENTANTS POUR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC

283-12-2013

24. Nomination de la conseillère et conseiller, madame Isabelle Clément-Pépin et monsieur Patrick Béland comme représentants pour l'Association coopérative d'aqueduc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par le maire monsieur Stephan Lavoie et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère, madame Isabelle Clément-Pépin et le conseiller, monsieur Patrick Béland comme représentants pour l'Association coopérative d'aqueduc.

NOMINATION DU CONSEILLER DE PREISSAC, MONSIEUR DANIEL DUBUC, COMME REPRÉSENTANT DU COMITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ABITIBI

284-12-2013

25. Nomination du conseiller de Preissac, monsieur Daniel Dubuc, comme représentant du comité incendie de la MRC d'Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Daniel Dubuc comme représentant du comité incendie de la MRC Abitibi.

SOUSSION POUR UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE

285-12-2013

26. Soumission pour une ligne téléphonique.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, et résolu unanimement :

DE FAIRE INSTALLER une ligne de téléphone supplémentaire dans l'ancien bureau de Madame Labrecque au coût de 426.56 \$ (téléphone et installation incluse) par l'entreprise Horizon mobile.

SOUSSION POUR LA BARRURE

286-12-2013

27. Soumission pour la barrure.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Patrick Béland appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACHETER une barrure sur les portes pliantes devant les panneaux électriques dans la salle du conseil, pour restreindre l'accès aux personnels autorisés seulement, au coût de 137.97 \$ de chez la ferblanterie Bertrand.

CHARTE DE TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

287-12-2013

28. Charte de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE la culture est l'une des principales sources mobilisatrices d'une communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des arts et de la culture dans son milieu de vie ainsi que la bonification des activités de tourisme culturel contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le bassin d'artistes en région est une grande qualité et regorge de créativité;

CONSIDÉRANT QU'un milieu plus fleuri et accueillant favorise le bien-être et la rétention des gens de notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE l'indice du bonheur d'une population passe aussi par l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la visibilité de la région à travers les médias en misant sur l'effervescence culturelle contribue au renforcement positif des perceptions vis-à-vis l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de fierté et l'attachement des résidentes et résidents à leur milieu de vie participent à l'attractivité de la main-d'œuvre, des émigrants et l'augmentation de l'achalandage touristique d'une destination;

CONSIDÉRANT QUE la présence accrue de la cuisine régionale dans les restaurants de l'Abitibi-Témiscamingue stimule l'économie, la connaissance des producteurs sur le territoire et le développement durable;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Isabelle Clément-Pépin, appuyé par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier que les membres du conseil municipal de Preissac s'engagent à orienter le développement de la municipalité de Preissac en lien avec CULTURAT et réaliser certaines actions en ce sens.

ACHAT DE MASQUE POUR LE SERVICE INCENDIE

288-12-2013

29. Achat de masque pour le service incendie.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACHETER deux masques respiratoires pour le service d'incendie au coût de 1,062.37 \$ chez Boivin et Boivin.

VARIA;

30.Varia :

289-12-2013

Nettoyage du balcon de l'église.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

DE FOURNIR le service de déneigement du balcon de l'église pour la période des Fêtes avec notre employé municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSITANCE

31. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

290-12-2013

32. Clôture et levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, et résolu unanimement :

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 05.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 décembre 2013 à compter de 18 h 15 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Rémi Pelletier.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus étant tous présents, ils renoncent, à l'avis de convocation (art. CM 157).

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour signer les documents relatifs à l'entente dans le dossier # CLP 464128 08 1202
4. Période de questions traitant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 18 h 15.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

291-12-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

RÉSOLUTION POUR SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTENTE DANS LE DOSSIER # CLP 464128 08 1202

292-12-2013

3. Résolution pour signer les documents relatifs à l'entente dans le dossier # CLP 464128 08 1202.

Le conseiller, monsieur Patrick Béland se retire physiquement.

ATTENDU QU'une entente est intervenue dans le dossier # 464128 08 1202;

ATTENDU QUE cette entente implique une transaction financière et une quittance de la part du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'entente, soit celle de transaction financière et quittance.

PÉRIODE DE QUESTIONS TRAITANT UNIQUEMENT DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. Période de questions traitant uniquement des sujets à l'ordre du jour.

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

293-12-2013

5. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Dubuc, appuyé par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 18h25.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 19 décembre 2013 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Rémi Pelletier.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

-
1. Vérification du quorum et ouverture de la session
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les différents tarifs et le budget pour l'année 2014
 4. Dépôt du plan triennal d'immobilisation
 5. Période de questions traitant uniquement sur le budget 2014
 6. Levée de l'assemblée

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

294-12-2013

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Pelletier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

295-12-2013

3. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les différents tarifs et le budget pour l'année 2014.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 234-2013**

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2014

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Patrick Béland, appuyé par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2014 et portant le numéro 234-2014 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II - TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0.7922 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2014, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

SECTION III - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Article 3 : Que le coût annuel par appartement (unité de logement) de l'année fiscale 2014 pour tous les bénéficiaires de ces services offerts sur une base annuelle ou saisonnière soit absorbé à même la taxe générale résiduelle sur la valeur foncière;

Article 4 : Qu'un tarif annuel de 250.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2014 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base hebdomadaire;

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 125.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2014 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base bihebdomadaire;

Article 6 : Qu'un tarif annuel de 62.50 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2014 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaire de commerces ou de petites entreprises opérant de façon saisonnière.

Article 7 : Que le coût de ces services pour les industries minières suivantes soit :

Mine Agnico-Eagle Itée, Division régionale - projet Bousquet : l'année fiscale 2014, une tarification de 275 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

Mine Agnico-Eagle Itée, Division Laronde : l'année fiscale 2014, une tarification de 250 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

SECTION IV — TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 8 : Qu'une taxe de 1.7922 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2014;

SECTION V — TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 9 : Qu'une taxe de 1.9422 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2014;

SECTION V — TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 10 : Qu'un tarif annuel de 105.27 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2014 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VI - TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 11 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 12 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION VII — MODE DE PAIEMENT

Article 13 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION VIII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 14 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	:	10 décembre 2013
Adoption	:	19 décembre 2013
Publication	:	20 décembre 2013

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2014

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 536 365,00\$
Taxes sur une autre base	38 680,00\$
Paielements tenant lieu de taxes	2 330,00\$
Autres revenus de sources locales	15 840,00\$
Imposition de droits, amendes, intérêts et autres revenus	13 000,00\$
Transfert gouvernemental	282 850,00\$
Total	1 889 065,00\$

DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS

Administration générale	457 310,00\$
Sécurité publique	190 653,00\$
Transport	469 250,00\$
Hygiène du milieu	166 886,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	128 144,00\$
Loisirs et culture	154 446,00\$
Frais de financement	11 799,00\$
Remboursement en capital	88 500,00\$
Transfert aux activités d'investissement moins affectations	222 077,00\$
Total	1 889 065,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland, secondé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2014 soit adopté tel que présenté.

297-12-2013**4. Dépôt du plan triennal d'immobilisation.**

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, secondé par madame Isabelle Clément-Pépin et résolu que le programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

2014

Classification	Description	Montant
Administration	-Site Internet interactif	7 000 \$
	-Accueil des nouveaux arrivants	5 000 \$
	-Système de caméra de surveillance	5 000 \$
Protection incendie	-Prises d'eau sèche	60 000 \$
	-Appareils respiratoires	12 000 \$
	-Habits de combat pour pompiers	4 000 \$
	-Camion – air climatisé	3 000 \$
	-Projecteur rechargeable	2 000 \$
Transport	-4 roues avec chenilles	25 000 \$
	-Luminaires de rue	7 577 \$
Santé et bien-être	-Soutien pour personnes ayant des besoins	30 000 \$
	-HLM / hébergement	20 000 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	-Plan d'action et de développement 2013-2017	30 000 \$
	-Installation de tours Wi-Fi / communications	25 000 \$
	-Passerelle et sentiers	
	-Aménagement parc / pêcheurs secteur des rapides	50 000 \$
	-Embellissement	5 000 \$
Loisirs et culture		10 000 \$
	-Bâtiment 20x30 pour zamboni	50 000 \$
	-Quai municipal secteur des rapides	35 000 \$
	-Besoins infrastructures paroissiales	45 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	30 000 \$
	Totale année 2014	460 577 \$

2015

Projet	Description	Montant en \$
Aménagement, urbanisme et zonage	-Passerelle et sentiers	50 000 \$
Loisirs et culture	-Agora naturel	25 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	60 000 \$
	Totale année 2015	135 000 \$

2016

Projet	Description	Montant en \$
Aménagement, urbanisme et zonage	-Passerelle et sentiers	50 000 \$
Loisirs et culture	-Agora naturel	20 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	60 000 \$
	Totale année 2016	130 000 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2014

5. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2014.

Les questions suivantes sont posées

- Les coûts de police
- L'achat d'un véhicule tout terrain
- Les sentiers pédestres et passerelles
- Caméras de surveillance

Le Maire a répondu aux questions des citoyens

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

298-12-2013

6. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Patrick Béland, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h10.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier